

Ralentissement généralisé

Insee Conjoncture Centre-Val de Loire Bilan Économique 2024

n° 54

Juin 2025





Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Coordination

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication

François-Pierre Gitton

Rédactrice en chef

Muriel Plotton

Contributeurs

Samuel Balmand (Insee)
David Lemarchand (Insee)
Nicolas Goupil (Insee)
Cyril Coudray (Insee)
Thibault Tillard (Insee)
Geoffroy Vallée (Urssaf)
Frédérique Borie (Urssaf)
Ludovic Rosmorduc (Urssaf)
Caroline Maurin (DREAL)
Yao Dopegno (DREAL)
Aurélie Dubois (DREAL)
Julien Olivier (DREAL)
Florent Sautereau (CERC)
Gaëtan Buisson (DRAAF)
Nicolas Birot (DREETS)
Arnaud Morin (France Travail)
David Hueber (Banque de France)

Bureau de presse

medias-Centre@insee.fr
02 38 69 53 42

ISSN 2262-5658
© Insee 2024
www.insee.fr

► Signes conventionnels utilisés

nd : résultat non disponible
/// : absence de résultat due à la nature des choses
e : estimation
p : données provisoires
r : résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. : résultat non significatif
€ : euro
M : million
Md : milliard

Remerciements

Chaque année, la direction régionale de l'Insee Centre-Val de Loire publie le bilan économique régional de l'année écoulée. Cet état des lieux retrace les principaux faits économiques marquants de l'année. La situation économique du Centre-Val de Loire en 2024 est exposée à travers douze chapitres thématiques produits par les experts des différents domaines présentés. Ces analyses sont complétées d'une synthèse régionale et d'un chapitre de cadrage sur la conjoncture nationale.

Coordonné par l'Insee, ce diagnostic partagé s'appuie sur les contributions de plusieurs partenaires :

- ▶ Banque de France ;
- ▶ Cellule économique régionale de la construction ;
- ▶ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- ▶ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- ▶ Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- ▶ France Travail ;
- ▶ Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration.

Sommaire

Synthèse régionale	6
Ralentissement généralisé	
Contexte national	10
En France, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré en 2024 mais le PIB a ralenti	
Emploi	14
L'emploi salarié se contracte dans l'intérim, l'agriculture et la construction	
Déclaration préalable à l'embauche	18
Un fort repli des déclarations d'embauches en 2024	
Chômage et politiques de l'emploi	20
Diminution du taux de chômage	
Démographie d'entreprises	26
Progression des immatriculations de microentrepreneurs et des créations de sociétés	
Mirco-entrepreneur	30
Le nombre de micro-entrepreneurs en région Centre-Val de Loire continue de progresser	
Financement et endettement	32
Un niveau des crédits et des dépôts à vue des sociétés non financières qui peine à être dépassé depuis deux ans	
Agriculture	34
L'excès d'eau plombe la production agricole 2024	
Industrie	38
Une activité industrielle régionale stable en 2024	
Bâtiment	40
Recul de l'activité en 2024 dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence, le niveau des taux d'intérêt bancaires et les incertitudes politiques	
Construction	42
Un repli de l'activité confirmé en 2024	
Tourisme	46
Baisse de la fréquentation dans l'ensemble des hébergements collectifs de tourisme	
Transports	48
La dégradation de la conjoncture du transport public routier de marchandises se poursuit en 2024	
Définitions	50

Ralentissement généralisé

Les divers indicateurs mobilisés dans ce bilan économique témoignent d'un net ralentissement de la croissance en Centre-Val de Loire en 2024. Les orientations sont comparables au niveau national. L'emploi salarié se contracte (-0,2 %) en Centre-Val de Loire, tandis qu'il reste à un niveau stable en France. Le taux de chômage recule légèrement pour atteindre 6,8 % fin 2024. Le secteur de la construction connaît une nouvelle année difficile et l'emploi industriel résiste en dépit d'une légère baisse de l'activité.

L'endettement des sociétés décroît très légèrement. Les crédits à l'équipement progressent, tandis que les crédits à court terme se contractent. Les taux d'intérêt nominaux baissent, mais la croissance des prix à la consommation ralentit très nettement et l'inflation est de retour à un niveau modéré (+2,0 %) après les hausses exceptionnelles de l'ordre de 5 % par an en 2023 et 2024. Les taux d'intérêt bancaires réels redeviennent ainsi positifs pour la première fois depuis plus d'une décennie. Les coûts de production restent élevés et de nombreuses entreprises font face à des difficultés croissantes voire sont en situation de cessation de paiement. Tout cela contribue à une dégradation du niveau de trésorerie des sociétés. Les premiers indicateurs sur l'année 2025 confirment ce moindre dynamisme.

Avertissement

En décembre 2023 et janvier 2024, dans le secteur de la construction, la variation des heures rémunérées n'est pas représentative de la variation de l'activité qu'elle est censée illustrer. Les heures rémunérées dans la construction sont, dans quasiment toutes les régions, par rapport au même mois de l'année précédente, en forte augmentation en décembre 2023 et en forte baisse en janvier 2024. Ces évolutions viennent du fait que, dans la construction, les congés des salariés ne sont pas rémunérés directement par l'employeur mais par des caisses indépendantes et ne sont donc pas pris en compte. Or le positionnement des vacances scolaires a entraîné davantage de congés en janvier 2024 qu'en janvier 2023.

L'activité économique croît très faiblement

Globalement sur l'année 2024, le volume d'heures rémunérées est très légèrement supérieure à celui constaté en 2023. L'évolution au fil des mois confirme le ralentissement amorcé en 2023. Fin 2024, cet indicateur qui traduit l'évolution de l'activité économique régionale est en deçà de son niveau un an plus tôt. La tendance est la même au niveau national ► **figure 1**. L'activité économique apparaît en retrait aux premiers mois de l'année 2025, hormis dans le secteur des services non marchands.

En Centre-Val de Loire, la moyenne des variations mensuelles d'activité par rapport à l'année précédente est égale à +0,2 % (après +1,1 % en 2023). En France métropolitaine, elle atteint +0,4 % (après +1,4 %). Le volume d'heures rémunérées croît en moyenne sur l'année dans l'Indre-et-Loire (+1,1 %) et l'Eure-et-Loir (+0,8 %). Il est stable dans le Cher et recule dans l'Indre (-0,7 %), le Loiret (-0,4 %) et le Loir-et-Cher (-0,4 %).

L'emploi salarié se contracte pour la première fois depuis 2020

En 2024, l'emploi salarié diminue (-0,2 %) en Centre-Val de Loire, une situation inédite depuis 2020. Il reste stable au niveau national. Après avoir atteint un point haut au premier trimestre 2024, l'emploi salarié a marqué le pas au deuxième trimestre. Il progresse au troisième trimestre, période de tenue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris, mais se contracte en fin d'année.

L'emploi salarié reste cependant en croissance dans les départements d'Indre-et-Loire (+0,6 %) et d'Eure-et-Loir (+0,3 %). Il est en repli dans les quatre autres départements de la région : pour la deuxième année consécutive dans le Loir-et-Cher (-1,0 %) et le Loiret (-0,7 %), pour la première fois depuis 2021 dans l'Indre (-0,7 %) et le Cher (-0,4 %). L'emploi intérimaire recule dans tous les départements de la région (-9,0 %), de manière encore plus marquée dans le Loiret.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de perspectives d'activité des entreprises moins optimistes, qui pourrait expliquer une baisse du besoin de main-d'œuvre et de moindres tensions de recrutement. Le nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail diminue ainsi nettement en 2024, après trois années consécutives de fortes hausses.

La difficulté des employeurs à percevoir l'évolution de l'activité économique se traduit par un moindre recours aux contrats à durée indéterminée (CDI) et aux contrats à durée déterminée (CDD) de plus d'un mois pour leurs embauches, quand dans le même temps le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée de moins de 31 jours progresse. Ces évolutions sont d'autant plus notables que le dispositif de bonus-malus sur la contribution patronale d'assurance chômage a été prolongé en 2024. Ce dispositif vise à inciter les entreprises à allonger la durée des contrats de travail et éviter un recours excessif aux contrats courts.

Les contraintes sur l'offre de travail restent modérées

Fin 2024, le taux de chômage atteint 6,8 % en Centre-Val de Loire, 3,0 points au-dessous du pic de l'année 2015. Il reste plus bas que celui de France métropolitaine (7,3 %). Dans la région comme au niveau national, ce taux baisse de 0,2 point sur un an, dans un contexte où la somme des contraintes sur l'offre de travail (chômage, halo du chômage, sous-emploi) est à un niveau relativement bas sur 20 ans. Toutefois, cette situation s'accompagne au niveau national d'une dégradation de la situation pour les plus jeunes avec une hausse de la part des 15-24 ans dans le halo du chômage, ainsi de ceux ni en emploi, ni en formation, ni en études.

Le taux de chômage évolue peu sur l'année dans le Loir-et-Cher et le Loiret. Il diminue dans les autres départements. La baisse est la plus marquée dans le Cher et l'Indre (-0,4 point). Les taux de chômage dans le Loir-et-Cher (6,1 %) et l'Indre-et-Loire (6,4 %) restent les plus bas de la région.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (n'exerçant aucune activité) progresse en 2024 (+2,1 % en excluant les bénéficiaires du RSA et les jeunes en CEJ, Pacea ou AII), après avoir diminué en 2023. Cette hausse est cependant plus faible dans la région qu'au niveau national. La petite hausse de la population active en 2024 observée au niveau national – et notamment liée à l'augmentation du taux d'activité des 50-64 ans – peut contribuer à expliquer la progression du nombre de demandeurs d'emploi concomitante à la faible baisse du chômage.

Au niveau régional, l'Indre est le seul département où le nombre de demandeurs d'emploi recule. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à France Travail est en léger recul sur l'année 2024. Cette baisse peut être mise en regard de la réduction de 25 % de la durée d'indemnisation d'assurance chômage depuis le 1^{er} février 2023. Au début du troisième trimestre 2024, cette mesure concerne l'ensemble des demandeurs d'emploi qui avaient moins de 53 ans à la date de fin de leur contrat de travail.

Le nombre de micro-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires positif croît et approche 50 000 (+5,9 % sur un an au premier semestre 2024). Leur chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise à 1 500 euros. Les nombres de professions libérales et d'artisans continuent de progresser à un rythme soutenu.

Comme au niveau national, près de deux nouvelles entreprises sur trois sont créées sous le régime du micro-entrepreneur. Le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs augmente en 2024 (+7,1 %), comme le nombre de créations de sociétés (+6,3 %), alors que celui des nouvelles entreprises individuelles classiques continue à diminuer (-2,9 %). Le nombre de créations augmente dans tous les départements de la région à l'exception du Cher, où le nombre de créations avait fortement progressé les cinq années précédentes. Il progresse le plus dans le Loiret, l'Indre et l'Indre-et-Loire. Les créations de sociétés sont plus nombreuses en 2024 qu'en 2023 dans tous les départements, sauf dans l'Indre.

Le nombre de défaillances d'entreprises dépasse celui des années précédant la crise sanitaire. Il augmente encore en 2024 (+9,1 %), mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente ou à la moyenne nationale (+17,4 %).

Les services continuent à porter l'activité

Comme en 2023, les évolutions de l'activité dans son ensemble suivent celles du secteur des services marchands. Parmi les grands secteurs, seuls les services non marchands (éducation santé action sociale, administrations) contribuent positivement à l'évolution des heures rémunérées chaque mois de l'année 2024 ► **figure 2**. L'évolution de l'activité des services marchands est moins positive et s'écarte de celle des services non marchands tout au long de l'année.

Dans la région, les effectifs salariés progressent de 0,6 % dans le secteur des services non marchands et de 0,2 % dans le secteur tertiaire marchand (hors

intérim). Ces évolutions sont similaires au niveau national.

Les secteurs de l'hébergement-restauration et des transports font partie de ceux où l'emploi salarié progresse dans la région. Le volume d'heures rémunérées dans l'hébergement-restauration croît en 2024, malgré un recul de la fréquentation touristique, plus marqué dans la région qu'en France métropolitaine. La fréquentation des visiteurs en provenance de l'étranger baisse notamment dans les hôtels. Les taux d'occupation des hébergements touristiques sont en baisse, malgré une hausse de la fréquentation dans l'Indre en août notamment en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques.

En 2024, le secteur du transport de marchandises connaît une baisse d'activité et davantage d'entreprises se retrouvent dans une situation financière fragile. La situation est meilleure pour le transport de voyageurs, malgré les difficultés persistantes de recrutement de conducteurs.

L'emploi industriel résiste

Hormis en décembre, le volume d'heures rémunérées de l'industrie évolue moins favorablement que celui de l'ensemble de l'économie. L'activité industrielle apparaît cependant orientée à la baisse aux premiers mois de l'année 2025, dans un contexte d'incertitudes politiques nationales et de tensions commerciales internationales.

En dépit de cette baisse globale d'activité l'emploi industriel poursuit son rebond engagé depuis la mi-2021 et a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire (+0,4 % en 2024, contre 0,3 % au niveau national). Il progresse le plus dans le Cher où l'industrie de la défense a un poids important.

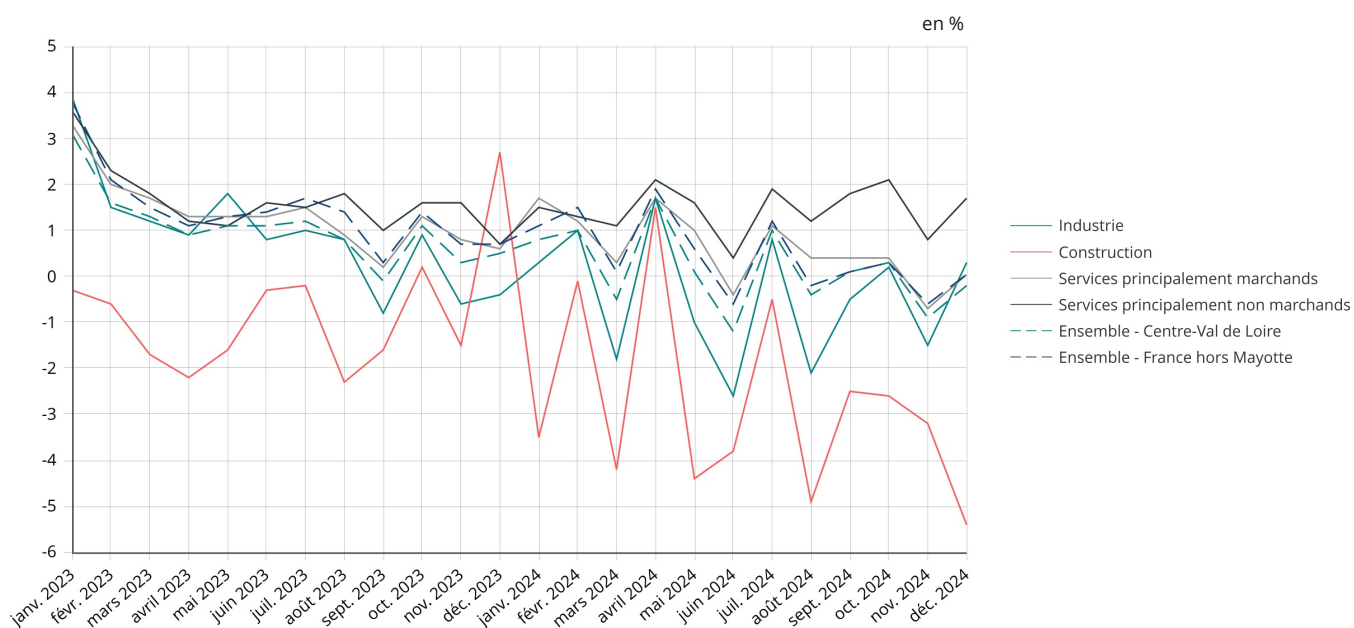
L'année 2024 est assurément une année difficile pour le secteur de la construction. Hormis en avril, le volume d'heures rémunérées est plus faible que celui un an plus tôt chaque mois de l'année 2024. Le secteur du gros œuvre est le plus affecté, principalement la construction de maisons individuelles et celle de locaux, marquées par la baisse des mises en chantier. Les ventes de logements neufs aux particuliers marquent le pas et les mises en vente s'effondrent. Les perspectives d'activité des entreprises pour le début de l'année 2025 sont peu optimistes.

Dans ce contexte, les effectifs salariés dans la construction reculent de 1,7 %, dans des proportions similaires au niveau national. En Centre-Val de Loire, le nombre de créations d'entreprises augmente dans tous les secteurs d'activité, sauf dans la construction.

L'emploi salarié agricole baisse dans la région. Les conditions météorologiques défavorables (déficit d'ensoleillement, excès d'eau) pèsent sur l'activité agricole. Les rendements médiocres et le recul des surfaces cultivées du fait de difficultés à semer sur des terres trop humides engendrent une forte baisse de la production des grandes cultures. Les prix des productions agricoles se maintiennent dans l'ensemble. La décapitalisation du cheptel bovin crée un déficit d'offre et porte les prix à la hausse. Après la forte flambée des prix des années précédentes, les coûts des intrants diminuent, ceux des engrais et de l'énergie notamment, mais restent à des niveaux élevés. ●

Samuel Balmand (Insee)

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente

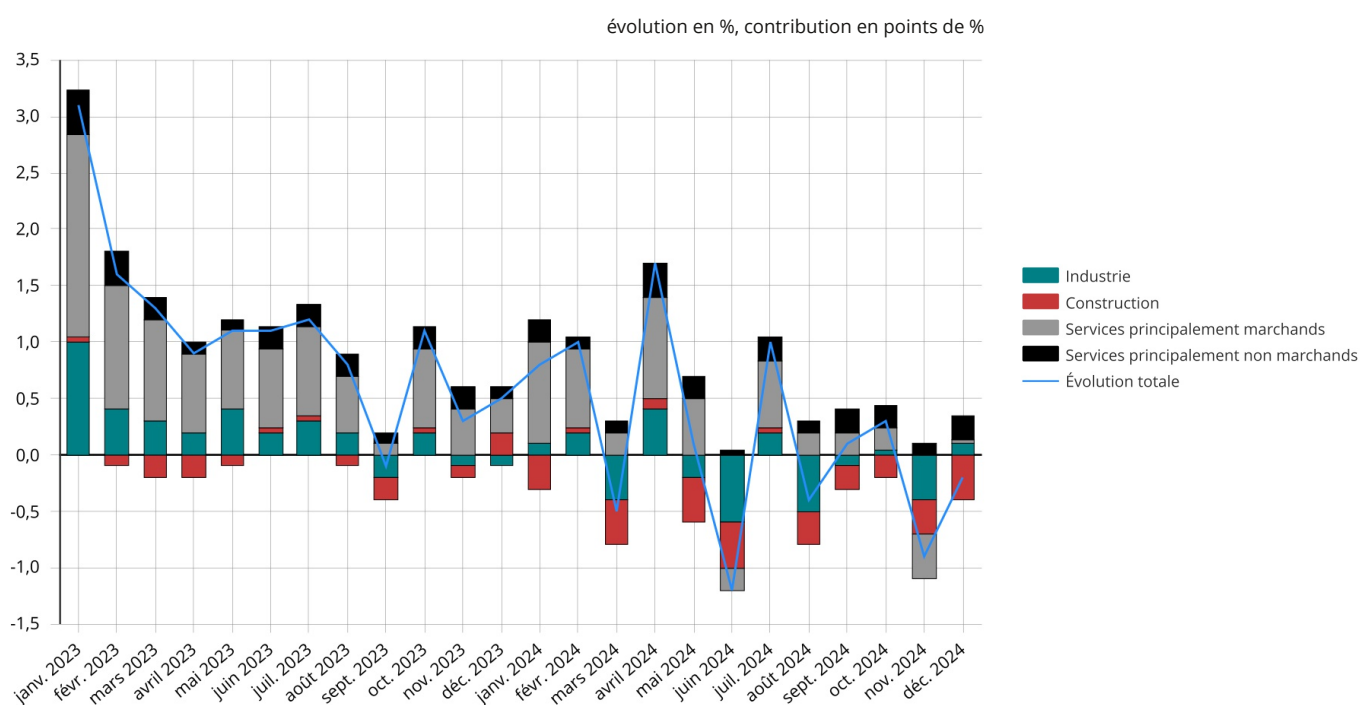


Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : Secteur privé hors secteur agricole.

Source : DSN, traitement Insee.

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Centre-Val de Loire



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : Secteur privé hors secteur agricole.

Source : DSN, traitement Insee.

En France, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré en 2024 mais le PIB a ralenti

Pas de reprise franche en zone euro, les décalages conjoncturels persistent

En 2024, l'activité aux États-Unis est restée soutenue (+2,8 % après +2,9 % en 2023), tandis que la zone euro n'a pas connu de réelle reprise (+0,8 %, après +0,6 % en 2023). Pourtant, en 2024, le commerce mondial a bien rebondi et le pouvoir d'achat des ménages européens a fortement accéléré à la faveur de la désinflation. Mais les exportateurs du Vieux Continent ont continué à perdre des parts de marché, englués dans des coûts de l'énergie prohibitifs et face à une concurrence chinoise exacerbée, tandis que les ménages européens ont préféré épargner leur surcroît de revenu, étouffant les espoirs d'une reprise rapide par la consommation.

Si l'économie espagnole a continué à tirer son épingle du jeu sur l'année (+3,2 % après +2,7 %), l'activité est restée à l'arrêt en Allemagne (-0,2 % après -0,1 %) et a ralenti en Italie (+0,5 % après +0,8 % en 2023). Depuis 2019, l'activité a progressé de 6,8 % en Espagne et de 4,2 % en France, portée dans les deux cas par le commerce extérieur et, sur le plan intérieur, par la consommation des ménages et des administrations publiques. Elle a progressé de 5,4 % en Italie, uniquement du fait de l'investissement des ménages en construction qui a été soutenu par d'importantes subventions de l'État, au prix d'un déficit public élevé. En Allemagne enfin, l'activité n'a pas progressé en cinq ans (+0,2 %), pénalisée notamment par le commerce extérieur ► **figure 1**.

En France, le PIB et l'emploi ont ralenti en 2024

En France, en 2024, l'activité a ralenti : le PIB (en volume) a progressé de 1,2 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une croissance de +1,4 % en 2023 (+1,6 % en données corrigées des jours ouvrables).

La production de services marchands augmente de 2,1 % en 2024 (après +2,7 % en 2023). L'année 2024 a été marquée par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris qui ont dynamisé la production de services récréatifs, notamment via la vente des billets aux spectateurs. La production de services d'information-communication est également soutenue par cet événement,

via la diffusion des signaux internationaux de radio et de télévision, mais continue néanmoins à ralentir (+3,4 % après +5,9 %). La production en services d'hébergement-restauration ralentit également, tout comme la production de services de transport : si ces secteurs ont pu ponctuellement bénéficier de la tenue des Jeux durant la fin de l'été, la saison touristique estivale a globalement été terne. Par ailleurs, la production en énergie augmente de nouveau, sous l'effet de la hausse de la production d'électricité des centrales nucléaires.

À l'inverse, la production agricole se replie (-2,4 %), sous l'effet d'une chute des productions céréalières et viticoles en raison de conditions climatiques défavorables. La valeur ajoutée de la branche agricole se replie de façon nettement plus marquée (-14,8 % en volume), les consommations intermédiaires de la branche étant par nature moins volatiles que sa production. Les mauvaises récoltes ont ainsi ôté 0,2 point de croissance en 2024. La production manufacturière a également baissé (-0,9 %), pénalisée par la production d'automobiles, en forte baisse en 2024, en raison notamment de problèmes d'approvisionnement et de la transition vers l'électrique de plusieurs chaînes de production. Enfin, la production se replie également dans le secteur de la construction (-1,8 %).

En 2024, l'emploi salarié a nettement ralenti, se stabilisant sur un an en fin d'année (soit 6 000 créations nettes d'emploi entre fin 2023 et fin 2024) après une hausse de 0,6 % un an plus tôt (soit 159 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023). Le taux de chômage au sens du BIT s'est établi en fin d'année à 7,3 % de la population active, en légère baisse sur un an (il s'établissait à 7,5 % fin 2023). Il se situe légèrement au-dessus de son point bas de 7,1 %, atteint aux quatrième trimestre 2022 et premier trimestre 2023, et demeure nettement inférieur à son pic de mi-2015 (10,5 %).

L'inflation reflue, le pouvoir d'achat accélère soutenu par les prestations sociales

Le glissement annuel des prix à la consommation en France, après être resté sur un plateau autour de +6 % en 2022 pendant près d'un an, a nettement reflué

en 2023 et début 2024. Il s'est stabilisé au printemps 2024, oscillant entre +2,2 % et +2,3 % entre mars et juillet, avant de repartir à la baisse durant l'été, du fait du reflux de l'inflation énergétique et des services, notamment dans les télécommunications ► **figure 2**. En fin d'année, l'inflation s'établissait à +1,3 % sur un an. En moyenne annuelle en 2024, elle est tombée à +2,0 %, après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022.

En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et le salaire mensuel de base (SMB, qui correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de prime et les heures supplémentaires) ont nettement décéléré en 2024, avec la prise en compte du reflux de l'inflation dans les négociations salariales : +2,9 % pour le SMB (après +4,3 % en 2023) et +2,6 % pour le SMPT (après +4,1 %). Ce ralentissement est toutefois moins marqué que celui des prix, si bien que les salariés ont regagné du pouvoir d'achat après deux années de baisse. Le SMB réel a ainsi progressé de 0,9 % en 2024, le SMPT réel de 0,6 %.

En 2024, le revenu disponible brut (RDB) de l'ensemble des ménages progresse de +4,8 % en euros courants et le pouvoir d'achat du revenu disponible accélère : +2,6 %, après +0,8 % en 2023 ► **figure 3**. Les prestations sociales en espèces sont le premier facteur de hausse, en contribuant pour 2,2 points à la hausse du revenu. Ce dynamisme repose largement sur les prestations retraite, qui augmentent de nouveau fortement. Les revenus d'activité nets contribuent pour 1,7 point à la hausse du revenu. Les revenus du patrimoine (corrigés de l'effet des SIFIM) contribuent pour 1,2 point à la hausse du pouvoir d'achat, malgré un ralentissement. Enfin, les montants d'impôts collectés sur le revenu et le patrimoine augmentent de 2,7 %, après +2,2 % en 2023.

La consommation accélère mais le taux d'épargne continue d'augmenter

La consommation des ménages accélère en 2024 (+1,0 % en volume après +0,6 % en 2023), mais progresse moins rapidement que leur pouvoir d'achat, si bien que le taux d'épargne des ménages

augmente à 18,2 %, après 17,0 % et reste à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019.

La consommation en biens se replie de nouveau, mais moins fortement qu'en 2023 (-0,2 % après -1,7 %). Après deux années de net recul du fait de l'inflation, la consommation en produits alimentaires (hors tabac) tend à se stabiliser (-0,3 %, après -3,0 % en 2022 et 2023). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques rebondit modérément en 2024, principalement du fait de la consommation en produits raffinés, dont les prix reculent légèrement en 2024. À l'inverse, la consommation de biens fabriqués marque le pas, pénalisée par un léger recul des achats de voitures après une forte hausse en 2023.

La consommation en services augmente de 2,2 % en 2024, soit un rythme proche de celui de l'année précédente (+2,6 %). Elle est dynamisée par les dépenses en services de loisir, avec notamment les achats de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. À l'inverse, les dépenses en services de transport et en hébergement-restauration ralentissent. Enfin, les dépenses des touristes étrangers en France ont été plus dynamiques que celles des Français à l'étranger, probablement portées par la tenue des Jeux.

L'investissement se replie

En 2024, l'investissement diminue de 1,1 % en volume, après +0,4 % en 2023. L'investissement des ménages est en net recul pour la troisième année consécutive (-5,4 %), entraîné par la baisse de l'investissement en construction et par celle des achats de biens immobiliers. L'investissement des entreprises non financières se contracte (-2,2 %), contraint notamment par le renchérissement du coût du crédit. L'investissement des entreprises non financières en biens d'équipement chute (-10,4 %), tout comme l'investissement en construction (-5,8 %). L'investissement en services marchands ralentit (+2,4 %). En revanche, l'investissement public est de nouveau en hausse, progressant de 4,8 % en 2024, après +5,5 % en 2023. Il est porté par l'investissement des collectivités locales, en particulier des communes.

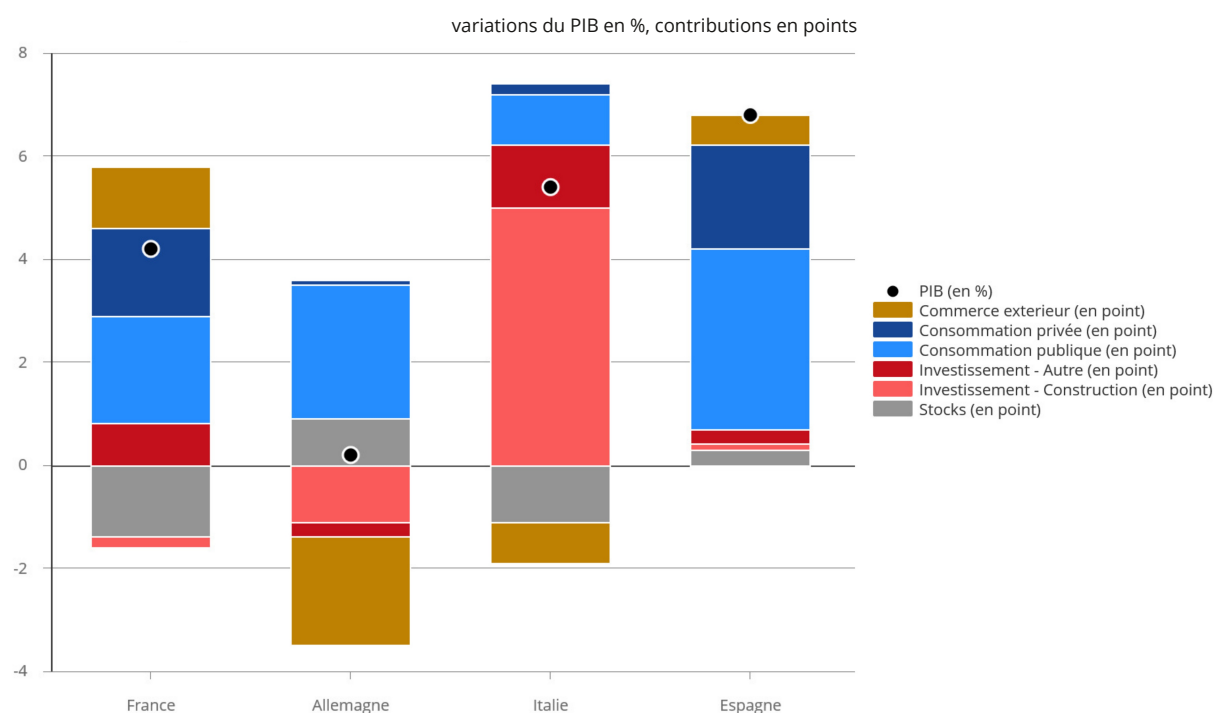
Au total, l'investissement en construction est en baisse de 1,5 % sur l'année. L'investissement en biens se replie de 2,9 %, pénalisé par la chute de l'investissement en biens d'équipement. En revanche, l'investissement en services d'information-communication augmente de +4,2 % après +6,0 % en 2023, notamment en services informatiques.

Le commerce extérieur soutient la croissance

En 2024, les exportations en volume restent dynamiques (+2,5 % comme en 2023), tandis que les importations se replient franchement (-1,2 %, après -0,3 % en 2023). De ce fait, les échanges extérieurs contribuent fortement à la croissance de l'activité en 2024, à hauteur de +1,3 point de PIB ► **figure 4**. Cette amélioration provient à la fois de l'énergie, des biens et des services. Les importations énergétiques reculent, principalement en gaz et en pétrole brut. Les importations de biens fabriqués se replient (-2,3 %). Les exportations de biens fabriqués fléchissent de 0,1 %. Du côté des services, les exportations accélèrent nettement (+4,1 %, après +0,1 % en 2023), tandis que les importations marquent le pas (+0,4 % après +8,8 %). ●

Clément Bortoli (Insee)

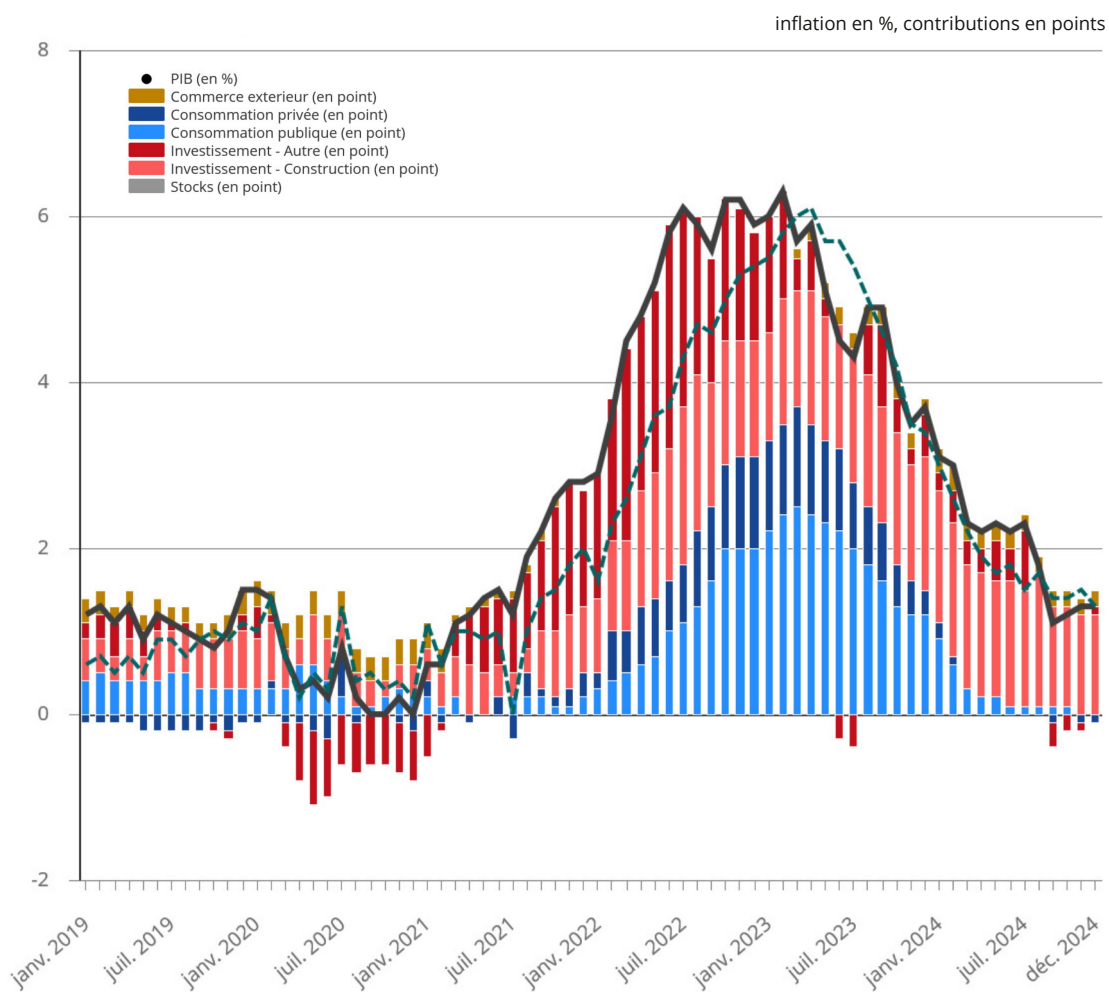
► 1. Contributions à la croissance du PIB depuis 2019 dans les principales économies de la zone euro



Lecture : En Allemagne, l'activité a progressé de +0,2 % entre 2019 et 2024. Le commerce extérieur a contribué à cette croissance à hauteur de -2,1 points.

Source : Eurostat.

► 2. Inflation en France et contributions par poste



Lecture : En décembre 2024, l'inflation d'ensemble s'établit à 1,3 % sur un an. Les services contribuent pour +1,2 point à l'inflation d'ensemble.

Source : Insee.

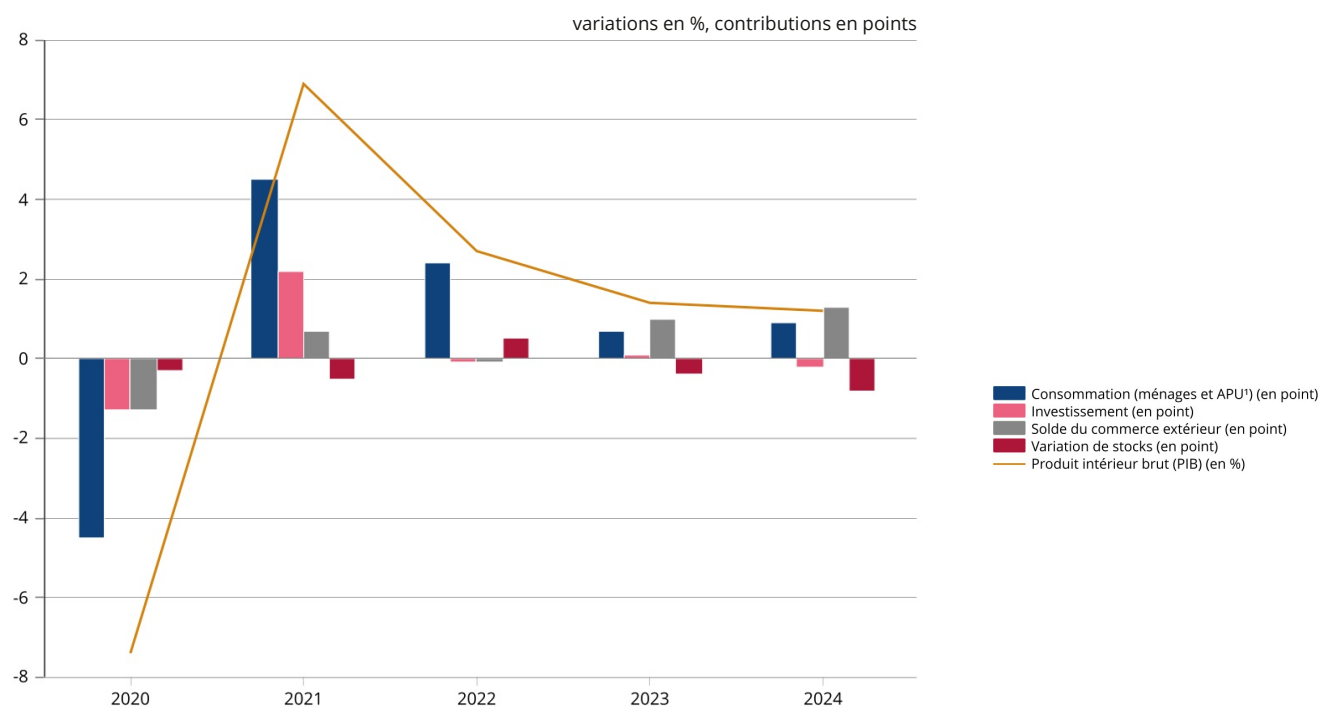
► 3. Contributions à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) des ménages hors effet des SIFIM et évolution annuelle du pouvoir d'achat du RDB des ménages



Lecture : En 2024, les revenus du patrimoine (hors effet SIFIM) contribuent pour +1,2 point à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM.

Source : Insee, comptes nationaux.

► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



¹ Administrations publiques.

Lecture : En 2024, la croissance du PIB est de 1,2 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,9 point à cette croissance.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

L'emploi salarié se contracte dans l'intérim, l'agriculture et la construction

En Centre-Val de Loire, l'emploi salarié diminue (-0,2 %), situation inédite depuis 2020. La région fait partie des cinq de France où l'emploi salarié est en retrait. L'emploi intérimaire est en net repli dans tous les départements de la région, en particulier dans le Loiret. Les effectifs salariés sont également en retrait dans les secteurs de l'agriculture et la construction, mais progressent dans le secteur des services marchands hors intérim et non marchands, ainsi que dans l'industrie.

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

Les données ont été mises à jour en mars 2025.

Baisse inédite de l'emploi salarié depuis 2020

Après avoir atteint un point haut au premier trimestre 2024, l'emploi salarié s'est retourné. Son niveau a augmenté pendant le troisième trimestre, période de tenue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris. Néanmoins, il s'est contracté en fin d'année. En Centre-Val de Loire, les effectifs salariés diminuent pour la première année depuis 2020 (-0,2 %)

► **figure 1.** En France hors Mayotte, l'emploi salarié est stable en 2024. L'évolution de l'emploi salarié est orientée à la baisse dans cinq des dix-sept régions françaises hors Mayotte (Martinique, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire).

En 2024, la région Centre-Val de Loire compte 938 800 emplois salariés, soit 2 000 emplois de moins par rapport à 2023. Les effectifs intérimaires sont en net repli (-9,0 %) ► **figure 2.** Le nombre d'emplois salariés diminue dans les secteurs de l'agriculture (-6,5 %) et de la construction (-1,7 %) ► **figure 3.** Il progresse dans le secteur des services non marchands (+0,6 %), de l'industrie (+0,4 %) et des services marchands hors intérim (+0,2 %).

Dégradation de l'emploi intérimaire, en particulier dans le Loiret

L'intérim représente 3,4 % de l'emploi salarié de la région Centre-Val de Loire avec 32 300 emplois. Le nombre d'emplois salariés dans l'intérim baisse de 9,0 % en 2024 (-3 200 emplois) en Centre-Val de Loire, contre -6,0 % en France hors Mayotte ► **figure 4.** Il baisse de 0,6 % par an depuis 2018 dans la région, contre 0,5 % en France hors Mayotte. En Centre-Val de Loire, la baisse de l'emploi

intérimaire est plus importante dans le tertiaire (-12,6 %) devant la construction et l'industrie (respectivement -5,6 % et -5,2 %) [Dares, février 2025]. Tous les départements de la région sont concernés par la baisse de l'emploi salarié dans l'intérim. La baisse est la plus marquée dans le Loiret (-15,1 %), département qui concentre le plus d'effectifs intérimaires (un tiers de l'emploi intérimaire de la région).

Recul de l'emploi salarié dans l'agriculture et la construction

L'agriculture représente une faible part (1,6 %) de l'emploi salarié de la région Centre-Val de Loire avec 15 500 salariés fin 2024. L'emploi salarié agricole baisse de 6,5 % dans la région. Il est stable au niveau national (+0,1 %). Dans la région, les conditions météorologiques défavorables (déficit d'ensoleillement, excès d'eau) pourraient expliquer le recul de l'emploi salarié agricole [DRAAF Centre Val-de-Loire, novembre 2024]. Le département de l'Indre-et-Loire contribue pour plus de la moitié de la baisse des effectifs salariés agricoles avec 630 emplois salariés en moins en lien notamment avec la difficile année viticole.

En Centre-Val de Loire, les effectifs salariés dans la construction reculent de 1,7 %. L'emploi salarié diminue dans des proportions similaires en France hors Mayotte (-1,8 %). Les difficultés rencontrées par le secteur de la construction se traduisent dans la région par une diminution de l'emploi salarié depuis le premier trimestre 2023. L'éviction au crédit de certains ménages et le niveau élevé des coûts des matériaux malgré un reflux depuis 2023 contribuent à contracter la demande de logements. Le niveau de l'emploi salarié dans le secteur reste supérieur à celui d'avant-crise. Il

progressait en moyenne de 1,4 % entre 2018 et 2023.

Des effectifs en hausse dans les secteurs des services et de l'industrie

Dans la région, les effectifs salariés progressent de 0,6 % dans le secteur des services non marchands. Cette évolution est plus importante que celle observée en moyenne entre 2018 et 2023 (+0,3 %). Au niveau national, la hausse du volume d'emplois salariés dans le secteur tertiaire non marchand est similaire (+0,5 % en 2024).

L'emploi dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) croît de 0,2 % en 2024. Les effectifs progressent dans des proportions équivalentes au niveau national. Les secteurs de l'hébergement-restauration et des transports soutiennent la croissance de l'emploi dans la région (respectivement +2,9 % et +1,9 %). L'accueil d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques a pu entraîner une hausse des emplois dans le secteur de l'hébergement-restauration, mais les offres d'emploi liées à un événement ponctuel correspondent souvent à des emplois à durée limitée [Insee Centre-Val de Loire, décembre 2024]. Les effectifs des secteurs des services immobiliers (-3,6 %), de l'information-communication (-2,3 %) et du commerce (-0,8 %) se contractent.

Les 149 000 emplois salariés de l'industrie représentent 15,9 % du total régional. Dans ce secteur, l'emploi croît de 0,4 % (contre 0,3 % en France hors Mayotte). Cette hausse est essentiellement portée par les sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire et du secteur de l'énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage (respectivement +2,5 % et +2,1 %). Après

avoir nettement diminué à partir de 2020, l'emploi industriel a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

Recul de l'emploi salarié dans le Loir-et-Cher et le Loiret pour la deuxième année consécutive

L'emploi salarié recule pour la deuxième année consécutive dans le Loir-et-Cher (-1,0 %) et le Loiret (-0,7 %). La baisse est plus accentuée en 2024 qu'en 2023. Les effectifs salariés du Loir-et-Cher sont pénalisés principalement par le secteur tertiaire marchand hors intérim (-2,1 %). Dans le Loiret, l'intérim (-15,1 %) et le secteur de la construction (-4,1 %) contribuent majoritairement à la diminution de l'emploi salarié.

Après trois années de hausse, diminution des effectifs salariés dans les départements berrichons

L'emploi salarié diminue dans l'Indre (-0,7 %) et le Cher (-0,4 %) pour la première fois depuis 2021. Les effectifs se replient dans le secteur des services marchands hors intérim (respectivement -1,8 % et -1,2 %). L'Indre est le seul

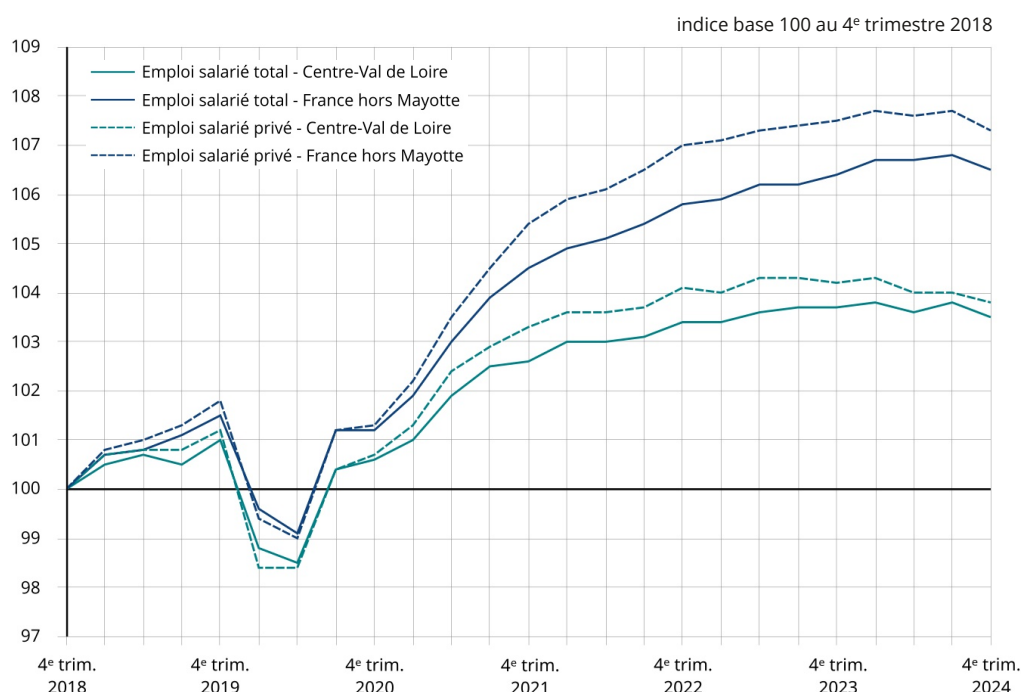
département de la région dont les effectifs industriels sont à la baisse (-1,4 %). Dans le Cher, l'agriculture contribue également à la baisse globale de l'emploi salarié (-7,3 %) ► **figure 5**.

Progression de l'emploi salarié dans l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir grâce aux services

L'emploi salarié résiste dans l'Indre-et-Loire (+0,6 %) et l'Eure-et-Loir (+0,3 %). L'emploi y est dynamique dans le secteur tertiaire. En Indre-et-Loire, l'emploi salarié progresse grâce à la fois aux secteurs des services non marchands (+1,5 %) et marchands hors intérim (+1,2 %), malgré une perte de 630 emplois salariés dans le secteur agricole (-13,6 %). Dans l'Eure-et-Loir, les effectifs salariés sont en hausse de 1,2 % dans les services non marchands et évoluent peu dans les autres secteurs. ●

Nicolas Goupil, David Lemarchand (Insee)

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Emploi salarié total en fin d'année par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024		Évolution annuelle moyenne entre 2018 et 2023 ¹	
	Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire	France hors Mayotte	Centre-Val de Loire	France hors Mayotte
Agriculture	15,5	-6,5	0,1	3,3	1,8
Industrie	149,1	0,4	0,3	0,0	0,6
Industrie agroalimentaire	22,1	2,5	1,4	1,6	1,5
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	19,1	2,1	1,8	1,2	1,3
Biens d'équipement	21,6	-1,0	0,3	-0,9	0,6
Matériels de transport	11,2	1,0	0,7	-0,6	-0,2
Autres branches industrielles	75,2	-0,3	-0,7	-0,3	0,3
Construction	55,6	-1,7	-1,8	1,4	2,1
Tertiaire marchand	408,3	-0,6	-0,1	1,1	1,7
Commerce	113,7	-0,8	-0,2	0,8	1,3
Transports	53,2	1,9	0,7	0,5	0,7
Hébergement - restauration	35,5	2,9	1,8	2,6	2,7
Information - communication	13,1	-2,3	-1,6	0,5	3,2
Services financiers	30,1	0,7	0,7	0,9	1,3
Services immobiliers	7,3	-3,6	-3,5	1,6	1,5
Services aux entreprises hors intérim	81,1	-0,1	0,4	2,5	2,6
Intérim	32,3	-9,0	-6,0	-0,6	-0,5
Services aux ménages	42,0	0,4	0,5	1,1	1,1
Tertiaire non marchand	310,3	0,6	0,5	0,3	0,7
Total	938,8	-0,2	0,0	0,7	1,3

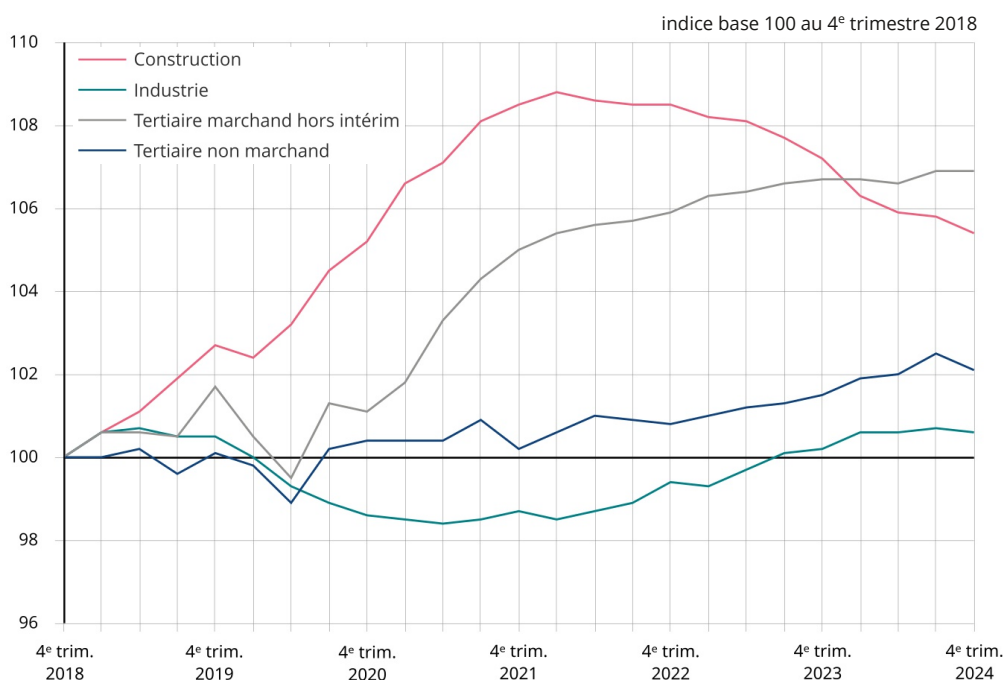
¹ : Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Centre-Val de Loire

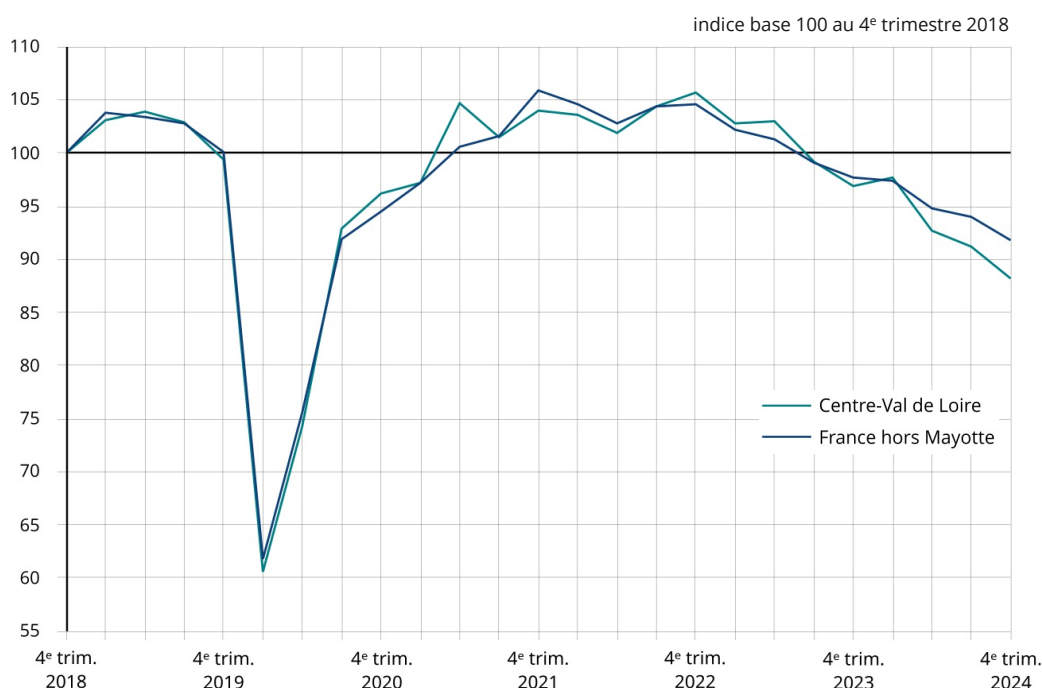


Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi intérimaire.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total en fin d'année par département et par grand secteur d'activité

en %

Zonage	Emploi au 31/12/2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Cher	101,4	-7,3	0,9	-2,1	-1,2	-7,9	0,5	-0,4
Eure-et-Loir	138,5	-2,2	0,2	0,4	-0,2	-2,8	1,2	0,3
Indre	72,7	-1,1	-1,4	-0,8	-1,4	-4,2	0,4	-0,7
Indre-et-Loire	245,1	-13,6	-0,3	-0,5	0,8	-4,5	1,5	0,6
Loir-et-Cher	115,1	-5,0	0,8	-0,9	-2,6	-7,1	0,5	-1,0
Loiret	266,0	-0,9	0,8	-4,1	-0,9	-15,1	-0,4	-0,7
Centre-Val de Loire	938,8	-6,5	0,4	-1,7	-0,6	-9,0	0,6	-0,2

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► Pour en savoir plus

- "Note de conjoncture - La croissance entre pouvoir d'achat et incertitudes" - Insee - octobre 2024.
- "Note de conjoncture - Désordre mondial, croissance en berne" - Insee - mars 2025.
- "La situation sur le marché du travail au 4^e trimestre 2024" - Dares - février 2025.
- "L'emploi intérimaire toujours en recul au 4^e trimestre 2024 (-2,3 %)" - Dares - février 2025.
- "La conjoncture générale agricole bimestrielle 2024" - DRAAF Centre-Val de Loire - novembre 2024.
- "Jeux Olympiques et Paralympiques : en Centre-Val de Loire des impacts économiques immédiats limités et très localisés" - Insee - décembre 2024.
- Sources : Estimations d'emploi.

Un fort repli des déclarations d'embauches en 2024

L'année 2024 est la deuxième année consécutive de baisse du nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI). Le volume de ces embauches recule de 5,6 % sur un an (après un recul de 1,1 % en 2023). Cette baisse du nombre de CDI est particulièrement forte pour jeunes entrants dans la vie active. La tendance est la même pour les contrats à durée déterminée (CDD) de plus d'un mois qui enregistrent une baisse de 1,6 % en 2024 (-1,9 % en 2023). À l'inverse, le recours aux contrats à durée déterminée de courte durée est plus fréquent en 2024 (+4,8 % en un an après déjà +1,7 % en 2023).

Net recul en 2024 du nombre de contrats à durée indéterminée signés

En Centre-Val de Loire, 134 700 CDI ont été signés en 2023. Malgré un fort recul de 5,6 % (-8 000 CDI), le nombre d'embauches en CDI demeure élevé : il reste supérieur de 11 % (+13 500 CDI) au niveau d'avant la crise sanitaire en 2019 ► **figure 1**.

La baisse du nombre d'embauches en CDI reste marquée dans la construction avec un recul de 1 650 CDI, soit une baisse de 11,4 %, (-4,7 % en 2023). Par rapport à 2019, ce recul est conséquent (-17,6 % soit -2 700 CDI).

Le nombre d'embauches en CDI est également en fort recul dans l'industrie : -6,9 %, représentant -1 250 CDI. À l'exception de l'énergie, tous les secteurs industriels sont concernés par les baisses d'embauche. Le recul est particulièrement marqué dans l'industrie chimique (-23 %), l'industrie du bois et du papier (-17,5 %) et de l'habillement cuir et textile (-15,7 %). Globalement, le niveau d'embauches en CDI dans l'industrie demeure toutefois supérieur à celui de 2019 (+2 250 CDI) ► **figure 2**.

Le nombre d'embauches en CDI est également en retrait dans le commerce (-7 %) et dans les autres activités de services (-3,8 %). En 2024, ce recul concerne tous les départements de la région Centre-Val de Loire, allant de -2,6 % dans le Loir-et-Cher à -7,2 % dans l'Indre.

Sur un an, le nombre de CDI signés par des hommes baisse de 5,3 % et de 5,8 % pour les femmes. Les femmes sont moins fréquemment embauchées en CDI que les hommes. Pour les femmes, pour un CDI signé, on dénombre 5,7 CDD. Pour les hommes, ce rapport est de 3,2. Ce déséquilibre s'explique notamment par le grand nombre de CDD de courte durée signés par des femmes dans l'action sociale et l'hébergement médico-social (près de 100 000 signés en 2024).

La baisse du nombre de CDI est particulièrement forte pour les 19 ans et moins (-11 %) et pour les 45-49 ans (-10 %). Elle ne concerne en revanche pas les plus âgés (+7,7 % pour les 65 ans et plus) et la baisse est modérée pour les 60-64 ans (-2,9 %).

En Centre-Val de Loire, 104 000 CDD de plus de 31 jours ont été signés en 2024. Ce chiffre est en recul de 1,6 % sur un an, comme l'année précédente. Le nombre de CDD longs n'a pas progressé depuis 2021, année post-Covid où il était en forte hausse de 23 %. Son niveau actuel est encore supérieur de 5 % à celui de 2019. Les secteurs ayant eu, en proportion de leurs embauches, le plus recours à ce type de contrat en 2024 sont l'administration publique (59 % des embauches sont des CDD longs), l'habillement cuir textile (52 % des embauches) et l'industrie pharmaceutique (43 % des embauches). Au niveau régional, les CDD de plus de 31 jours représentent 14,5 % du total des embauches. Ce taux varie de 13,2 % dans le Loiret à 17,8 % dans le Loir-et-Cher. Les CDD de longue durée sont conclus à part presque égale par des hommes (50,7 %) et des femmes (49,3 %). Le recours aux CDD longs est en fort recul entre 45 et 59 ans (-7,0 %), alors qu'il progresse légèrement pour les 20-30 ans, qui représentent une part importante des embauches sous ce type de contrats (42 %). En 2024, 3,9 % des CDD de plus de 31 jours concernent des salariés âgés de plus de 60 ans (+0,7 point sur 6 ans).

Forte progression des contrats à durée déterminée courts en 2024

Après deux années de fort dynamisme en 2021 et 2022 (rattrapage de la chute durant la période Covid), le nombre d'embauches en CDD de moins de 31 jours progressait faiblement en 2023 (+1,2 %). Le dispositif de bonus-malus sur la contribution patronale d'assurance chômage s'applique depuis septembre

2022. Il a été prolongé en 2024. Il vise à inciter les entreprises à allonger la durée des contrats de travail et éviter un recours excessif aux contrats courts. Malgré cela, 477 000 contrats de courte durée ont été signés en 2024, un nombre en hausse de 4,8 %. Ce phénomène traduit la baisse de visibilité des employeurs quant à l'évolution de l'activité économique qui conduit une partie d'entre eux à réduire la durée des CDD, voire à remplacer des embauches en CDI par des CDD longs. En 2024, 61 % des CDD de moins de 31 jours sont conclus par des femmes.

Les CDD de courte durée sont essentiellement mobilisés dans les services. Dans certains secteurs, il s'agit même d'un type d'embauche quasi exclusif. La part des embauches en CDD courts dans le total des embauches est de 93 % dans les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (pour des embauches à 63 % masculines), de 89 % dans la santé humaine et 85 % dans l'action sociale et hébergement médico-social (pour des embauches à 86 et 83 % féminines).

Le recours aux CDD de courte durée augmente nettement dans le Loir-et-Cher (+16 %) et dans le Loiret (+8 %). La part des salariés âgés de plus de 60 ans parmi les embauches en CDD de moins de 31 jours progresse et atteint 9,0 % (+1,6 point en 6 ans). ●

Geoffroy Vallée, Ludovic Rosmorduc
(Urssaf Centre-Val de Loire)

► 1. Nombre d'embauches par type de contrat de travail

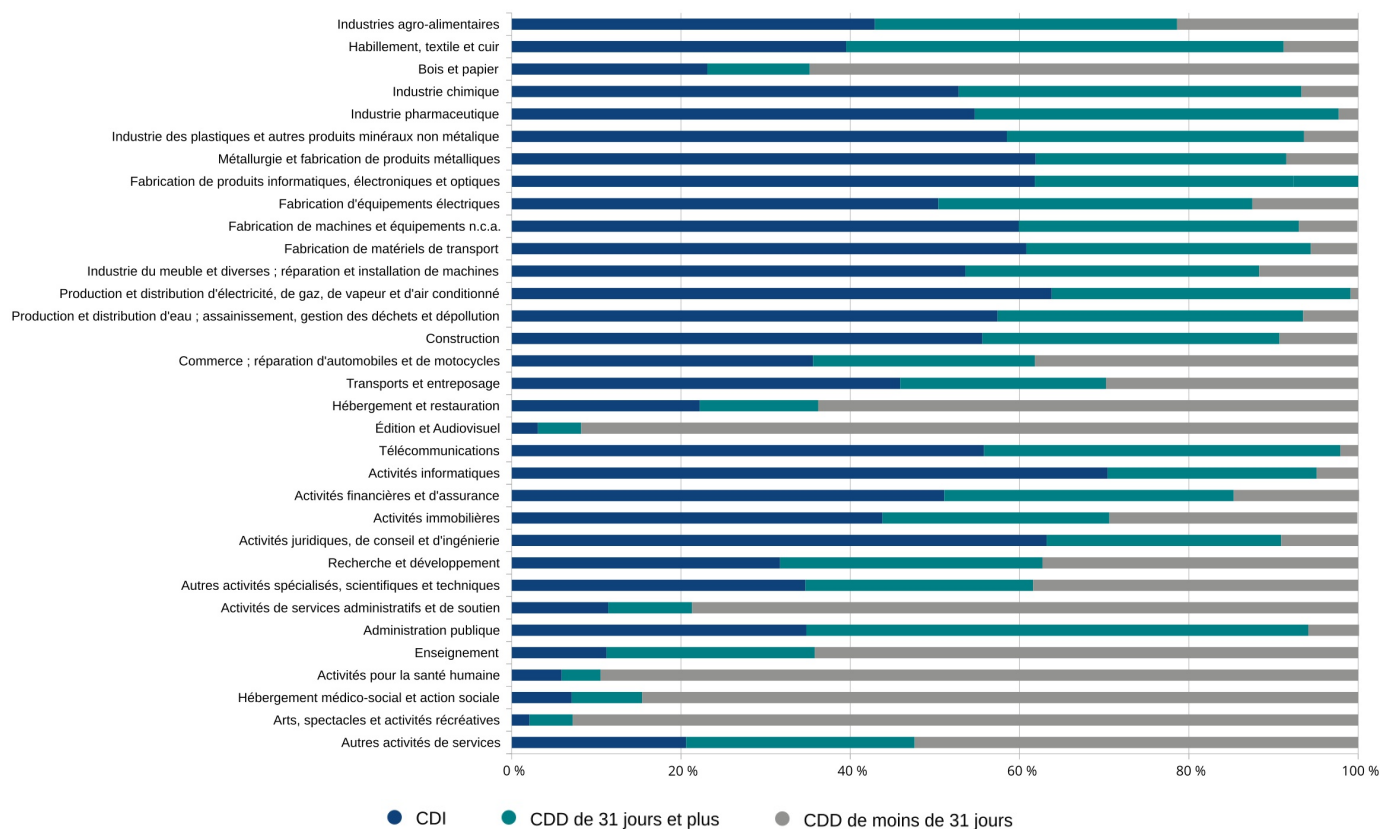
en nombre

Année	CDI	CDD de 31 jours et plus	CDD de moins de 31 jours
2019	121 400	98 900	450 100
2020	100 000	87 300	324 000
2021	126 100	107 700	388 300
2022	144 300	107 700	448 400
2023	142 700	105 600	455 800
2024	134 700	103 900	477 500
Évolution 2024/2023 (en %)	-5,6	-1,6	4,8
Évolution 2024/2019 (en %)	11,0	5,1	6,1

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, Déclarations préalables à l'embauche.

► 2. Parts des embauches selon les types de contrats de travail par activité



Champ : Détail des activités selon la nomenclature agrégée A38, Centre-Val de Loire.

Source : URSSAF Déclarations préalables à l'embauche.

► Pour en savoir plus

- Déclaration préalable à l'embauche | [Acoss.fr \(urssaf.org\)](https://acoss.fr/urssaf.org)
- Méthodologie : Déclarations d'embauche | [Acoss.fr \(urssaf.org\)](https://acoss.fr/urssaf.org)
- Publication conjoncturelle de l'Urssaf Centre-Val de Loire : Centre | [Acoss.fr \(urssaf.org\)](https://acoss.fr/urssaf.org)
- Open data Urssaf : Explore — [Open.urssaf](https://open.urssaf.fr)

Diminution du taux de chômage

En 2024, le taux de chômage de la région Centre-Val de Loire atteint 6,8 %, en légère baisse par rapport à la fin d'année 2023. Il reste plus bas que celui de France métropolitaine (7,3 %). La région compte 101 600 demandeurs d'emploi en catégorie A au dernier trimestre 2024, en hausse de 2,8 % sur un an. Le nombre de personnes inscrites âgées de moins de 25 ans augmente fortement (+6,6 %) dans la région. Le nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail est en recul de 7,3 % en 2024 après trois années de fortes hausses. Enfin, dans un contexte d'évolution des dispositifs, le nombre d'entrées dans un dispositif d'aide à l'emploi est en légère baisse.

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, la Dares et France Travail mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) : en particulier des indicateurs complémentaires (hors bénéficiaires du RSA et jeunes en CEJ, Pacea ou AIJ) sont mis à disposition pour appréhender les évolutions conjoncturelles.

Ces séries alternatives sur les inscrits à France Travail sont diffusées pour l'année 2025 dans les tableaux de bord de la conjoncture et notes trimestrielles ; cependant, pour le bilan économique portant sur 2024, les séries alternatives ne sont pas retenues, afin de garder un niveau de détail plus fin des données, et en raison d'un impact limité de la loi pour le plein emploi, à l'échelle de l'année 2024.

Sur le dernier trimestre de 2024, une évolution dans le formulaire d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A d'environ 36 000 au niveau national, et à réduire d'autant le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C.

Le taux de chômage en baisse à 6,8 % fin 2024

En Centre-Val de Loire, le **taux de chômage au sens du BIT** atteint 6,8 % à la fin d'année 2024. Il termine l'année 0,2 point plus bas qu'un an auparavant. Il reste à un niveau bas par rapport aux années précédentes : il est inférieur de 3,0 points par rapport au pic de l'année 2015 et de 1,4 point par rapport au troisième trimestre 2020, durant la crise sanitaire. À l'échelle nationale, le taux est plus élevé (7,3 % en France métropolitaine) et baisse de la même ampleur qu'en région Centre-Val de Loire sur un an ► **figure 1**. Toutefois cette évolution s'accompagne d'une hausse de la part de jeunes dans le **halo du chômage**, et de ceux ni en emploi, ni en formation, ni en études [Dares, février 2025].

Fin 2024, le taux de chômage annuel est stable ou quasi stable dans le Loir-et-Cher et le Loiret ► **figure 2**. Il diminue dans les autres départements. La baisse est la plus importante dans le Cher et l'Indre (-0,4 point). Le taux de chômage est le plus élevé dans le Loiret (7,3 %). Il est inférieur à 7 % dans les autres départements. Le taux de chômage est proche du niveau régional dans le Cher (6,9 %), l'Eure-et-Loir (6,8 %) et l'Indre (6,7 %). Les taux de chômage dans le Loir-et-Cher (6,1 %) et l'Indre-et-Loire (6,4 %) sont les plus faibles de la région.

L'évolution annuelle du taux de chômage au sein des zones d'emploi n'est pas homogène dans la région avec une variation allant de -0,5 point à +0,3 point ► **figure 3**. Les zones de Vierzon et Montargis sont associées aux taux les plus élevés (respectivement 10,2 % et 10,1 % au quatrième trimestre), tandis que les zones de Loches (5,6 %), Chinon (5,8 %) et Vendôme (5,8 %) enregistrent les taux les plus bas de la région.

Une hausse des demandeurs d'emploi

Au quatrième trimestre 2024, en Centre-Val de Loire, 101 580 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A (personnes n'ayant exercé aucune activité sur la période). En 2024, le nombre de demandeurs en catégorie A augmente de 2,8 % en Centre-Val de Loire après un recul de 1,4 % en 2023. Cette hausse, bien que significative, reste cependant inférieure de 0,7 point à celle enregistrée au niveau France entière (+3,5 %). Cette hausse peut être favorisée par une anticipation de l'inscription systématique à France Travail à compter de janvier 2025 des demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. En excluant les bénéficiaires du RSA et les jeunes en **CEJ**, **Pacea** ou **AIJ**, le nombre de demandeurs de catégorie A progresse de 2,1 % en Centre-Val de Loire.

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est supérieure à la moyenne régionale dans le Loir-et-Cher et le Loiret (respectivement +5,4 % et +4,3 %). Cette hausse est inférieure à la moyenne régionale dans le Cher, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir (respectivement +0,4 %, +2,3 % et +2,5 %). L'Indre est le seul département dont le nombre de demandeurs d'emploi recule (-0,9 % sur un an) [Insee, décembre 2024].

Dans un contexte de mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, le nombre de jeunes inscrits à France Travail connaît une hausse notable

En 2024, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A est similaire pour les hommes et pour les femmes (respectivement +2,8 % et +2,7 %). Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans et de 50 ans ou plus augmente dans les mêmes proportions (respectivement +2,1 % et +2,0 % sur un an). En revanche, le nombre de personnes inscrites âgées de moins de 25 ans augmente fortement en Centre-Val de Loire (+6,6 % sur un an). Les demandeurs d'emploi de longue durée (personnes inscrites depuis un an ou plus à France Travail) sont en léger recul sur l'année 2024 (-0,3 %), leur part s'établissant à 45,0 % fin 2024.

Hausse modérée du nombre d'inscrits à France Travail avec ou sans activité

En élargissant la catégorie A aux personnes ayant exercé une activité réduite (catégories B et C), 193 500 demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail au quatrième trimestre 2024 en Centre-Val de Loire. Sur un an, cette population augmente de 0,2 % dans la région alors qu'elle s'accroît de 1,8 % au niveau France entière. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC hors bénéficiaires du RSA et jeunes en CEJ, Pacea ou AIJ est en baisse de 0,5 % en Centre-Val de Loire.

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite courte) et celui des inscrits en catégorie C (personnes ayant exercé une activité réduite longue) évoluent respectivement de -2,2 % et de -2,7 % en un an ► **figure 4**.

Le nombre d'offres d'emploi diffusées enregistre une inversion de tendance en 2024

En Centre-Val de Loire, après trois années consécutives de fortes hausses, le nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail enregistre un recul de 7,3 % en 2024 pour s'établir à 425 540. Ces offres sont déposées directement par les employeurs auprès de France Travail ou auprès de ses partenaires. Sur un an, le nombre d'offres d'emploi en CDI et CDD de plus de 6 mois diminue de 7,9 % et celui des offres d'emploi de moins de 6 mois de 6,3 % ► **figures 5 et 6**.

Légère baisse des entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi

Après une forte hausse en 2021 jusqu'à atteindre un pic de 43 100 entrées pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi, le nombre d'entrées dans l'un des dispositifs d'aide à l'emploi s'était stabilisé en Centre-Val de Loire en 2022. En 2023 puis en 2024, le nombre d'entrées est en légère baisse par rapport aux années précédentes. En 2024, 42 320 entrées ont eu lieu dans l'un de ces dispositifs ► **figure 7**.

Les contrats aidés sont des contrats de travail bénéficiant d'un soutien public, généralement sous forme de subvention à l'employeur ou d'exonérations de charges, dans le but de favoriser l'embauche de personnes éloignées de l'emploi. Le nombre de ces contrats est en légère baisse (de 12 590 en 2023 à 12 060 en 2024).

Les **Parcours Emploi Compétences (PEC)** et les Contrats Uniques d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) sont destinés au secteur non-marchand, tandis que les Contrats Uniques d'Insertion – **Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE)** s'adressent au secteur marchand. Une circulaire de février 2024 fixe des priorités sur ces contrats : au moins 25 % d'entre eux doivent bénéficier aux habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 15 % aux résidents des zones de revitalisation rurale. Dans le même temps 20 % des contrats doivent concerner les métiers des solidarités et de la petite enfance. Au niveau national, le nombre de contrats PEC et CUI-CAE budgétisés prévisionnellement par la loi de finance a été réduit à 66 700 en 2024 (contre 80 000 en 2023) et celui des CUI-CIE a été divisé par deux (de 30 000 en 2023 à 15 000 en 2024). Ces réductions s'inscrivent dans une volonté de concentrer les aides sur les personnes les plus éloignées du marché du travail, tout en privilégiant le secteur non marchand. En Centre-Val de Loire, la demande des employeurs pour ce type de contrats baisse cependant plus que le nombre de contrats budgétisés qui ne sont pas tous consommés. En 2024, 1 210 PEC et CUI-CAE ont été signés en 2024 (en légère hausse par rapport aux 1 180 de 2023) et seulement 280 CUI-CIE (trois fois moins que l'année précédente).

L'**Insertion par l'Activité Économique (IAE)** accompagne les personnes les plus éloignées de l'emploi vers une reprise d'activité, en combinant mise en situation professionnelle et accompagnement renforcé. Malgré une réduction du budget national alloué à ce dispositif en 2024 (85 millions d'euros contre 100 millions en 2023), le Centre-Val de Loire a maintenu un niveau de financement stable. Le nombre d'entrées en parcours IAE est quasiment stable dans la région, passant de 10 660 en 2023 à 10 580 en 2024.

L'alternance est un système de formation fondé sur une alternance entre une phase pratique en entreprise et une phase théorique dans un centre de formation. Elle permet notamment aux jeunes de 16 à 29 ans d'apprendre un métier tout en étant rémunérés. Le contrat d'apprentissage vise principalement les jeunes en formation initiale pour obtenir un diplôme tandis que le contrat de professionnalisation s'adresse à un public plus large en vue d'une insertion ou reconversion professionnelle par l'acquisition d'une qualification. En 2024, l'aide exceptionnelle de 6 000 euros pour la première année du contrat

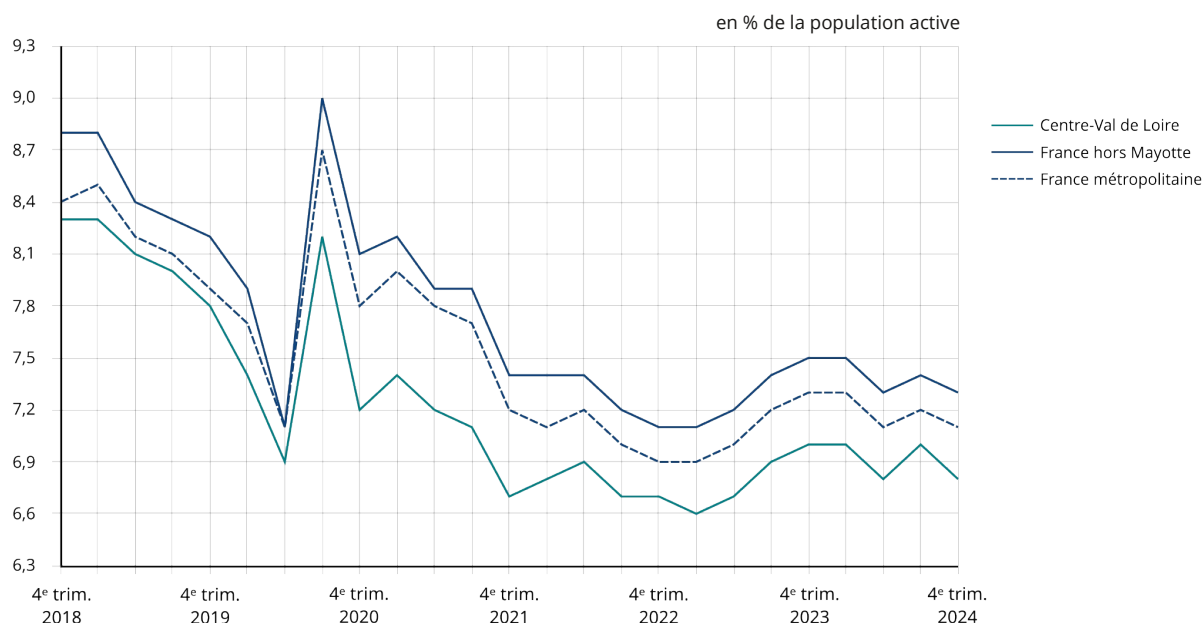
d'apprentissage est maintenue afin de soutenir la croissance de l'apprentissage et d'atteindre au niveau national l'objectif d'un million d'apprentis d'ici la fin du quinquennat. En revanche, l'aide équivalente pour les contrats de professionnalisation est supprimée à partir du 1^{er} mai 2024. Aussi, les entrées en alternance continuent de progresser mais uniquement grâce à l'apprentissage qui passe de 26 800 entrées en 2023 à 27 780 en 2024 en Centre-Val de Loire. Les entrées en contrat de professionnalisation sont en forte baisse pour la deuxième année consécutive (de 3 220 en 2023 à 2 470 en 2024).

Deux dispositifs complémentaires s'adressent spécifiquement aux jeunes de 16 à 25 ans. Le **Contrat Engagement Jeune** mis en œuvre par France Travail prévoit un accompagnement intensif individualisé et vise à faciliter une entrée rapide et durable dans l'emploi. Le nombre d'entrées dans ce dispositif est en légère baisse (-40 entrées par rapport à 2023) pour atteindre 14 800 en 2024. Le **Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)** est un accompagnement global mis en œuvre par les missions locales vers l'emploi des jeunes. Le nombre d'entrées dans ce dispositif a connu une baisse importante (-1 070 entrées par rapport à 2023), pour atteindre 9 600 en 2024.

Pour des raisons budgétaires et dans une volonté de rationaliser les dispositifs d'aide à l'emploi, le gouvernement a acté la fin du **dispositif des emplois francs** au 31 décembre 2024. Aussi, les entrées dans ces contrats ont été faibles en 2024 dans la région avec seulement 800 entrées (contre 860 en 2023). Les emplois francs consistent en une aide financière versée à un employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. ●

Nicolas Goupil (Insee), Arnaud Morin (France Travail Centre-Val de Loire), Nicolas Birot (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire).

► 1. Évolution du taux chômage trimestriel



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 2. Taux de chômage trimestriel par département

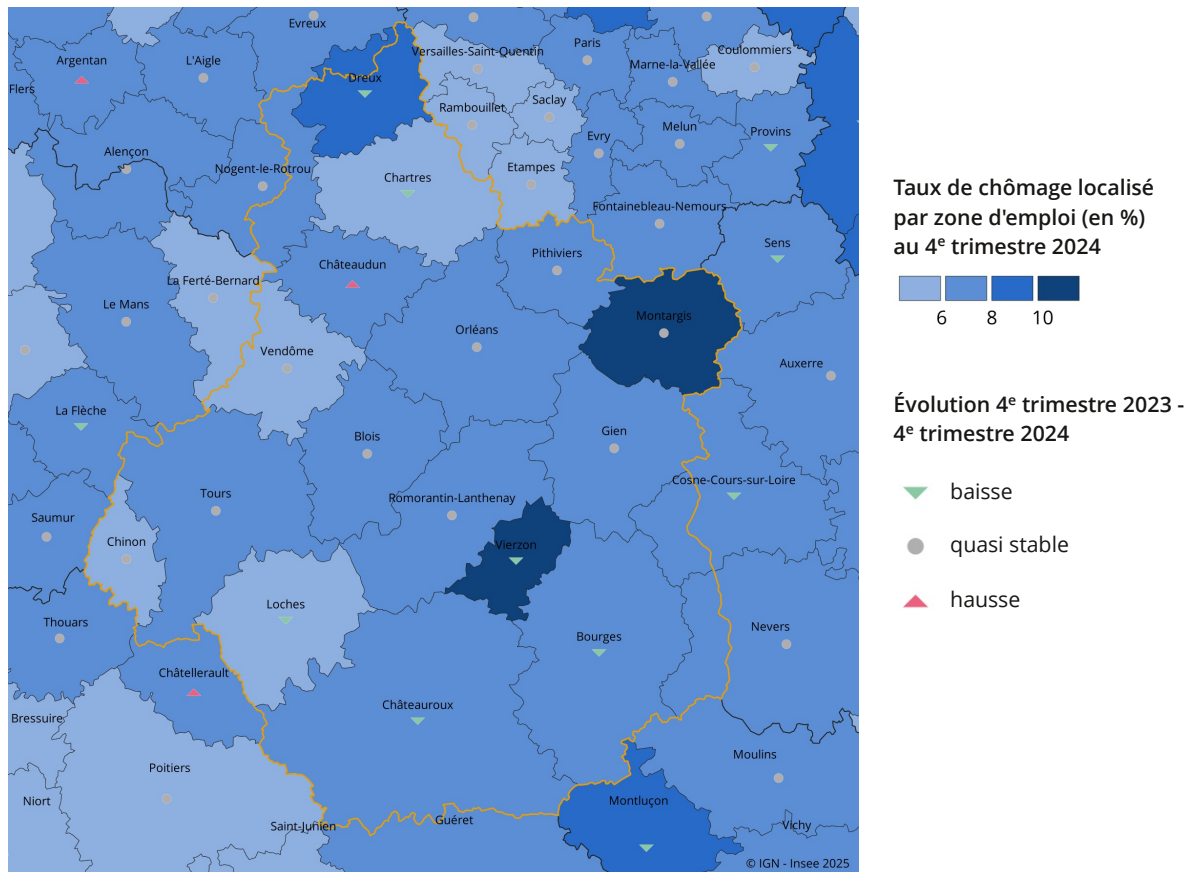
en % de la population active

Zonage	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Évolution 2024 T4 / 2023 T4 (points de %)
Cher	7,2	7,0	7,2	6,9	-0,4
Eure-et-Loir	7,1	6,9	6,9	6,8	-0,3
Indre	7,1	6,9	6,9	6,7	-0,4
Indre-et-Loire	6,7	6,6	6,7	6,4	-0,3
Loir-et-Cher	6,2	6,1	6,3	6,1	0,0
Loiret	7,4	7,3	7,5	7,3	-0,1
Centre-Val de Loire	7,0	6,8	7,0	6,8	-0,2
France hors Mayotte	7,5	7,3	7,4	7,3	-0,2

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Taux de chômage localisé par zone d'emploi au quatrième trimestre 2024 et évolution 2023-2024



Note : Données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Loches, le taux de chômage au 4^e trimestre 2024 atteint 5,6 %, en baisse de 0,5 point par rapport au 4^e trimestre 2023.

Source : Insee, Enquête Emploi et taux de chômage localisés.

► 4. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2024				Évolution 2024 T4 / 2023 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	93 670	51 940	48,4	51,1	0,6	2,8
Femmes	99 820	49 640	51,6	48,9	-0,2	2,7
Moins de 25 ans	27 040	15 740	14,0	15,5	2,4	6,6
De 25 à 49 ans	112 960	57 520	58,4	56,6	-0,5	2,1
50 ans ou plus	53 490	28 320	27,6	27,9	0,5	2,0
Inscrits depuis un an ou plus	87 130	nd	45,0	nd	-0,3	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	49 990	nd	25,8	nd	-1,0	nd
Centre-Val de Loire	193 500	101 580	100,0	100,0	0,2	2,8
France hors Mayotte	5 491 700	3 135 000	100,0	100,0	1,8	3,5

nd : données non disponibles.

Note : Données CVS-CJO.

Avertissement : Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : France Travail-Dares, STMT.

► 5. Nombre d'offres diffusées par France Travail par domaine professionnel en Centre-Val de Loire

Domaine professionnel*	2024	Part (%)
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	8 890	2,1
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	690	0,2
Banque, assurance, immobilier	10 290	2,4
Commerce, vente et grande distribution	48 440	11,4
Communication, média et multimédia	3 050	0,7
Construction, bâtiment et travaux publics	40 720	9,6
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	27 570	6,5
Industrie	70 690	16,6
Installation et maintenance	33 440	7,9
Santé	33 180	7,8
Services à la personne et à la collectivité	47 970	11,3
Spectacle	510	0,1
Support à l'entreprise	61 360	14,4
Transport et logistique	38 740	9,1
Total	425 540	100,0

* au sens de la codification ROME de France Travail

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : France Travail (données brutes), 2024.

► 6. Nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail par type de contrat en Centre-Val de Loire

Type de contrat	2024	Part (%)
Emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	277 010	65,1
Emplois temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	32 460	7,6
Emplois occasionnels (moins d'un mois)	4 170	1,0
Emplois spécifiques (intermittents du spectacle, intérimaires, saisonniers)	111 900	26,3
Total	425 540	100,0

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : France Travail, offres transmises par les partenaires et offres déposées à France Travail (données brutes).

► 7. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Centre-Val de Loire

Type d'aide	2023	2024
Aides à l'emploi (p)	42 600	42 318
dont contrats aidés (p)	12 584	12 061
Parcours emploi compétences (PEC)	1 182	1 211
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	747	275
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	10 655	10 575
dont contrats en alternance	30 016	30 257
Apprentissage	26 800	27 784
Contrats de professionnalisation	3 216	2 473
Accompagnement des jeunes	25 514	24 403
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	10 671	9 600
Contrat d'engagement jeune	14 843	14 803
dont premières entrées	10 879	10 286
Emplois francs (p)	856	802

(p) : Année 2024 provisoire.

Note : Extraction du 31/03/2025. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares.

Progression des immatriculations de micro-entrepreneurs et des créations de sociétés

En 2024, 31 200 entreprises sont créées dans la région Centre-Val de Loire. Le nombre de créations est en hausse par rapport à 2023, après un léger repli entre 2022 et 2023. En France, le nombre de créations d'entreprises croît également. Dans la région le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs augmente, comme le nombre de créations de sociétés, alors que celui des nouvelles entreprises individuelles classiques diminue. Le volume de créations augmente dans tous les secteurs d'activité, sauf dans la construction. La hausse du nombre de créations est la plus importante dans le Loiret. Dans le Cher, le nombre de nouvelles entreprises est plus bas qu'en 2023. Le nombre de défaillances d'entreprises croît encore en 2024, mais à un rythme moindre que lors de la période 2022-2023.

Avertissement

En 2023, le suivi des créations d'entreprises a été perturbé par la mise en place du guichet unique de formalités des entreprises, fragilisant les résultats sur cette année. L'impact sur le volume annuel total est toutefois limité.

Plus d'immatriculations de micro-entrepreneurs et de créations de sociétés, mais moins d'entreprises individuelles qu'en 2023

En Centre-Val de Loire, plus de 31 200 entreprises (marchandes, non agricoles) sont créées en 2024 : 20 700 micro-entrepreneurs, 6 700 sociétés, 3 800 entreprises individuelles. Le nombre de créations d'entreprises progresse par rapport à l'année précédente (+5,6 %). Il avait diminué entre 2022 et 2023, après avoir nettement progressé entre 2018 et 2021 ► **figure 1**. En France, le nombre de créations d'entreprises augmente également (5,7 %).

Comme au niveau national, près de deux nouvelles entreprises sur trois sont créées sous le régime du micro-entrepreneur. La part des entreprises individuelles classiques parmi les créations est plus importante dans la région (12,2 %) qu'en France (9,9 %). À l'inverse, la proportion de sociétés créées est moins élevée dans la région (21,4 %, soit 4,2 points de moins qu'en France).

En Centre-Val de Loire, le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs augmente à un rythme plus élevé qu'en 2023 (+7,1 % versus +5,3 %). Les créations de sociétés sont également plus nombreuses (+6,3 %), alors que leur volume avait diminué l'année précédente (-10,9 %). Le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques diminue à un rythme moindre à celui de l'année précédente (-2,9 % en 2024 et -10,3 % en 2023).

Hausse du nombre de créations dans tous les secteurs, sauf dans la construction

En Centre-Val de Loire, le nombre de créations d'entreprises (tous types

confondus) augmente dans tous les secteurs entre 2023 et 2024 ► **figure 2**, sauf dans la construction (-4,1 %). Cette situation contraste avec l'année précédente : entre 2022 et 2023, le nombre de créations d'entreprises (tous types confondus) diminuait dans tous les secteurs, sauf dans ceux de l'industrie (+15,2 %) et des services aux entreprises (+1,8 %). La progression annuelle du nombre de créations est la plus forte dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Ce secteur représente 28,3 % des créations en 2024. Le secteur des services aux entreprises reste celui auquel appartiennent le plus de nouvelles entreprises (33,3 %).

La construction est le seul secteur où le nombre de créations est en retrait, quelle que soit la forme des entreprises créées.

Le nombre de créations de sociétés augmente dans tous les secteurs hors celui de la construction. Les sociétés comptent pour plus d'un tiers des créations de ce secteur (35,3 %). Deux nouvelles sociétés sur cinq ont une activité de services aux entreprises. Dans ce secteur, comme dans la construction, la baisse du nombre des créations d'entreprises individuelles est particulièrement marquée. Le nombre de créations sous cette forme recule dans presque tous les secteurs, mais progresse dans les services aux particuliers (+3,8 %) et reste stable dans le commerce, transport, hébergement et restauration (+0,8 %). Dans l'industrie, les entreprises individuelles représentent 36,0 % des créations.

Les immatriculations de micro-entrepreneurs progressent dans tous les secteurs hormis celui de la construction. Elles comptent pour plus de la moitié des créations dans chaque secteur, de 50,4 % dans l'industrie, à 72,4 % dans les services aux particuliers. Plus d'un tiers des

nouveaux micro-entrepreneurs exercent une activité de services aux entreprises (33,9 %).

Plus de créations d'entreprises dans la plupart des départements

Le nombre de créations augmente dans tous les départements de la région sauf dans le Cher (-0,4 %) ► **figure 3**. Il progresse le plus fortement dans le Loiret (+10,2 %), dans l'Indre (+5,7 %) et l'Indre-et-Loire (+5,3 %).

Les créations de sociétés sont plus nombreuses en 2024 qu'en 2023 dans tous les départements, sauf dans l'Indre (-3,3 %). L'Indre-et-Loire connaît la hausse la plus forte (+13,7 %). En dehors du Loiret, les immatriculations d'entreprises individuelles ont diminué par rapport à l'année dernière dans tous les départements, notamment dans le Cher et l'Indre (diminutions respectives de -9,8 % et -6,3 %). Le nombre de créations sous le statut de micro-entrepreneurs augmente entre 2023 et 2024 dans tous les départements et en particulier dans le Loiret (+12,9 %) et l'Indre (+11,4 %).

Le nombre de défaillances d'entreprises au plus haut depuis 2015

Le nombre de défaillances d'entreprises est supérieur à celui des années précédant la crise sanitaire. L'augmentation du nombre d'entreprises en cessation de paiement augmente encore en 2024. Le nombre de défaillances d'entreprises progresse depuis la fin de l'année 2021, dans un contexte de fin de certains dispositifs d'aides aux entreprises, mais ralentit par rapport à l'année précédente ► **figure 4**.

En 2024, 2 200 défaillances ont été enregistrées dans la région, soit une progression de 9,1 % par rapport à 2023.

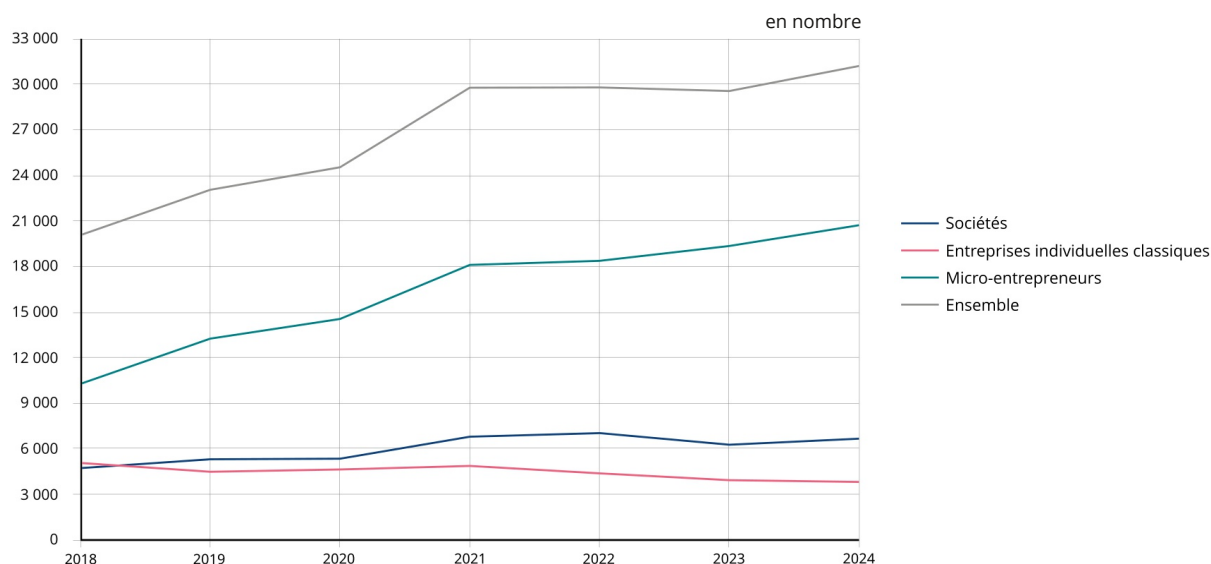
L'évolution est inférieure à celle constatée en France (+17,4 %). Elle est également moins forte que celle de 2023 (+36,1 % en région et +36,5 % en France). La hausse du nombre de défaillances va de +2,7 % dans l'Indre-et-Loire à +18,8 % dans l'Indre. Le nombre de défaillances est stable dans le Cher (-0,4 %).

En 2024, le nombre de défaillances d'entreprises a le plus fortement augmenté dans le secteur des services aux entreprises (+17,0 %) et dans l'industrie (+12,4 %) ► **figure 5**. Ce dernier secteur est le seul pour lequel l'augmentation du nombre d'entreprises qui font l'objet de redressements ou de liquidations

judiciaires est plus importante dans la région qu'en France (+8,3 %). La plus grande part des entreprises défaillantes (quatre sur dix) appartient au secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. ●

Thibault Tillard (Insee)

► 1. Évolution des créations d'entreprises - Centre-Val de Loire

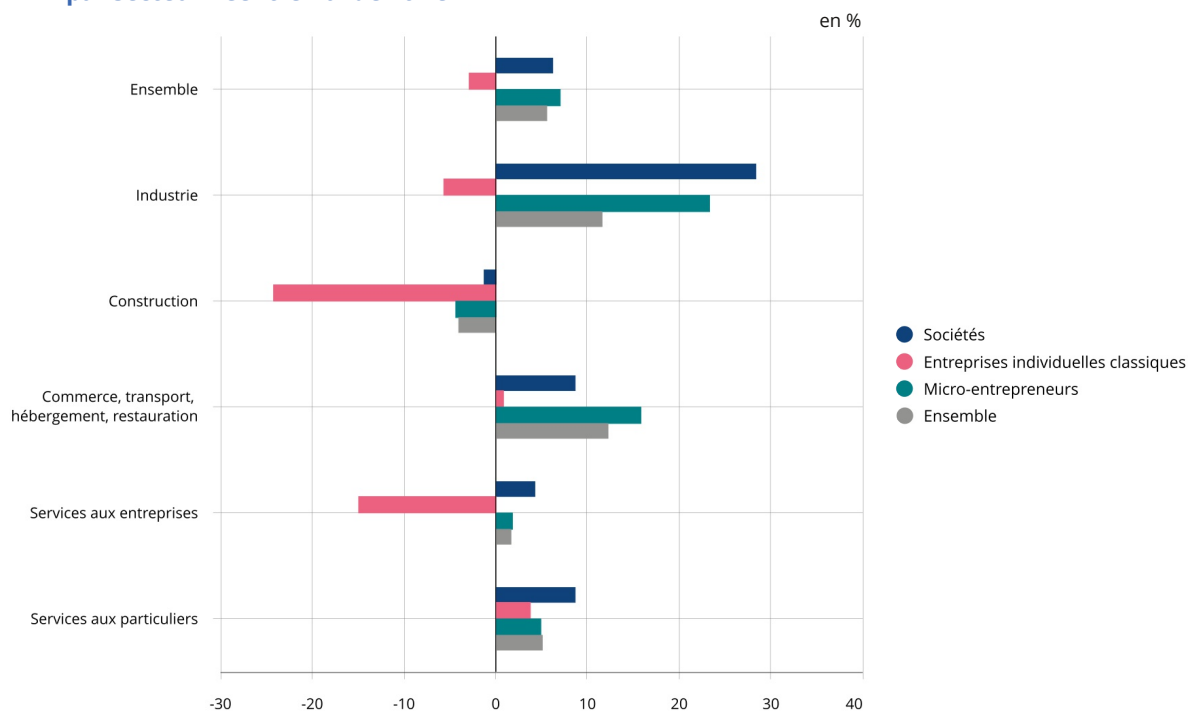


Note : Nombre de créations brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 2. Évolution entre 2023 et 2024 du nombre de créations d'entreprises par secteur - Centre-Val de Loire



Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

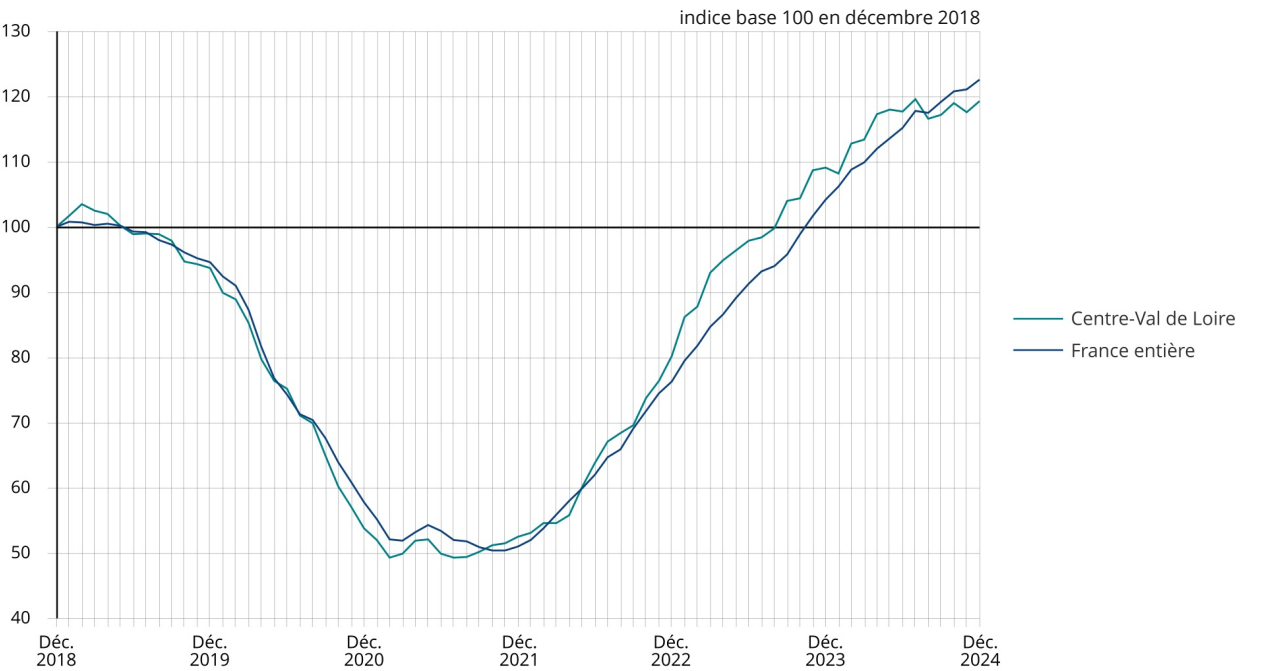
Source : Insee, SIDE.

► 3. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2024				Évolution de l'ensemble (%)	
	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneur	Ensemble	2023 - 2024	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ¹
Cher	568	460	1 934	2 962	-0,4	10,4
Eure-et-Loir	1 173	608	3 401	5 182	4,2	9,2
Indre	352	299	1 387	2 038	5,7	8,3
Indre-et-Loire	1 855	967	5 378	8 200	5,3	6,6
Loir-et-Cher	854	479	2 312	3 645	2,4	8,3
Loiret	1 866	1 006	6 312	9 184	10,2	7,9
Centre-Val de Loire	6 668	3 819	20 724	31 211	5,6	8,0
France entière	284 564	110 480	716 194	1 111 238	5,7	7,0

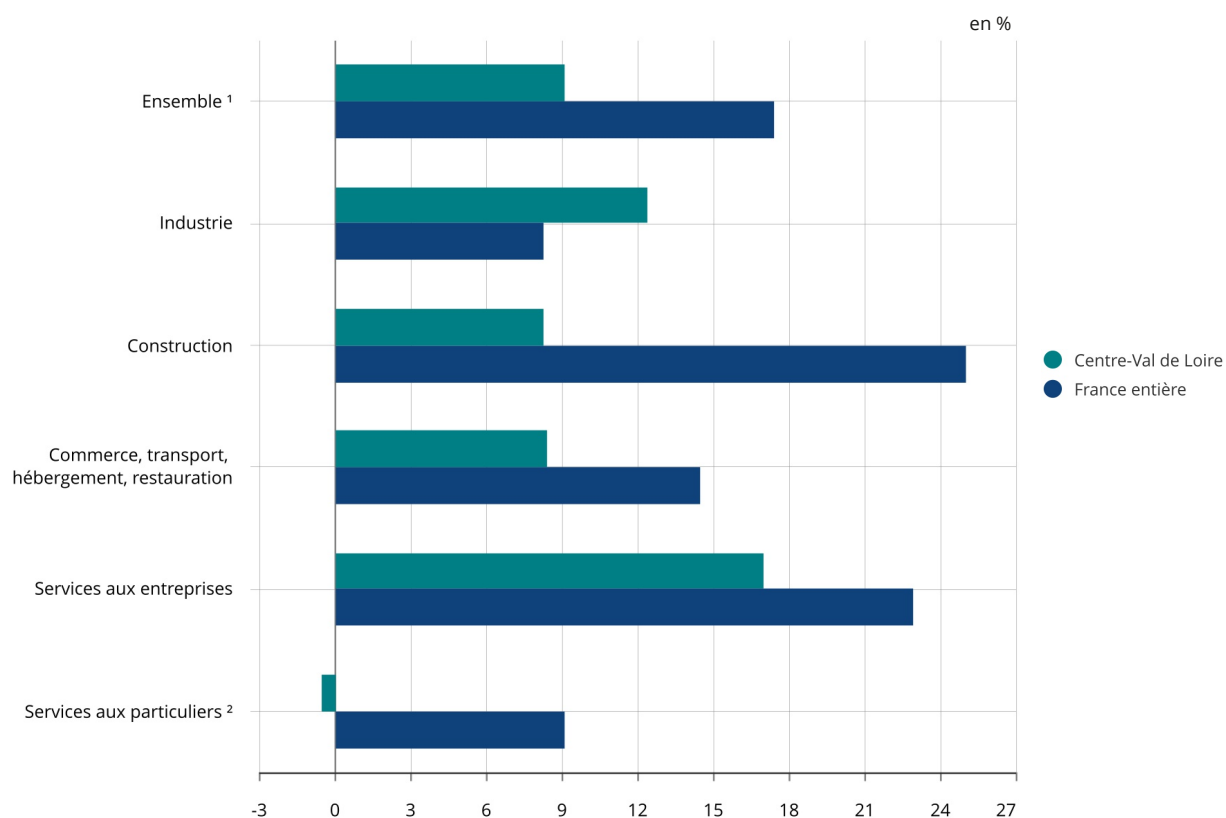
¹ : Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.
Note : Données brutes.
Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, SIDE.

► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : Données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.
Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Évolution entre 2023 et 2024 du nombre de défaillances d'entreprises par secteur



¹ : Y compris agriculture.

² : Hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : Données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

Le nombre de micro-entrepreneurs en région Centre-Val de Loire continue de progresser

Au 1^{er} semestre 2024, près de 90 000 micro-entrepreneurs sont enregistrés en région Centre-Val de Loire, parmi lesquelles 53,8 % ont déclaré une activité sur le semestre, c'est-à-dire un chiffre d'affaires positif. Ils sont majoritairement concentrés dans les territoires urbains. Leur chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise à 1 500 euros (+0,7 %). Le profil des micro-entrepreneurs travaillant dans l'artisanat est plutôt masculin, alors que les femmes sont majoritaires parmi les micro-entrepreneurs exerçant une profession libérale. Selon les secteurs d'activité, les dynamiques économiques sont variables, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs progresse fortement dans les activités de transports et les activités de service administratif et de soutien.

48 340 micro-entrepreneurs économiquement actifs

À la fin du premier semestre 2024, 89 920 micro-entrepreneurs administrativement actifs sont enregistrés en région Centre-Val de Loire, soit une progression de 6 620 (83 300 au premier semestre 2023). L'évolution annuelle du nombre de ces micro-entrepreneurs s'établit ainsi à +7,9 %, portée par un niveau d'immatriculations jamais atteint en région (21 825 en 12 mois). Le niveau des radiations est inférieur à celui observé fin 2023.

Le nombre de micro-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires positif est de 48 340, il progresse de 5,9 % sur un an au premier semestre 2024, contre 6,6 % un an plus tôt. Ces micro-entrepreneurs économiquement actifs représentent 53,8 % de l'ensemble des micro-entrepreneurs, soit 1 point de moins qu'un an plus tôt (54,8 %) ► **figure 1**.

Tous les départements de la région enregistrent une croissance du nombre de micro-entrepreneurs actifs relativement homogène au 1^{er} semestre 2024. La croissance la plus forte est observée dans les départements du Loir-et-Cher et du Loiret (6,0 %), la croissance la plus faible de la région dans l'Indre (5,6 %) ► **figure 2**.

Le chiffre d'affaires cumulé reste dynamique, le chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise

Ces micro-entrepreneurs actifs ont déclaré un chiffre d'affaires semestriel de 435,7 millions d'euros, en progression de 6,6 % par rapport au premier semestre 2023, après 8,5 % un an plus tôt. La hausse du chiffre d'affaires global est proche de celle du nombre de micro-entrepreneurs actifs, le chiffre d'affaires par micro-entrepreneur évoluant peu.

En effet, le chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise, à 1 500 euros, soit 0,7 % de plus que l'année précédente (en euros courants). Il se stabilise donc depuis le deuxième semestre 2021 (1 480 euros). Il est plus élevé dans les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire

(respectivement 1 580 euros et 1 570 euros), et plus faible dans l'Indre et le Cher (1 330 euros et 1 380 euros).

Une localisation majoritairement urbaine

La répartition des micro-entrepreneurs sur le territoire régional est concentrée. Plus de la moitié sont localisés en Indre-et-Loire (27,4 %) et dans le Loiret (25,8 %). Dans l'Eure-et-Loir désormais, les micro-entrepreneurs sont légèrement sur-représentés par rapport aux autres travailleurs indépendants (+0,6 point).

Un profil plus artisanal et plus masculin

En Centre-Val de Loire, 42,7 % des micro-entrepreneurs en activité sont artisans, 24,5 % sont commerçants et 32,9 % exercent une profession libérale. Le nombre de professions libérales continue de progresser à un rythme encore dynamique, bien que moins marqué qu'en 2023 (+8,4 %, contre +9,2 % un an auparavant). La progression du nombre d'artisans reste également soutenue (+5,5 %), tandis que celle des commerçants ne progresse que de +3,4 % ► **figure 3**.

Les femmes micro-entrepreneuses sont minoritaires parmi les artisans et les commerçants (40,0 % et 39,3 %), alors qu'elles sont majoritaires pour les professions libérales (57,4 %). Tous groupes professionnels confondus, la part des femmes parmi les micro-entrepreneurs de la région est de 45,6 %, pour un chiffre d'affaires encore moins partagé (36,5 % seulement) ► **figure 4**.

Des variations du nombre de micro-entrepreneurs contrastées selon les secteurs d'activité

La dynamique observée est très différente d'un secteur à l'autre. Ainsi à la fin du premier semestre 2024, les activités de transports enregistrent une progression notable du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs : le secteur des taxis-VTC affiche la plus forte

progression annuelle (+33,0 %), tandis que les secteurs du transport routier de fret et déménagement et du transport et entreposage voient leurs effectifs augmenter de 15,4 % et 15,3 %.

Outre ces derniers, parmi les secteurs les mieux orientés se trouvent les secteurs des autres services administratifs et de soutien (+18,0 %), de l'action sociale (y compris aide à domicile, +13,7 %), du commerce de détail non spécialisé (+13,4 %), ou encore des activités de nettoyage (+13,3 %).

Plus de la moitié des micro-entrepreneurs économiquement actifs au premier semestre 2024 sont concentrés dans les activités du bâtiment et travaux publics (BTP) (11,8 %), de l'industrie (7,5 %), des services personnels (7,4 %), de la coiffure et soins du corps (6,1 %), des activités de nettoyage (6,0 %), de l'enseignement (5,7 %), des arts, spectacles et autres activités récréatives (4,8 %), et des autres services de santé (4,6 %).

Parmi les activités de commerce, le chiffre d'affaires moyen mensuel est de 2 170 euros pour les activités de commerce de gros/intermédiaires du commerce, de 2 220 euros pour les activités immobilières, de 1 360 euros pour les activités de transport routier de fret et de déménagement (+41 %).

Parmi les activités de service le chiffre d'affaires moyen est de 1 580 euros pour les Taxis-VTC (+25,2 %), les activités sportives (+17,5 % en un an), les autres activités de service administratif et de soutien (+17,3 %) ou encore les activités de nettoyage (+17,1 %). ●

Frédérique Borie (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocation familiales)

Pour comprendre

Le champ de ce chapitre porte sur les seuls entrepreneurs individuels soumis au régime micro-social sous-jacent au dispositif micro-entrepreneurs institué en 2009 (régime fiscal de la micro-entreprise) ; il exclut les micro-entrepreneurs payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (**sources et méthodologie**).

► 1. Nombre de micro-entrepreneurs actifs et chiffre d'affaires en Centre-Val de Loire

Nombre de micro-entrepreneurs / Chiffre d'affaires	Semestre 1 2021	Semestre 2 2021	Semestre 1 2022	Semestre 2 2022	Semestre 1 2023	Semestre 2 2023	Semestre 1 2024	Évolution Semestre 1 2023/2022 (en %)	Évolution Semestre 1 2024/2023 (en %)
Micro-entrepreneurs administrativement actifs (en nombre)	65 970	66 390	75 090	74 910	83 300	81 300	89 920	10,9	7,9
dont Micro-entrepreneurs économiquement actifs (en nombre)	37 790	42 290	42 810	44 590	45 640	47 670	48 340	6,6	5,9
Chiffre d'affaires déclaré (en milliers d'euros)	314 190	376 070	376 620	398 830	408 610	423 200	435 710	8,5	6,6
Chiffre d'affaires mensuel moyen (en euros)	1 386	1 480	1 470	1 490	1 490	1 480	1 500	1,8	0,7
Taux de micro-entrepreneurs avec chiffre d'affaires (en %)	57,3	63,7	57	59,5	54,8	58,6	53,8	-2,2 pts	-1 pt

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2021 à 2024.

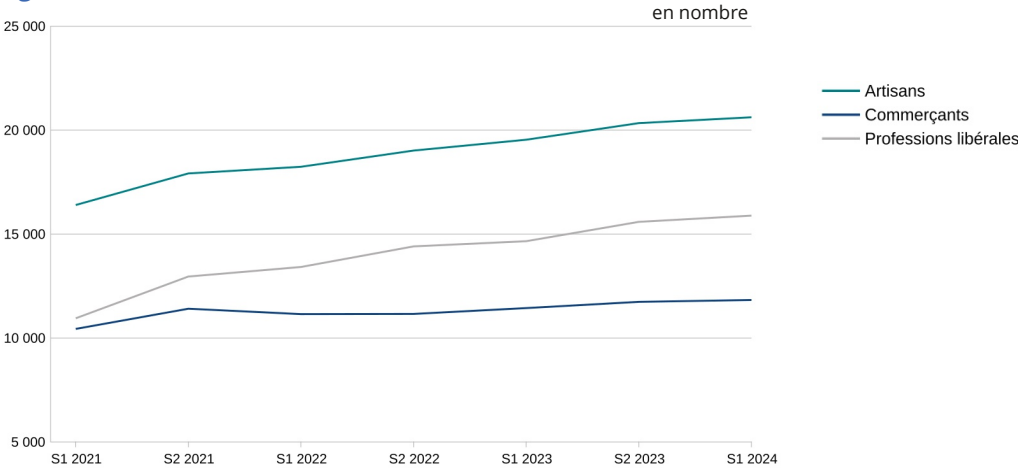
► 2. Nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs et chiffre d'affaires par département en Centre-Val de Loire

Zone géographique	Semestre 1 2022	Semestre 2 2022	Semestre 1 2023	Semestre 2 2023	Semestre 1 2024	Structure Semestre 1 2024 (en %)	Évolution Semestre 1 2024/2023 (en %)	Chiffre d'affaires Semestre 1 2024 (milliers d'euros)	Chiffre d'affaires mensuel moyen Semestre 1 2024 (euros)
Cher	4 670	4 780	4 880	5 050	5 170	10,7	5,9	42 850	1 380
Eure-et-Loir	6 640	6 900	7 120	7 470	7 540	15,6	5,9	71 470	1 580
Indre	3 290	3 460	3 560	3 690	3 760	7,8	5,6	29 960	1 330
Indre-et-Loire	11 810	12 260	12 500	13 120	13 240	27,4	5,9	124 940	1 570
Loir-et-Cher	5 330	5 600	5 830	6 030	6 180	12,8	6,0	56 170	1 510
Loiret	11 070	11 590	11 750	12 310	12 450	25,8	6,0	110 330	1 480
Centre-Val de Loire	42 810	44 590	45 640	47 670	48 340	100,0	5,9	435 720	1 500

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2021 à 2024.

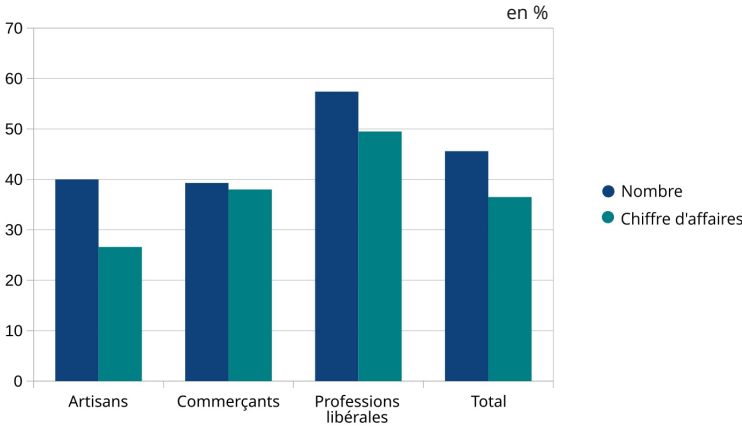
► 4. Évolution semestrielle du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs par catégorie en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2021 à 2024.

► 5. Part des femmes parmi les micro-entrepreneurs au 1^{er} semestre 2024 en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf 2024.

► Pour en savoir plus

- Source : Les bases de données statistiques – Urssaf.org.
- Méthodologie : Les micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) – Urssaf.org.
- Open Data : Explore — Open.urssaf.

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre de micro-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale (avis du 22/12/2022).

Un niveau des crédits et des dépôts à vue des sociétés non financières qui peine à être dépassé depuis deux ans

Le recul du niveau des trésoreries des entreprises et l'augmentation du nombre de défaillances se sont poursuivis en 2024. L'évolution de l'encours de crédit bancaire aux sociétés non financières a modérément augmenté en 2024, après une année 2023 qui marquait une rupture consécutive à des années de hausse (+1,5 % en 2024, contre -0,1 % en 2023). Cette hausse est plus limitée encore en ne considérant que les crédits mobilisés (+0,4 %).

Des trésoreries qui se dégradent notamment dans les services

En 2020, face à la pandémie, les autorités gouvernementales publiques et les banques centrales ont pris en charge une partie des coûts des entreprises, notamment salariaux (grâce au dispositif d'activité partielle, aux exonérations de charges fiscales et sociales) et différentes mesures visant spécifiquement leurs flux financiers (comme les reports de charges, les prêts garantis par l'État, le maintien de taux d'intérêt bas jusque mi-2022 par la BCE et l'accroissement de la liquidité des banques). Ainsi les chiffres d'affaires ont été préservés et la dégradation des trésoreries des entreprises a été limitée dans le temps. En 2021, le relâchement des contraintes sanitaires et le report des remboursements des prêts garantis par l'État ont engendré des situations de trésorerie confortables pour les chefs d'entreprises de la région Centre-Val de Loire. Les trésoreries se sont effritées en 2022 et en 2023 tout en gardant un niveau correct. La hausse des coûts n'a été répercutée que partiellement dans les prix de vente en 2022, pendant que les taux montaient notablement (taux d'intérêt des crédits bancaires à 3,13 % en décembre 2022, plus du double de décembre 2021). Cette évolution s'est poursuivie en 2023 avec des taux atteignant 4,3 % en décembre 2023.

En 2024, le niveau des trésoreries a poursuivi son recul, surtout dans la deuxième moitié de l'année, avec parfois des phases de rétablissement partiel ► **figure 1**. Dans l'industrie ce niveau est jugé un peu insuffisant, et correct dans le secteur du bâtiment. Bien que la hausse des coûts se soit apaisée, les entreprises font face au risque d'érosion de leurs marges et les prix restent élevés malgré les pressions à la baisse. Dans le bâtiment, la forte concurrence entraîne des diminutions des prix de vente qui finissent par dégrader les trésoreries, alors que les taux d'intérêt baissent. Dans les services, les tarifs tendent à augmenter sans qu'une spirale salaires-prix se soit mise en place. L'année 2024 a été marquée par des augmentations de délais de paiement en

lien avec des difficultés financières, voire des défaillances, d'acteurs de tous secteurs de plus en plus importants en termes de chiffres d'affaires.

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, les taux d'intérêt bancaires réels sont devenus positifs. Les taux d'intérêt des prêts aux sociétés non financières ont baissé de 4,80 % à 4,18 % entre décembre 2023 et décembre 2024, alors que l'indice des prix à la consommation harmonisé évoluait de 5,7 % à 2,4 %.

Un taux de défaillance des entreprises supérieur à son niveau d'avant-crise sanitaire et un endettement qui ne progresse pas

Le taux de défaillance d'entreprises historiquement bas en 2021 a augmenté en 2022 et 2023 avec des niveaux devenus supérieurs à l'avant-crise sanitaire. Les mesures de soutien massif aux entreprises avaient montré leur efficacité en contribuant à la baisse du taux de défaillance d'entreprises tout au long de l'année 2021. La hausse du nombre de défaillances a été continue en 2022, pour atteindre 1 501 en région Centre-Val de Loire en décembre 2022 (41 300 au niveau national). Elle s'est prolongée pour atteindre 2 030 en décembre 2023 (56 180 au niveau national), un niveau qui est un peu supérieur à celui d'avant-crise sanitaire. La progression s'est poursuivie en 2024 avec 2 221 défaillances enregistrées (66 162 au niveau national), il s'agit plutôt d'un effet de rattrapage suite aux plus bas de la crise Covid. Comme en 2023, les financements bancaires aux sociétés non financières restent au même niveau ► **figure 2**. Le ralentissement économique et la difficulté de finaliser des dossiers en lien avec des difficultés de financement expliquent en grande partie cette orientation. En glissement annuel, les financements bancaires progressent de 0,4 % en région Centre-Val de Loire, contre une moyenne nationale de +1,6 %.

L'endettement des petites et moyennes entreprises (PME), surtout à court terme, avait très largement contribué en 2020 à la croissance de l'endettement des sociétés non financières (hausse de près de 20 %

par rapport à 2019). Il avait diminué de 3,6 % en 2021, puis augmenté de 4,4 % en 2022. Il a baissé de 1,2 % en 2023 et a de nouveau reculé en 2024 (-0,3 %)

► **figure 3**. Cette décroissance de l'endettement est plus marquée pour les grandes entreprises en particulier les crédits mobilisés à moyen et long terme (-3,2 % en 2024 contre -7,5 % en 2023). Si les **crédits à l'équipement** progressent de 6,4 % en région Centre-Val de Loire en 2024, les crédits à court terme déclinent plus vite pour les PME (-12,4 % contre -6,6 % pour les grandes entreprises).

Alors qu'en 2020 l'endettement se concentrait essentiellement sur le court terme, ce n'était plus le cas en 2021, avec une réorientation du crédit bancaire vers des maturités plus longues. Cette tendance perdure en 2024 avec un recul de 8 % des crédits de trésorerie aux entreprises en région Centre-Val de Loire ► **figure 4** et une progression des crédits d'investissement (+2,75 %). Il convient de mettre en avant depuis 2022 un phénomène de réintermédiation bancaire du financement des entreprises, avec une préférence marquée pour les **crédits d'investissement**. L'enquête annuelle réalisée par la Banque de France montre qu'il s'agit plus de crédit de renouvellement que d'augmentation des capacités de production.

En termes sectoriels, des différences importantes sont observables au sein du secteur marchand : les encours reculent dans l'industrie manufacturière (-1,0 %) dans la construction (-4,0 %) dans le commerce (-1,4 %), mais progressent dans l'agriculture (+3,0 %), l'immobilier et dans la majorité des services.

En conclusion, sur l'ensemble de l'année 2024, les flux d'endettement des sociétés non financières ont très légèrement augmenté, sans inverser la tendance constatée en 2023 qui marquait une rupture avec des années précédentes favorables en matière de distribution de crédits. Les crédits à l'équipement sont orientés à la hausse, au contraire des crédits à court terme. Les situations de trésorerie se sont dégradées en 2024. Des pressions à la baisse des prix alors que les

coûts restent élevés, des taux d'intérêt bancaires redevenus positifs en réel, des problèmes de paiement plus importants de clients sont des facteurs d'explication de ces difficultés de trésorerie. L'année 2024 a été celle d'une conjoncture stagnante avec une montée des incertitudes en fin d'année. Ainsi l'orientation en 2025 des flux

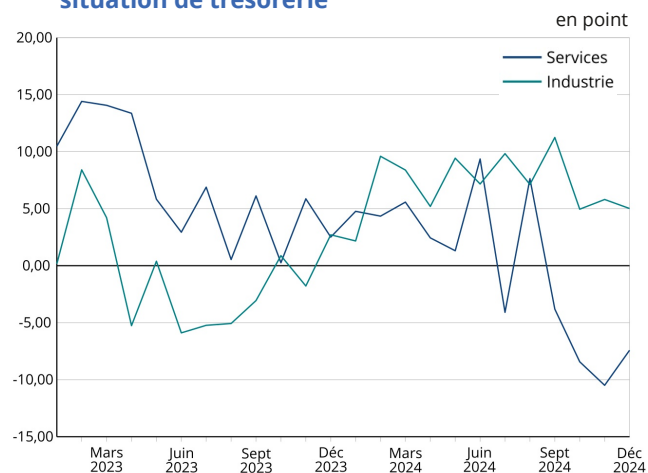
d'endettement dans un contexte de faible croissance et d'investissements en berne ne laisse pas augurer d'un changement de paradigme : modération de la distribution de crédit, recul des flux de trésorerie, réorientation partielle du crédit bancaire vers le financement des investissements. ●

David HUEBER (Banque de France)

Pour comprendre

Précision méthodologique sur le champ des statistiques mensuelles des dépôts et crédits : les données sont établies à partir de la centralisation des déclarations mensuelles par les banques adhérentes à la Fédération bancaire française des financements et dépôts des sociétés non financières implantées en région Centre-Val de Loire. Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées.

► 1. Soldes d'opinion des chefs d'entreprise sur leur situation de trésorerie

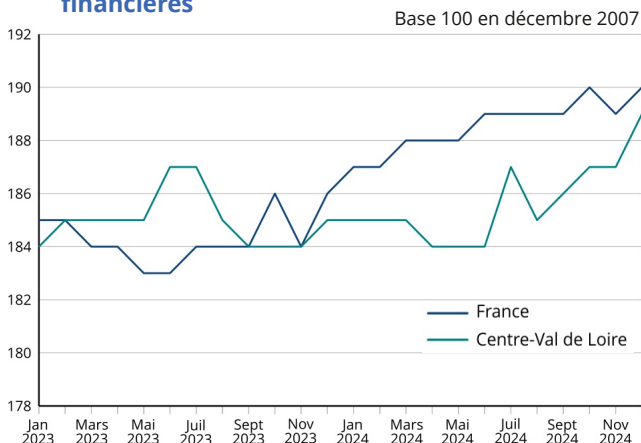


Note : Le solde d'opinion sur la situation de trésorerie mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau de trésorerie considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus (en-dessous) de la normale (en-dessous). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2024, le solde d'opinion s'établit à -7,4 points dans les services marchands et 5,0 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises des services marchands et industrielles de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France 2023-2024.

► 2. Financement bancaire des sociétés non financières

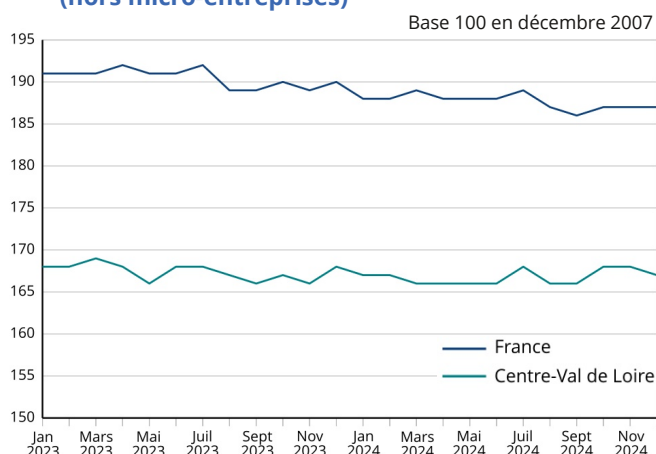


Note : Pour décembre 2024, l'encours des financements bancaires est supérieur de 90 % à son niveau de décembre 2007 pour la France (indice 190 sur le graphique) et supérieur de 89 % à son niveau de décembre 2007 pour la région Centre-Val de Loire.

Champ : Entreprises de la région Centre-Val de Loire, hors activités financière et administrations publiques, hors entrepreneurs individuels avec un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros et hors entreprises individuelles en liquidation.

Source : Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit, Banque de France 2023-2024.

► 3. Crédits mobilisés et mobilisables accordés aux PME (hors micro-entreprises)

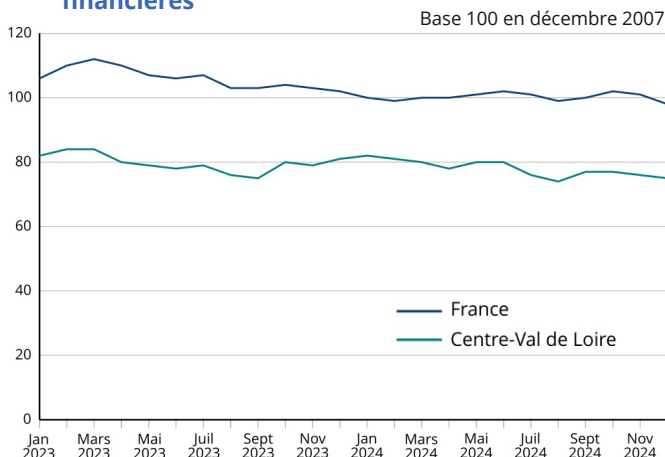


Note : Pour décembre 2024, l'encours des crédits est en hausse de 87 % par rapport à décembre 2007 pour la France (indice 187 sur le graphique) et en hausse de 67 % pour la région Centre-Val de Loire par rapport à décembre 2007.

Champ : Toutes les PME de la région Centre-Val de Loire hors micro-entreprises au sens fiscal, hors entrepreneurs individuels avec un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros et hors entreprises individuelles en liquidation.

Source : Banque de France - Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit 2023-2024.

► 4. Crédits à court terme accordés aux sociétés non financières



Note : Pour décembre 2024, l'encours des crédits est en baisse de 2,4 % pour la France par rapport à décembre 2007 (indice 97,6 sur le graphique) et de 25,1 % par rapport à décembre 2007 pour la région Centre-Val de Loire.

Champ : Toutes entreprises confondues de la région Centre-Val de Loire, hors activités financières et administrations publiques, hors entrepreneurs individuels avec un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros ou les entreprises individuelles en liquidation.

Source : Banque de France - Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit 2023-2024.

► Pour en savoir plus

- Banque de France : Crédits dans les régions françaises – décembre 2024.
- Banque de France : Accès des entreprises au crédit – Quatrième trimestre 2024.

L'excès d'eau plombe la production agricole 2024

La campagne 2024 est marquée par les pluies et le temps maussade. Les rendements médiocres et le recul des surfaces cultivées du fait de difficultés à semer sur des terres trop humides engendrent une forte baisse de la production des grandes cultures. Le volume de vendange 2024 est décevant, les maladies ont entamé le potentiel de production. De plus, le commerce de vin ralentit du fait de la baisse tendancielle de consommation, de l'inflation et de difficultés liées au pouvoir d'achat. Les cueillettes de pommes et poires se sont bien passées, les volumes sont corrects et la commercialisation s'est faite à de bons prix. La production des légumes a en revanche été contrariée par les conditions météorologiques. Les prairies ont bien poussé et les stocks de fourrages sont excédentaires en 2024. L'érosion des élevages se poursuivant, le prix de la viande poursuit sa hausse, sauf celui du porc où un équilibre s'installe entre offre et demande. Les livraisons de lait de vache sont en hausse, celles de lait de chèvre en baisse et leurs prix sont en hausse. Les livraisons de lait de vache bio repartent à la hausse. Les coûts des intrants ont diminué, sous l'influence des prix des engrais et de l'énergie, mais restent à des niveaux élevés.

Une météo très humide et chaude

La campagne 2023-2024, d'octobre 2023 à décembre 2024, est marquée par les précipitations excédentaires (9 mois sur 15 au-dessus de la normale 1991-2020, et +28 % sur la période) et des températures élevées (13 mois sur 15 au-dessus de la normale, +1,2 °C en moyenne). L'excédent de pluies à l'automne 2023 est important (+44 % pour octobre et novembre), il l'est encore plus de la fin d'hiver au début d'été : +58 % de février à juin. Cette situation permet toutefois aux nappes phréatiques de bien se recharger après plusieurs années difficiles ► **figures 1 et 2**. L'insolation est déficitaire de 12 % d'octobre 2023 à décembre 2024 par rapport à la normale.

Les grandes cultures : des récoltes médiocres et des cours qui se stabilisent

À part le blé dur, toutes les cultures d'hiver voient leurs surfaces régresser, les semis étant contrariés par les pluies abondantes de fin d'année. Certains semis sont en mauvais état en sortie d'hiver et sont détruits. Le choix de l'espèce à planter est difficile et le maïs voit ses surfaces augmenter, même si les conditions de semis ne sont pas optimales. Certaines parcelles, les plus hydromorphes, finiront par ne pas être semées.

La production de blé tendre chute de 25 % par rapport à 2023, du fait de mauvais rendements et du recul des surfaces ► **figure 3**. La baisse de la production d'orge est du même ordre, malgré un quasi-maintien des surfaces, mais une forte baisse des rendements (-23 %). Les rendements du colza sont très inférieurs à la moyenne quinquennale (-18 %). Les surfaces baissent légèrement sur un an, mais ont progressé de 18 % par rapport à la moyenne quinquennale, affaiblie par les campagnes sèches de 2019 à 2021 qui n'avaient pas permis de semer le colza en fin d'été. Au final, la production de colza

chute sur un an (-17 %), mais atteint quasiment la moyenne quinquennale (-3 %). La pluviométrie excédentaire de septembre a fortement limité le potentiel de production des cultures d'été telles le maïs, le tournesol, les betteraves ou les pommes de terre. Les parcelles les plus hydromorphes ont été récoltées en hiver, d'autres ont même été broyées sans récolte.

Sur le marché des grandes cultures, la baisse des prix engagée en 2023 se poursuit en 2024. Cependant, les conditions de cultures des grands bassins mondiaux ont inquiété les marchés dès la fin avril et les prix ont flambé un temps avant de redescendre à la faveur de perspectives de production mondiale finalement meilleures qu'envisagées. Les cours sont toutefois restés supérieurs à ceux constatés avant le mois d'avril, les mauvaises moissons européennes se confirmant ► **figure 4**. Le cours du blé tendre perd 11 % en 2024 par rapport à 2023. Sur un an, ceux de l'orge et du maïs reculent de 16 %, quant à ceux du colza, après la baisse de 2023, ils remontent en 2024 et gagnent 2 % sur un an.

La viticulture : une vendange 2024 décevante

La production de vins 2024 chute de 35 % sur un an et de 19 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les excès de précipitations ont provoqué de la coulure à la floraison puis des maladies. Le millésime devrait toutefois présenter une qualité satisfaisante après vinification. La récolte en sous-maturité par endroit a augmenté l'acidité, des demandes de chaptalisation ont été enregistrées pour compenser le manque de sucre. Les vins devraient être moins alcoolisés, plus frais et aromatiques. Pour le Val de Loire, les prix des appellations d'origine protégée (AOP) sont à la baisse. Côté Centre-Loire, les sorties d'appellation poursuivent leur baisse, mais les exportations se sont stabilisées.

Les légumes et fruits : des prix qui se maintiennent

La campagne de commercialisation des pommes récoltées en 2023 est plutôt calme, mais les prix sont revalorisés. Les petits calibres, moins chers, et les variétés clubs (la pink lady notamment) ont la préférence des consommateurs. Le commerce des poires cueillies en 2023 est dynamique et les prix sont bons. Même si la pluie de l'automne a retardé les cueillettes, le niveau de production 2024 est bon. La capacité de conservation inquiète cependant. Le début de campagne de commercialisation 2024 est calme, avec des prix corrects, mais inférieurs à ceux de l'année précédente. Les productions de légumes sont contrariées par les conditions météorologiques peu favorables (manque de luminosité, et excès d'eau), limitant les volumes de production et augmentant les coûts. Les prix sont globalement meilleurs que la moyenne triennale.

Les productions animales : des prix toujours plus élevés pour la viande

Les précipitations et la chaleur ont favorisé la pousse de l'herbe, les prairies régionales ont produit 37 % de fourrages de plus qu'en 2023, permettant de reconstituer les stocks. Cependant, leur utilisation, au pré comme en fauche, n'a pas été simple, les parcelles manquant de portance. La qualité des fourrages est moyenne et sa conservation inquiète. Les maïs ensilage montrent des rendements inférieurs à ceux de 2023, sur des surfaces plus étendues.

Le prix moyen du lait de vache stagne en 2024 (+0,4 %). Il s'établit à 497 euros les 1 000 litres en moyenne annuelle, supérieur de 12 euros à la moyenne nationale. Les effectifs et le nombre de producteurs poursuivent leur baisse (-4,7 %), mais les livraisons régionales progressent (+0,8 %). Les livraisons de lait de vache bio repartent à la hausse (+6,3 %)

et représentent 2,5 % de la production régionale. Le prix du lait bio augmente plus que celui du lait conventionnel (+4,7 % sur un an).

Le prix du lait de chèvre augmente de 0,9 % sur un an et s'établit à 938 euros pour 1 000 litres en moyenne annuelle, de 20 euros supérieur au prix national. Le nombre de producteurs et les effectifs baissent (-2,8 % et -1,7 % respectivement), et les volumes diminuent de 4,2 % sur un an. Les livraisons de lait de chèvre bio représentent 1 % des livraisons régionales de lait de chèvre.

La hausse des cours de la viande bovine ralentit en 2024 (+1,3 % sur un an), à 5,48 euros/kg de carcasse. Le déficit d'offre ne satisfait pas la demande d'origine France.

Les exportations de brouards baissent de 6,1 % sur un an. Les prix progressent de 8 à 14 % sur un an, selon la race, avec une demande italienne et espagnole qui peine à être satisfaite, du fait de la décapitalisation.

Le cours des porcs a baissé en 2024, à -6,6 % sur un an, il cote à 2,07 euros/kg de carcasse en moyenne. L'offre et la demande retrouvent un équilibre.

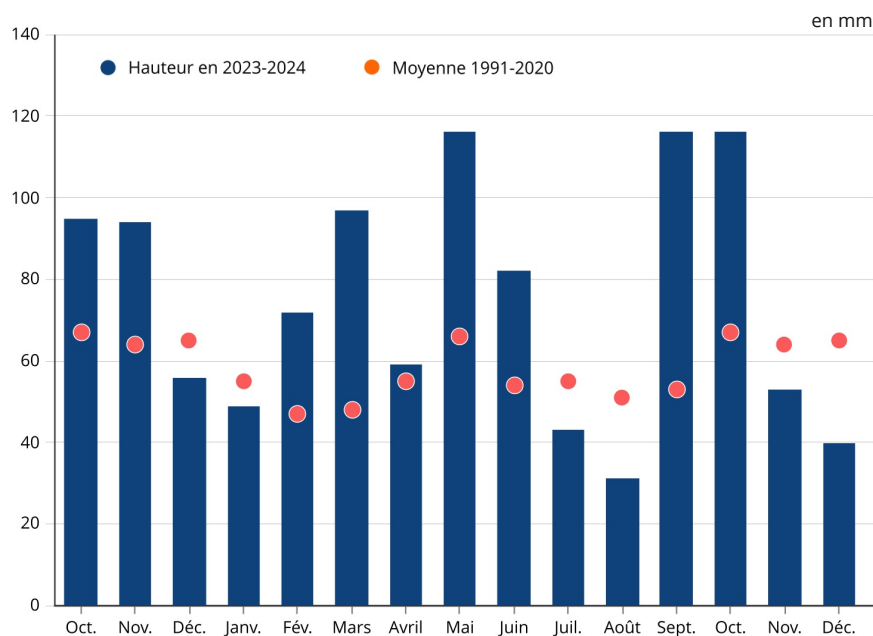
Les volumes d'abattage sont globalement à la baisse en 2024, dans toutes les catégories. Les bovins perdent 10 % de volumes, comme les ovins. Les volailles perdent 6 %, sur les dindes en particulier, avec l'arrêt progressif de l'abattoir de Blancafort. Les abattages de poulets de chair continuent de progresser (+10 % sur un an).

Le coût des moyens de production poursuivent leur baisse

Les prix des intrants agricoles continuent de baisser sur un an (-2,8 %), mais demeurent 26 % au-dessus des prix de 2020. Le prix des engrais et amendements diminue de 18 % en moyenne annuelle et celui de l'énergie et des lubrifiants perd 7 %. Les prix des produits et services vétérinaires poursuivent leur augmentation régulière. Le prix des aliments des animaux baisse à nouveau fortement en 2024 (-10 %) après le pic atteint en 2022 ► [figure 5](#).

Gaëtan Buisson (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

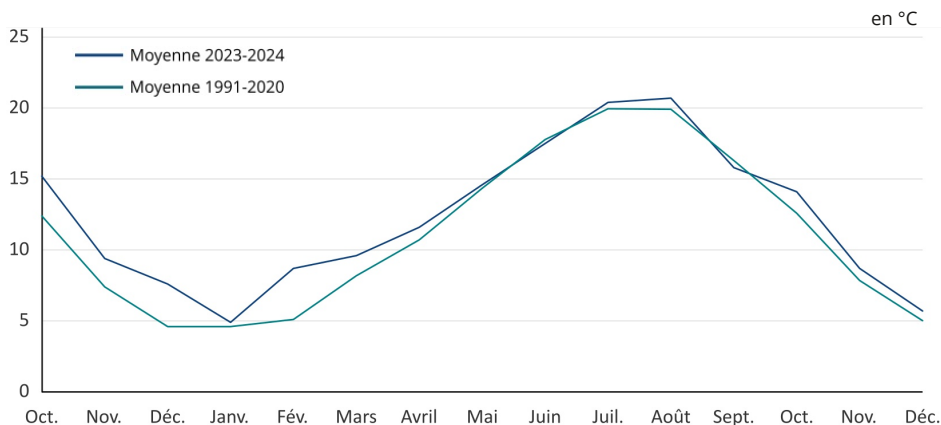
► 1. Hauteur des précipitations en 2023-2024 : moyennes régionales



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Météo France, 2023-2024.

► 2. Températures en 2023-2024 : moyennes régionales



Note : Moyenne des températures journalières relevés dans les observatoires de la région.

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Météo France, 2023-2024.

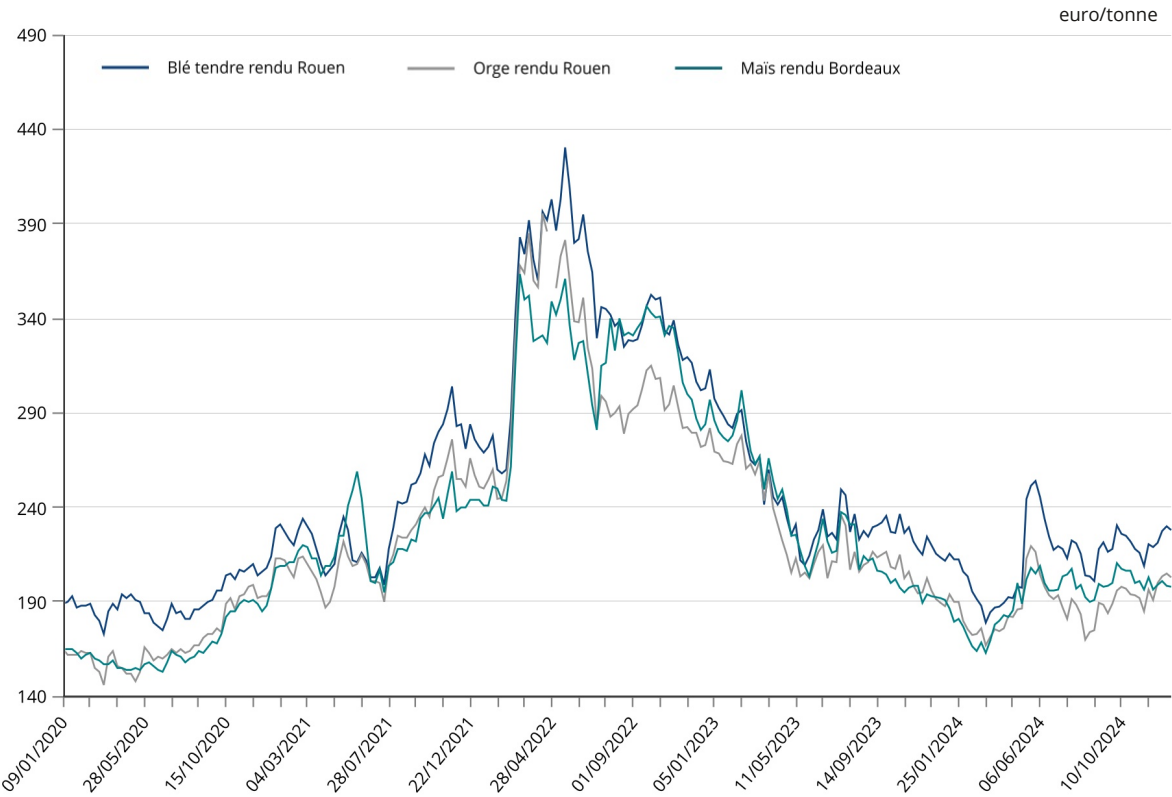
► 3. Céréales et oléoprotéagineux en 2024 en Centre-Val de Loire

Variétés de Céréales et d'oléoprotéagineux	Superficie (ha)			Rendement (q/ha)			Production (1 000 q)		
	2024	Évolution 2024/2023 (%)	Évolution 2024/moyenne 2019-2023 (%)	2024	Évolution 2024/2023 (%)	Évolution 2024/moyenne 2019-2023 (%)	2024	Évolution 2024/2023 (%)	Évolution 2024/moyenne 2019-2023 (%)
Blé tendre	544 565	-10,0	-11,4	60	-16,4	-13,4	32 718 510	-24,7	-23,7
Blé dur	69 540	14,7	-3,8	53	-22,4	-22,5	3 656 115	-10,9	-25,1
Orge, escourgeon	303 835	-1,9	-2,3	55	-23,3	-15,9	16 812 395	-24,8	-17,5
Avoine	5 935	-6,6	-25,8	42	-11,2	-3,7	248 150	-17,0	-28,2
Maïs-grain (hors semences)	116 120	13,3	-7,0	99	-4,9	7,5	11 507 425	7,7	1,2
<i>Maïs grain irrigué</i>	65 415	14,7	-15,6	115	-4,0	5,9	7 524 985	10,1	-9,3
<i>Maïs grain non irrigué</i>	50 705	11,4	7,2	79	-7,2	19,5	3 982 440	3,4	29,3
Triticale	17 135	-24,2	-29,1	39	-21,0	-17,2	669 470	-40,2	-41,6
Colza	274 355	-3,6	18,3	27	-13,5	-17,6	7 394 535	-16,6	-2,8
Tournesol	104 035	-3,7	0,6	17	-35,2	-29,7	1 755 308	-37,5	-29,6
Pois protéagineux	17 490	-22,2	-29,9	25	-21,6	-19,2	439 090	-39,0	-42,8
Féveroles et fèves	9 670	-18,6	-21,6	27	4,0	15,2	258 880	-15,3	-9,3

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2024.

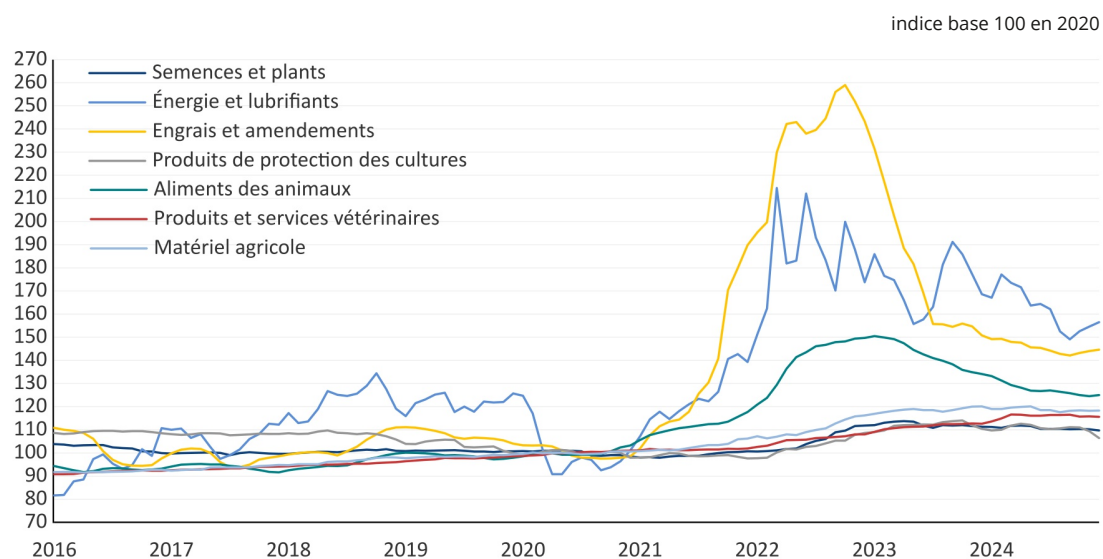
► 4. Les cours des céréales



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : France Agrimer.

► 5. Indice des prix des principaux intrants dans le Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, service de la statistique et de la prospective (SSP) de 2016 à 2024.

► Pour en savoir plus

- Les bilans annuels de l'agriculture en région Centre-Val de Loire.

Une activité industrielle régionale stable en 2024

L'activité industrielle dans la région Centre-Val de Loire est restée stable en 2024. Les carnets de commandes se sont dégradés en fin d'année à des niveaux jugés insuffisants, et les trésoreries, après une amélioration en début d'année, se sont effritées en fin d'année à des niveaux estimés moyens. Si les difficultés d'approvisionnement restent marginales, comme l'impact du coût de l'énergie sur l'activité, les problèmes de recrutement restent non négligeables mais sont en baisse. Le besoin de main d'œuvre est moindre. La reconstitution des marges et la réorganisation de l'outil de production sont devenues prioritaires, ainsi que la recherche de gains de productivité.

L'activité de l'industrie manufacturière stable dans un contexte national et international difficile

Après deux années consécutives de croissance en 2017-2018, l'industrie régionale a souffert en 2019 d'une dégradation des échanges extérieurs au quatrième trimestre, dans un environnement international dégradé. Visible dès le mois d'avril 2020, la reprise de l'activité industrielle régionale concernait toutefois dans un premier temps les industries agroalimentaires et pharmaceutiques, industries de première nécessité, avant de s'étendre aux autres secteurs. En 2021, contrairement au secteur des services marchands, les vagues épidémiques, et les périodes de confinement ont eu un impact limité sur l'activité industrielle. En 2022, en dépit des effets des restrictions sanitaires en début d'année, de la situation géopolitique incertaine génératrice de hausse des coûts, d'une inflation en hausse qui a conduit à des augmentations successives de taux d'intérêt, l'activité industrielle dans la région Centre-Val de Loire est restée en croissance. L'année 2023 a été marquée par un ralentissement qui portait la croissance au plus bas niveau de ces dernières années.

Malgré des rebonds d'activité au premier trimestre et en septembre-octobre (ce dernier lié à des rattrapages de retards de livraisons), les soldes d'opinion (**pour comprendre**) des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière sur leur activité du mois écoulé ► **figure 1** sont globalement au même niveau sur l'ensemble de l'année 2024 qu'en 2023. Cela correspond à un point bas depuis début 2020. L'activité s'est fragilisée au cours de l'année 2024. Cette même tendance est observée au début de 2025. L'industrie fait face à de nombreux facteurs défavorables : la conjoncture internationale dégradée, notamment en Chine et en Allemagne ; les facteurs d'incertitude plus forts dans la deuxième partie de 2024 liés à la situation politique nationale ; des délais de paiement plus

élevés de clients des petites et moyennes entreprises (PME). Plus du quart des chefs d'entreprise interrogés mentionnent des difficultés de recrutement. Enfin les difficultés d'approvisionnement ne concernent plus qu'un nombre marginal d'entreprises en décembre 2024. Les carnets de commandes ont dépassé leurs niveaux d'avant-crise à partir de mars 2021. Ils ont connu des phases de hausse et de baisse au cours de l'année 2024. En fin d'année, ils sont à des niveaux jugés insuffisants ► **figure 2**. Le constat est le même pour les trésoreries des entreprises avec une amélioration au premier semestre suivi d'une dégradation.

Des évolutions contrastées selon les sous-secteurs

La stabilité de l'activité en 2024 masque des évolutions contrastées d'un secteur à l'autre dans l'industrie régionale. Le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires continue à progresser en 2024 et termine l'année en hausse. Le secteur de la fabrication de cosmétiques suit la même évolution positive en 2024 qu'en 2023. Le secteur aéronautique est en forte progression comme en 2023. Les secteurs de la fabrication de produits en caoutchouc et la métallurgie ont vu leur activité stagner au second semestre, après avoir connu une nette hausse au premier semestre 2024. Les secteurs de l'industrie pharmaceutique, des autres produits minéraux et de l'imprimerie ont vu leurs chiffres d'affaires fléchir en 2024. Quant aux sous-secteurs de la fabrication d'équipements informatiques et électriques, leurs chiffres d'affaires s'est nettement redressé en fin d'année 2024. Les prix de vente ont augmenté dans la métallurgie, le matériel de transport, les cosmétiques, les produits en caoutchouc, l'imprimerie, et très légèrement dans l'agroalimentaire. Ils ont légèrement baissé dans la fabrication de produits électroniques et électriques, et l'industrie pharmaceutique. Par rapport à 2023, les coûts des intrants se sont atténués au quatrième trimestre 2024. Les carnets de commandes ont fortement progressé dans l'aéronautique et dans le

secteur du caoutchouc. La trésorerie s'est améliorée dans presque tous les sous-secteurs au premier semestre avant de s'effriter, excepté dans le secteur de l'imprimerie.

Après une nette progression de son chiffre d'affaires en 2023, la filière automobile connaît une année 2024 en repli, à cause notamment des contraintes liées à la transition énergétique et des incertitudes sur le modèle économique à suivre dans les prochaines années. En 2024, dans un contexte international concurrentiel et incertain, les exportations progressent dans tous les sous-secteurs, à l'exception de celui de la fabrication de caoutchouc.

Les réalisations de chiffre d'affaires sur l'exercice 2024 sont stables. Elles sont nettement en retrait des attentes exprimées à la fin 2023-début 2024 (+3,2 %). Presque tous les sous-secteurs sont concernés, seules l'industrie agroalimentaire et la métallurgie ont fait un peu mieux qu'anticipé. Les effectifs totaux (y compris intérimaires) ont été stables en 2024, alors qu'une légère progression (+0,5 %) était prévue un an auparavant. Les effectifs intérimaires en particulier ont été réduits dans la majorité des sous-secteurs. Les effectifs totaux ont cependant un peu progressé dans l'agroalimentaire, le matériel de transport (automobile et aéronautique), le textile et la métallurgie.

L'investissement, dynamique en 2024, progresse surtout dans l'aéronautique et l'industrie pharmaceutique en lien avec quelques intervenants de poids, mais baisse dans presque tous les autres secteurs. Les investissements d'équipement sont en net recul.

Au-delà des différences de performances sectorielles, les réponses aux enquêtes mensuelles de la Banque de France traduisent des évolutions structurelles de l'organisation de l'outil de production et des marges des entreprises. L'année 2025, s'annonce à nouveau incertaine : la politique française et la politique tarifaire états-unienne sont souvent citées comme

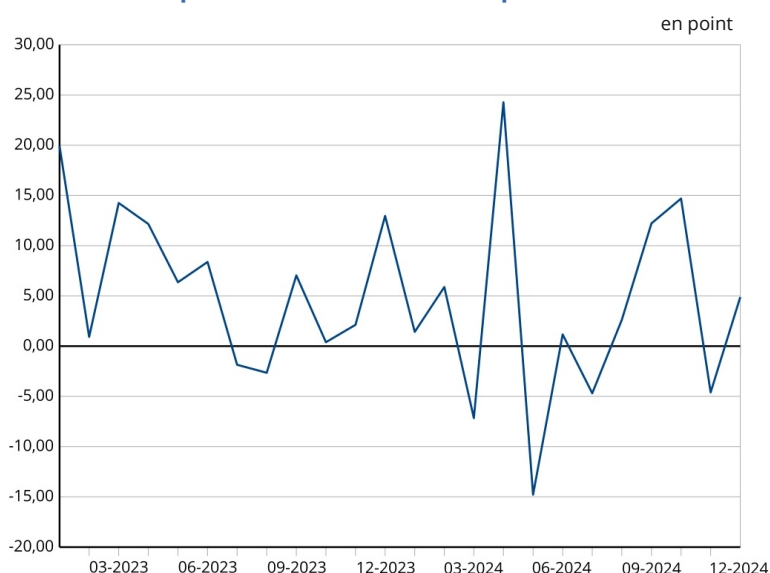
des facteurs problématiques pour les prévisions. Une progression de 2,6 % des chiffres d'affaires est prévue pour 2025 dans un contexte de désinflation qui se poursuivrait. ●

David Hueber (Banque de France)

Pour comprendre

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France retrace l'activité dans l'industrie et le bâtiment. La collecte est effectuée par les succursales du réseau de la Banque auprès d'un échantillon composé d'environ 8 500 entreprises ou établissements (dont 375 pour la région Centre-Val de Loire). Les informations sont recueillies au cours d'entretiens téléphoniques avec les chefs d'entreprise, puis traduites sous forme de notations chiffrées, correspondant aux opinions exprimées par les informateurs, sur plusieurs variables (production, livraisons, commandes, stocks, prix, effectifs...), au cours du mois écoulé par rapport au mois précédent. Les réponses possibles s'inscrivent sur une échelle à sept graduations (forte augmentation, augmentation, légère augmentation, stabilité, légère diminution, diminution, forte diminution). Les répondants précisent par ailleurs s'ils jugent l'évolution « conforme pour l'entreprise » (c'est-à-dire à un niveau attendu ou en ligne avec une normalité pour l'entreprise et en lien avec les attentes). Chaque réponse fait ainsi l'objet d'une pondération accordant un poids double aux réponses de variations jugées fortes (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux variations jugées « normales », et un poids moitié moindre aux variations jugées légères par rapport à ces mêmes variations « normales ». S'agissant de l'état des carnets de commandes, les réponses sont codées suivant une échelle similaire à celle des variations, par rapport à un niveau jugé normal par le chef d'entreprise sur la période considérée. Pour le calcul des résultats, les notations chiffrées sont en outre pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats. À divers niveaux de regroupement, les notations permettent de calculer des valeurs synthétiques moyennes, appelées « soldes d'opinion » ; elles expriment la différence entre la proportion d'entreprises estimant qu'il y a eu progression ou amélioration et celles qui jugent qu'il y a eu fléchissement ou détérioration. Les séries chronologiques ainsi constituées sont publiées après correction des jours ouvrables et des variations saisonnières.

► 1. Soldes d'opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie

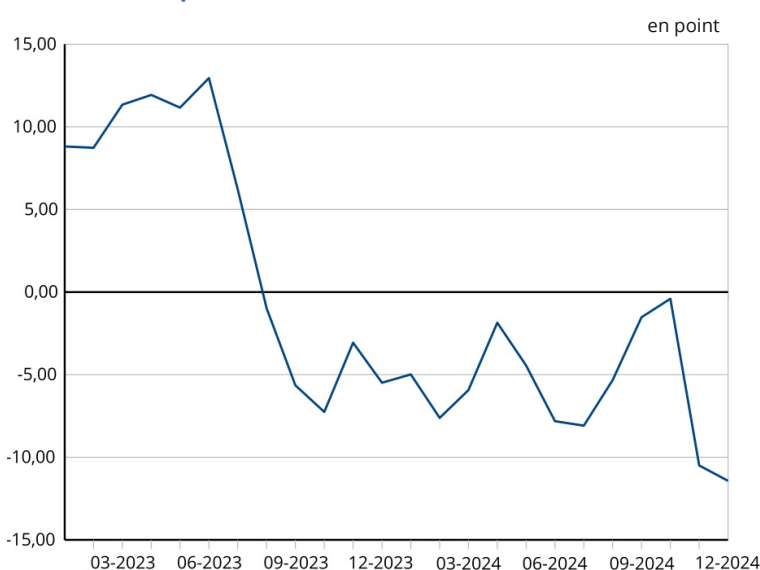


Note : Le solde d'opinion sur l'évolution de l'activité mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré une hausse de l'activité et celles ayant déclaré une baisse au cours du mois passé. En évolution, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une hausse (baisse). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2024 le solde d'opinion s'établit à 4,89 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises industrielles de la région Centre-Val de Loire interrogées.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France.

► 2. Soldes d'opinion sur l'état des carnets de commandes



Note : Le solde d'opinion sur la situation des carnets de commande mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau des carnets de commande considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus (en-dessous) de la normale. Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2024, le solde d'opinion s'établit à -11,43 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises industrielles de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France.

► Pour en savoir plus

- Tendances régionales - Centre-Val de Loire | Banque de France.
- Les entreprises en Centre-Val de Loire : bilan 2024 et perspectives 2025 (Banque de France).

Recul de l'activité en 2024 dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence, le niveau des taux d'intérêt bancaires et les incertitudes politiques

Le secteur du bâtiment enregistre un nouveau recul de son activité en 2024. Le secteur du gros œuvre est le plus affecté, principalement la construction de maisons individuelles. Au second semestre 2024, le second œuvre a connu un regain de croissance. Cette reprise d'activité s'est essoufflée pour disparaître en fin d'année. Les difficultés rencontrées par les professionnels de la construction sont liées à plusieurs facteurs notamment l'allongement des délais de paiements et le niveau des taux d'intérêt bancaires encore élevés, réduisant l'accès au crédit immobilier.

Recul enregistré dans le secteur du bâtiment dans un contexte difficile

Après une perte d'activité massive (mesurée au travers des soldes d'opinion des chefs d'entreprises), pendant le premier confinement de 2020, le secteur du bâtiment a enregistré un rapide rebond en 2021 en dépit des vagues épidémiques. En 2022 la tendance était restée positive dans un contexte incertain, mais en 2023, les enquêtes mensuelles de conjoncture régionales soulignent l'inquiétude des entrepreneurs du bâtiment inquiets sur leur activité avec une érosion marquée de l'activité.

En 2024, l'activité a de nouveau reculé ► **figure 1**. Ce repli correspond aux anticipations faites au début de l'année 2024. Le gros œuvre, notamment la construction de maisons individuelles, est le sous-secteur le plus négativement touché. La croissance de l'activité accélère dans le second œuvre, alors qu'elle s'essouffle dans les travaux publics.

L'activité du secteur du bâtiment a rebondi au second semestre, malgré une première moitié d'année de croissance ralentie (en avril-mai notamment) aussi bien dans le second œuvre que dans le gros œuvre. La hausse d'activité dans le gros œuvre est liée à un regain d'activité dans le sous-secteur de la construction de maisons individuelles en octobre à la suite des baisses des taux d'intérêt. La hausse d'activité s'estompe en novembre, puis disparaît en décembre.

Les professionnels de la construction mettent en avant plusieurs facteurs pour expliquer leurs difficultés : l'allongement des délais de paiement, le niveau des taux d'intérêt bancaires encore élevés qui a réduit l'accès au crédit immobilier, le niveau élevé des prix des intrants qui augmente le coût final des projets, la concurrence accrue et la saturation du

marché avec de fortes pressions à la baisse des prix de vente, les difficultés de recrutement dans des métiers techniques (maçons, couvreurs...) et de nouvelles normes (comme la Réglementation environnementale (RE 2020) qui pèsent sur les marges.

Le solde des opinions est toujours inférieur à sa moyenne des quinze dernières années. De même, l'opinion sur les carnets de commandes s'est nettement dégradée au premier semestre avant un rebond dans la deuxième partie de l'année : qualifiée de satisfaisante par les chefs d'entreprise interrogés fin 2022, elle est jugée tout juste correcte en fin d'année 2023 et 2024 ► **figure 2**.

De fortes incertitudes sur l'avenir qui évoluent en sentiment d'insécurité

Dans le gros œuvre, une forte concurrence avec l'arrivée de petites structures qui investissent de nouveaux marchés avec des devis attractifs, conduit à des baisses de tarification dès la fin d'année 2023, désormais inférieures à leur niveau d'il y a un an. Depuis l'été 2024, le second œuvre et les travaux publics suivent cette tendance, mais de façon ciblée sur quelques composantes de leur activité. Le secteur du bâtiment cherche à augmenter les volumes en diminuant les prix. Ceci n'est pas sans risque pour de nombreux acteurs du secteur. Les entreprises diversifient davantage leurs activités : certaines entreprises du gros œuvre se lancent dans la rénovation, certaines sociétés du secteur public prospectent chez des acteurs du secteur privé.

Un nombre non négligeable d'entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Ce nombre est cependant en fort recul sur l'année 2024, en grande partie en raison

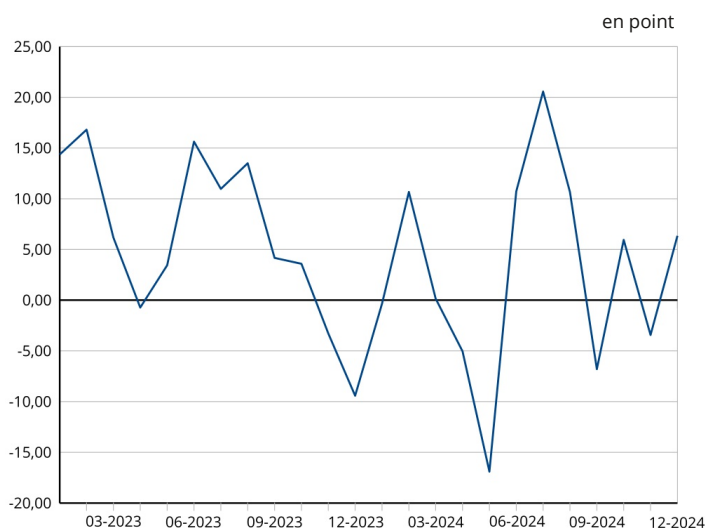
de la contraction de l'activité. Des tensions restent fortes sur des métiers comme les maçons et les couvreurs.

Les perspectives pour 2025 sont mitigées : selon les résultats de l'enquête de la Banque de France Centre-Val de Loire sur le bilan 2024 et les réalisations 2025, une hausse du chiffre d'affaires de 1,1 % est attendue pour 2025 grâce à un rebond dans le second œuvre, le gros œuvre resterait en net recul et les travaux publics en net ralentissement. Ce constat est le même pour les effectifs avec une hausse de 0,2 % (+0,8 % dans le second œuvre, -2,0 % dans le gros œuvre, +0,4 % dans les travaux publics) et des investissements en baisse sensible dans tous les secteurs.

La situation politique incertaine en France et à l'international suscite également des inquiétudes. Le manque de visibilité pour le début de 2025 est souligné par plusieurs chefs d'entreprise ce qui génère de l'inquiétude et un sentiment d'insécurité sur l'avenir de la filière du bâtiment. ●

David Hueber (Banque de France)

► 1. Soldes d'opinion sur l'évolution de la production dans le bâtiment



Note : Le solde d'opinion sur l'évolution de l'activité mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré une hausse de l'activité et celles ayant déclaré une baisse au cours du mois passé. En évolution, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une hausse (baisse). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2024, le solde d'opinion s'établit à 6,35 points dans le bâtiment. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

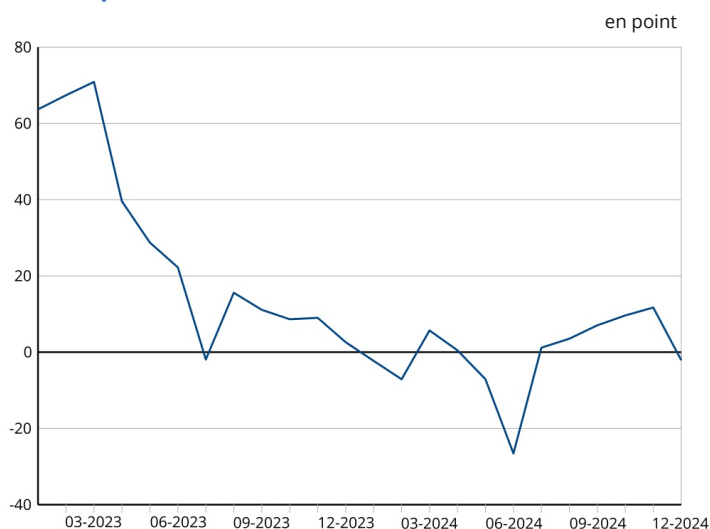
Champ : Entreprises du bâtiment de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France (2023-2024).

Pour comprendre

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France retrace l'activité dans l'industrie et le bâtiment. La collecte est effectuée par les succursales du réseau de la Banque auprès d'un échantillon composé d'environ 8 500 entreprises ou établissements (dont 375 pour la région Centre-Val de Loire). Les informations sont recueillies au cours d'entretiens téléphoniques avec les chefs d'entreprise, puis traduites sous forme de notations chiffrées, correspondant aux opinions exprimées par les informateurs, sur plusieurs variables (production, livraisons, commandes, stocks, prix, effectifs...), au cours du mois écoulé par rapport au mois précédent. Les réponses possibles s'inscrivent sur une échelle à sept graduations (forte augmentation, augmentation, légère augmentation, stabilité, légère diminution, diminution, forte diminution). Les répondants précisent par ailleurs s'ils jugent l'évolution « conforme pour l'entreprise » (c'est-à-dire à un niveau attendu ou en ligne avec une normalité pour l'entreprise et en lien avec les attentes). Chaque réponse fait ainsi l'objet d'une pondération accordant un poids double aux réponses de variations jugées fortes (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux variations jugées « normales », et un poids moitié moindre aux variations jugées légères par rapport à ces mêmes variations « normales ». S'agissant de l'état des carnets de commandes, les réponses sont codées suivant une échelle similaire à celle des variations, par rapport à un niveau jugé normal par le chef d'entreprise sur la période considérée. Pour le calcul des résultats, les notations chiffrées sont en outre pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats. À divers niveaux de regroupement, les notations permettent de calculer des valeurs synthétiques moyennes, appelées « soldes d'opinion » ; elles expriment la différence entre la proportion d'entreprises estimant qu'il y a eu progression ou amélioration et celles qui jugent qu'il y a eu fléchissement ou détérioration. Les séries chronologiques ainsi constituées sont publiées après correction des jours ouvrables et des variations saisonnières.

► 2. Soldes d'opinion sur l'état des carnets de commandes des entreprises du bâtiment



Note : Le solde d'opinion sur la situation des carnets de commande mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau des carnets de commande considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus (en-dessous) de la normale. Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2024, le solde d'opinion s'établit à -2,11 points. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises du bâtiment de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France (2023-2024).

► Pour en savoir plus

- Tendances régionales – Centre-Val de Loire Banque de France
- Les entreprises en Centre-Val de Loire - Bilan 2024 et Perspectives 2025

Un repli de l'activité confirmé en 2024

Après une croissance soutenue en 2021 et 2022, l'activité du secteur de la construction enregistre une nouvelle baisse significative en 2024, confirmant la tendance observée en 2023. Comme au niveau national, les autorisations et mises en chantier diminuent nettement dans l'ensemble du territoire régional. Les ventes de logements neufs aux particuliers ralentissent et les mises en vente s'effondrent. Dans les travaux publics, le carnet de commandes s'est légèrement allongé en 2024 et le nombre d'appels d'offre est en progression. Les problèmes de recrutement et l'inquiétude sur les ressources des maîtres d'ouvrage publics rendent cependant les entreprises du secteur peu optimistes.

Des autorisations et des mises en chantier les plus basses depuis 10 ans

Les autorisations dans le secteur de la construction de logements sont au plus bas depuis 10 ans tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale. En 2024, environ 9 900 nouveaux logements sont autorisés dans la région Centre-Val de Loire, passant sous la barre des 10 000 logements autorisés, et marquant une chute significative de 21,4 % par rapport à l'année précédente ► **figure 1**. Cette baisse est particulièrement marquée en Indre-et-Loire : -45,9 %, soit environ 1 700 logements de moins par rapport à l'année précédente. Le recul du nombre de logements autorisés est également très net dans le Cher : -25,5 %, soit environ 225 logements de moins en 2024 par rapport à l'année précédente. Au niveau national, le volume des autorisations de logements a également baissé de 12,4 %, confirmant ainsi la tendance à la baisse du secteur de la construction neuve en France ► **figure 2**.

La majeure partie des autorisations concerne les logements collectifs ou en résidence. Ils représentent environ 5 800 logements pour la région en 2024, en forte baisse de 22,0 % sur un an par rapport à 2023. La diminution du nombre de logements collectifs autorisés concerne tous les départements de la région, sauf le Loir-et-Cher. Dans ce dernier, près de 580 logements collectifs sont autorisés en 2024, trois fois plus qu'en 2023. Les autorisations de logements individuels sont inférieures de 20,4 % à leur niveau de l'année précédente à l'échelle de la région : 4 100 logements individuels seulement ont été autorisés en 2024.

Près de 9 100 logements neufs ont été mis en chantier au cours de l'année dans la région, soit environ 900 logements de moins qu'en 2023 (-9,1 %). Ces chiffres sont les plus bas observés depuis 2015-2016 et reflètent la baisse d'activité observée plus généralement en France (-6,2 %).

Une nette différence s'observe cependant entre les logements individuels et les logements collectifs. Les premiers sont plus touchés par des baisses du nombre de logements commencés sur l'ensemble des départements allant de -27,8 % dans le Loiret à -13,7 % dans l'Indre. Les logements collectifs commencés enregistrent quant à eux une hausse par rapport à 2023. L'évolution est toutefois très variable selon les territoires : la situation est quasiment stable en Indre-et-Loire (+1,4 %) alors que le nombre de logements commencés a presque triplé dans le Loir-et-Cher (92 logements commencés en 2024). Seul le département du Loiret subit une baisse comparable entre les logements individuels et collectifs (-32,0 %).

L'Indre-et-Loire, le Loiret et l'Eure-et-Loir demeurent les départements où le plus grand nombre de logements sont mis en chantier, avec respectivement 2 500, 2 200 et 2 100 logements ► **figure 3**.

En 2024, les autorisations de construction de locaux non résidentiels ont totalisé une surface de plus de 1,8 million de mètres carrés, enregistrant une baisse significative de 17,8 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces autorisations, les entrepôts ou les locaux d'exploitations agricoles représentent un peu plus de la moitié de la surface totale, contre les deux tiers l'année précédente.

Certaines catégories de locaux ont enregistré une augmentation des surfaces autorisées en 2024, notamment l'hébergement hôtelier (+48,7 %), les locaux du service public ou d'intérêt collectif (+27,9 %) et les bureaux (+23,7 %). Dans le même temps, d'autres types de locaux ont connu une diminution, telles que les surfaces autorisées pour les entrepôts, les locaux commerciaux et ceux de l'artisanat, avec des baisses respectives de 42,4 %, 17,9 % et 3,8 % ► **figure 4**.

En Centre-Val de Loire, la chute des mises en chantier de locaux, observée en 2023, s'est confirmée en 2024 avec une baisse de 46,1 % par rapport à 2022, pic de l'activité des six dernières années. Cette

forte diminution est également observée à l'échelle nationale, bien qu'elle soit moins forte ► **figure 5**.

Promotion immobilière privée : un net ralentissement des mises en vente en 2024

Après un fort ralentissement en 2023, la promotion immobilière privée en Centre-Val de Loire poursuit sa tendance baissière en 2024. Seuls 1 427 logements ont été mis en vente dans la région, soit une baisse significative par rapport à l'année précédente (55,4 %). Les ventes atteignent 1 670 logements, soit une diminution de 10,4 %, confirmant les difficultés du marché ► **figure 6**.

Les ventes d'appartements neufs diminuent de 7,6 % sur un an (-4,8 % à l'échelle nationale). Les maisons neuves subissent une chute encore plus importante (-53 %), tandis qu'au niveau national la diminution des ventes de maisons est plus modérée et atteint -17,3 %.

Le prix moyen des logements a légèrement diminué. Un appartement neuf s'achète en moyenne à 4 029 euros par mètre carré (-0,8 % sur un an mais reste en hausse de 4,5 % sur les cinq dernières années) et une maison neuve à environ 257 000 euros, contre 270 000 euros en 2023. À l'échelle nationale, les prix des maisons restent nettement plus élevés, avec une moyenne de 344 843 euros en 2024 ► **figure 7**.

Le stock de logements disponibles varie en fonction de la construction de nouveaux logements et des ventes de ces derniers. Il avait fortement augmenté en 2023 en raison de la difficulté à vendre les logements. Sous l'effet du ralentissement des mises en chantiers, il connaît une baisse en 2024 avec 3 310 logements disponibles en fin d'année, contre 4 005 l'année précédente. Cette tendance est également observée au niveau national, où l'offre diminue, passant de 131 600 logements en 2023 à 116 600 en 2024.

Travaux Publics : une croissance de l'activité lente mais positive, et des prévisions peu optimistes

Après une activité satisfaisante sur 2023 et un chiffre d'affaires atteignant 1,8 Md d'euros (+2 % en volume sur un an), la croissance de l'activité ralentit tout en restant positive en volume d'activité sur 2024 dans les Travaux Publics.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le carnet de commande s'allonge de 0,1 mois, et le nombre d'appel d'offres de travaux, issus de la maîtrise d'ouvrage publique progresse de 2,7 %. Le solde d'opinion des chefs d'entreprises interrogés en janvier 2025 sur leur activité passée est nul

(autant d'opinions négatives que positives). Il augmente de 22 points sur un an, mais perd 6 points sur un trimestre.

Les perspectives d'activité pour début 2025 sont peu optimistes avec un solde d'opinion négatif quant à l'activité prévue au premier trimestre 2025. Les entreprises font part notamment du manque de budget et d'investissement des maîtres d'ouvrages publics, sachant que l'année 2026, année électorale, risque d'être une année difficile pour les Travaux Publics.

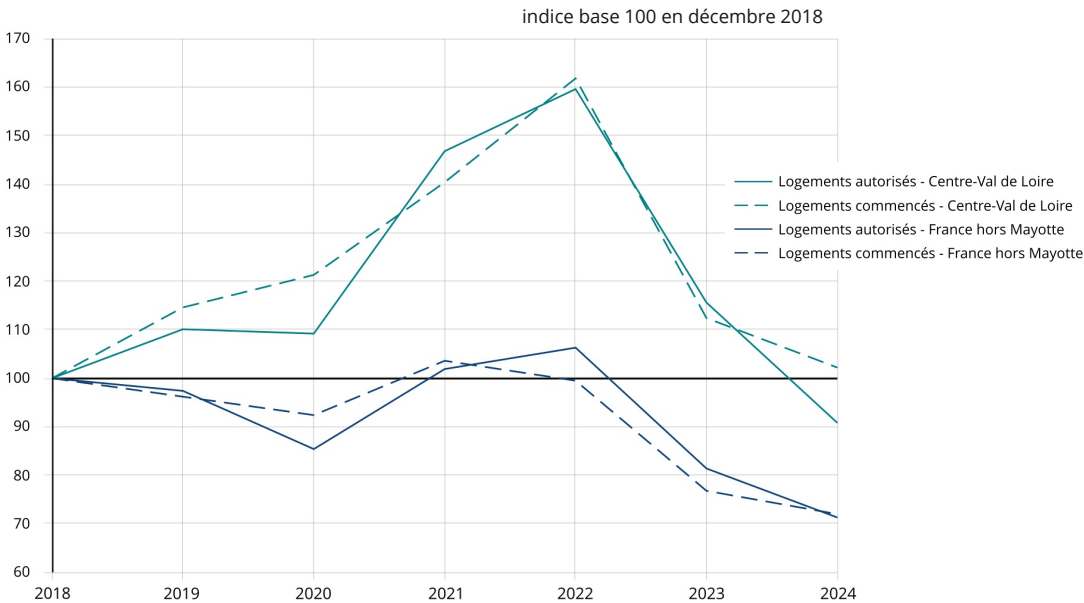
Le nombre de salariés dans les Travaux Publics est stable sur un an (-0,2 %). Il atteint 10 700 emplois salariés à la fin du quatrième trimestre 2024. Les

perspectives de recrutements au premier semestre 2025 sont positives avec un solde à +6 % (+10 % il y a un an) et 64 % des chefs d'établissements répondants à l'enquête prévoient de recourir à l'intérim.

Le manque de candidats, en particulier chez les jeunes, ainsi qu'une offre de formation pas encore en adéquation avec les besoins en compétences sur ces métiers, comptent au nombre des difficultés persistantes. ●

Caroline Maurin, Yao Dopegno (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire), Florent Sautereau (Cellule Économique Régionale de la Construction Centre-Val de Loire)

► 1. Évolution de la construction de logements



Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025.
Champ : Logements individuels, collectifs et en résidence.
Source : SDES, Sitadel.

► 2. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2024 (nombre)	Évolution 2023 - 2024 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ¹ (%)
Cher	700	-25,5	5,4
Eure-et-Loir	2 200	-6,5	4,6
Indre	300	-15,9	6,4
Indre-et-Loire	2 000	-45,9	1,2
Loir-et-Cher	1 300	21,7	1,8
Loiret	3 400	-18,0	2,9
Centre-Val de Loire	9 900	-21,4	2,8
France hors Mayotte	331 600	-12,4	-4,0

¹ : Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 3. Logements commencés par département

Zonage	Logements en 2024 (nombre)	Évolution 2023 – 2024 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ¹ (%)
Cher	800	10,7	3,5
Eure-et-Loir	2 100	-4,5	8,5
Indre	300	9,6	1,1
Indre-et-Loire	2 500	-5,8	-2,8
Loir-et-Cher	1 200	19,1	2,0
Loiret	2 200	-30,1	3,8
Centre-Val de Loire	9 100	-9,1	2,4
France hors Mayotte	288 500	-6,2	-5,1

¹ : Évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2025. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 4. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

en %

Type de locaux	Centre-Val de Loire			France entière	
	Surfaces autorisées en 2024 (milliers de m²)	Évolution 2023 - 2024	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ¹	Évolution 2023 - 2024	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ¹
Artisanat	62	-3,8	0,4	-9,7	-0,7
Bureaux	195	23,7	9,0	-8,9	-4,8
Commerce	153	-17,9	4,3	-3,7	0,4
Entrepôt	592	-42,4	33,4	-3,9	5,2
Exploitation agricole ou forestière	365	-3,6	0,1	8,0	-6,1
Hébergement hôtelier	27	48,7	-6,6	1,7	-2,8
Industrie	237	-0,2	8,0	3,6	3,3
Service public ou d'intérêt collectif	200	27,9	-2,8	5,4	-1,5
Ensemble	1 831	-17,8	11,3	-0,0	-0,9

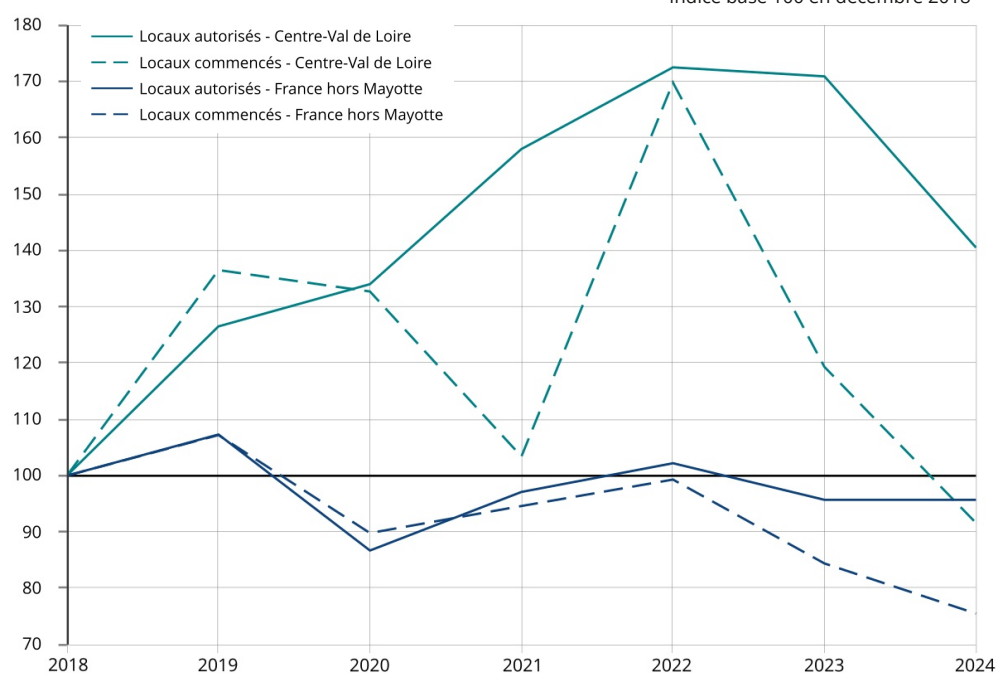
¹ : Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2025.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Évolution de la construction de locaux non résidentiels

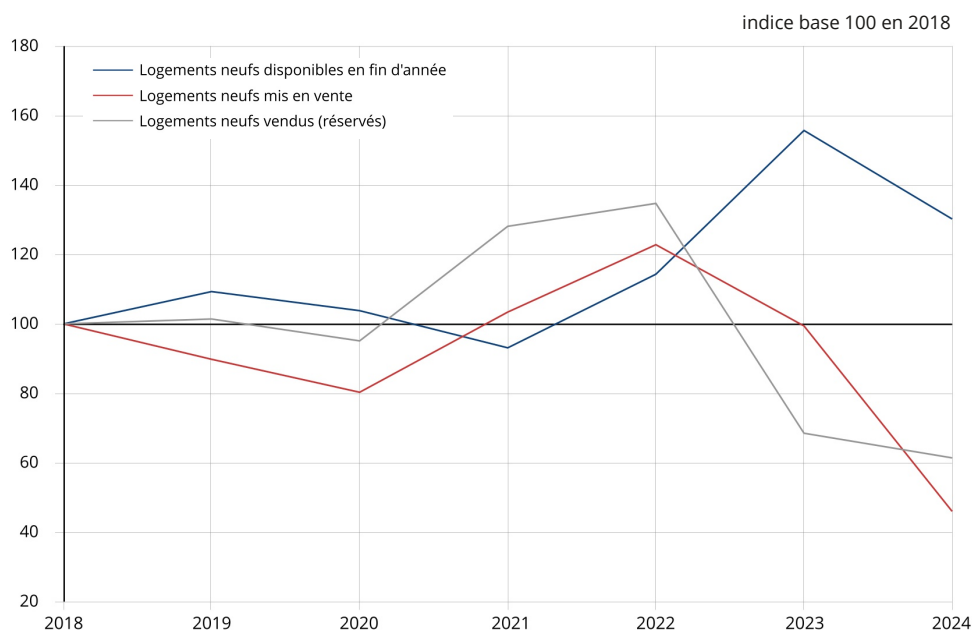
indice base 100 en décembre 2018



Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2025.

Source : SDES, Sitadel.

► 6. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Centre-Val de Loire



Note : Données brutes, extraction du 11/03/2025. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 7. Ventes des maisons et des appartements neufs

en %

Type de logement	Centre-Val de Loire			France métropolitaine		
	En 2024 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2023 - 2024	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ²	En 2024 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2023 - 2024	Évolution annuelle moyenne 2018 - 2023 ²
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	54	-53,0	-13,2	3 276	-17,3	-16,2
Prix moyen au m ²	3 022	-8,3	4,2	3 863	-1,7	4,8
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	1 616	-7,6	-6,8	64 529	-4,8	-11,9
Prix moyen au m ²	4 029	-0,8	4,5	4 751	-0,8	3,1

¹ : Réservations avec dépôt d'arrhes.

² : Évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes, extraction du 11/03/2025. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► Pour en savoir plus

- Dreal Centre-Val de Loire : Enquêtes et statistiques sur le logement et l'habitat
- CERC Centre-Val de Loire

Baisse de la fréquentation dans l'ensemble des hébergements collectifs de tourisme

En 2024, 10,1 millions de nuitées sont passées dans les hébergements collectifs de tourisme de la région Centre-Val de Loire. Plus de 60 % des nuitées sont enregistrées dans les hôtels, et un quart dans les campings de la région. La fréquentation touristique est en baisse de 5,0 % par rapport à 2023, contre -0,6 % en France métropolitaine. Tous les types d'hébergements touristiques sont concernés par cette baisse de fréquentation. Dans les hôtels, le nombre de nuitées diminue pour presque chaque mois de l'année 2024 par rapport à 2023. Ce recul est plus marqué dans la région qu'en France métropolitaine. Les hôtels classés 3 étoiles accueillent la plupart des nuitées, ce sont aussi les seuls dont le nombre de nuitées progresse sur un an. La fréquentation dans les campings diminue dans tous les départements excepté l'Eure-et-Loir. Sur la période juillet-août, la fréquentation hôtelière et dans les campings est en repli dans la région mais en hausse dans l'Indre, département hôte des épreuves de tir olympiques et paralympiques.

Une fréquentation touristique inférieure à celle en 2023

En 2024, 10,1 millions de nuitées sont passées dans les **hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)** du Centre-Val de Loire. Par rapport à l'année précédente, le nombre de nuitées baisse davantage dans la région (-5,0 %) qu'en France métropolitaine (-0,6 %) ► **figure 1**.

Avec 5,9 millions de **nuitées**, les hôtels accueillent la majeure partie de la clientèle (58,8 %). Un quart des visiteurs séjourne dans les campings (25,4 %), le reste dans les AHCT (15,8 %).

La baisse de fréquentation touristique concerne tous les types d'hébergements collectifs de tourisme. Dans les hôtels du Centre-Val de Loire, le nombre de nuitées diminue de 2,8 % en 2024 (-1,4 % en France métropolitaine). La fréquentation dans les campings recule de 5,6 % par rapport à 2023, contre une diminution de 0,3 % en France métropolitaine. Sur la

même période, la baisse du nombre de nuitées dans les AHCT est marquée (-11,7 %), alors que ce nombre progresse légèrement au niveau national (+0,5 %). En 2024, le taux d'occupation des AHCT est de 57,6 % dans la région (-3,0 points par rapport à 2023).

La fréquentation hôtelière en retrait par rapport à l'année précédente, sauf en mars et en août

En 2024, 2,8 % des nuitées des hôtels du territoire français sont enregistrées dans la région Centre-Val de Loire. Le **taux d'occupation** des hôtels de la région a baissé (55,2 %) par rapport à 2023 (56,4 %). La fréquentation hôtelière est plus basse qu'aux mêmes mois de l'année précédente, excepté aux mois de mars et août ► **figure 2**. En mars, le positionnement des vacances scolaires a vraisemblablement favorisé l'activité touristique par rapport à mars 2023. Le nombre de nuitées est le plus élevé dans la

région en août, où il augmente de 1,8 % par rapport à l'année précédente ► **figure 3**. Dans l'Indre, le nombre total de nuitées progresse de 6,4 % et celui des nuitées de non-résidents de 50,1 % par rapport au même mois un an plus tôt en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques [Insee Centre Val-de Loire, décembre 2024]. Concernant les hôtels de France métropolitaine, la dynamique est similaire hormis au quatrième trimestre où le nombre de nuitées augmente de 2,4 % (-1,8 % en Centre-Val de Loire).

En 2024, les visiteurs séjournent plus dans les hôtels d'Indre-et-Loire ► **figure 4**. Avec 1,8 million de nuitées, ce département accueille près du tiers de la clientèle hôtelière régionale. Le Loiret arrive en deuxième position (22,0 % des nuitées hôtelières). Le nombre de nuitées diminue dans tous les départements de la région à l'exception du Cher (+3,3 %). La baisse de la fréquentation hôtelière est la plus importante dans le Loir-et-Cher (-7,1 %).

Les hôtels 3 étoiles accueillent la plupart des nuitées de la région Centre-Val de Loire et ils sont les seuls dont la fréquentation progresse par rapport à 2023 (+2,0 %). Les hôtels non classés sont ceux enregistrant la plus forte baisse du nombre de nuitées en 2024 (-13,7 %), alors que le nombre d'hôtels non classés augmente un peu.

Recul de la fréquentation des visiteurs non-résidents dans les hôtels

Dans les hôtels du Centre-Val de Loire, 19,5 % des nuitées sont effectuées par la clientèle en provenance de l'étranger (non-résidente). Leur nombre de nuitées diminue de 3,3 % en 2024. Ce recul est un peu plus marqué que celui de la fréquentation de la clientèle résidente. La part de nuitées des visiteurs non-résidents est la plus élevée en Indre-et-Loire (23,4 %) et est la plus faible dans l'Indre (11,2 %).

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergement	Centre-Val de Loire		France métropolitaine	
	Nombre en 2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (%)	Nombre en 2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (%)
Hôtels	5 932	-2,8	209 841	-1,4
Campings	2 561	-5,6	141 180	-0,3
AHCT*	1 590	-11,7	95 332	0,5
Total	10 083	-5,0	446 354	-0,6

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : Données définitives. Campings : la saison touristique couvre uniquement les mois d'avril à septembre.

Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nuitées dans les campings par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2024 par la clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2024 sur emplacements équipés (%)
	En 2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (%)	En 2024 (%)	Évolution entre 2023 et 2024 (points)	
Cher	140	-11,4	22,6	-1,8	29,3
Eure-et-Loir	88	3,5	32,3	2,8	44,5
Indre	172	-12,7	42,7	10,1	20,5
Indre-et-Loire	707	-7,1	35,5	1,0	36,6
Loir-et-Cher	1 175	-3,1	36,3	-2,3	64,7
Loiret	279	-6,4	48,9	1,3	21,1
Centre-Val de Loire	2 561	-5,6	37,0	0,1	46,6
France métropolitaine	141 180	-0,3	30,3	1,0	58,8

Note : Données définitives.

Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Les clients en provenance d'autres pays d'Europe constituent la grande majorité de la clientèle hôtelière non-résidente (81,1 % des nuitées), en baisse de 5,2 % sur un an. Les visiteurs britanniques et néerlandais sont les plus nombreux avec respectivement 169 000 et 149 000 nuitées dans les hôtels en 2024.

Dans l'hôtellerie de plein air, baisse de la fréquentation dans les départements accueillant le plus de nuitées

En 2024, 1,8 % des nuitées des campings du territoire français sont enregistrées en Centre-Val de Loire. Dans la région, les touristes séjournent principalement dans les campings du Loir-et-Cher ►figure 5. Avec 1,2 million de nuitées, ce département représente 45,8 % de la fréquentation régionale. Le nombre de nuitées diminue de 3,1 % dans le Loir-et-Cher. La fréquentation des campings des autres départements de la région suit la même tendance excepté en Eure-et-Loir (+3,5 %).

Le taux d'occupation des emplacements de campings du Loir-et-Cher est le plus élevé de la région (43,9 %), en baisse par rapport à 2023 (47,0 %). L'Indre-et-Loire est le deuxième département le plus fréquenté avec près de 27,6 % des nuitées régionales en campings. En 2024, 34,0 % de ces emplacements sont occupés en moyenne, soit une baisse de 0,9 point par rapport à 2023. En juillet, le taux d'occupation des campings de l'Indre augmente de 1,6 point, alors qu'il baisse de 0,9 point dans la région. En août, la dynamique du taux d'occupation est un peu plus faible dans l'Indre (+0,5 point, contre +0,9 point dans la région).

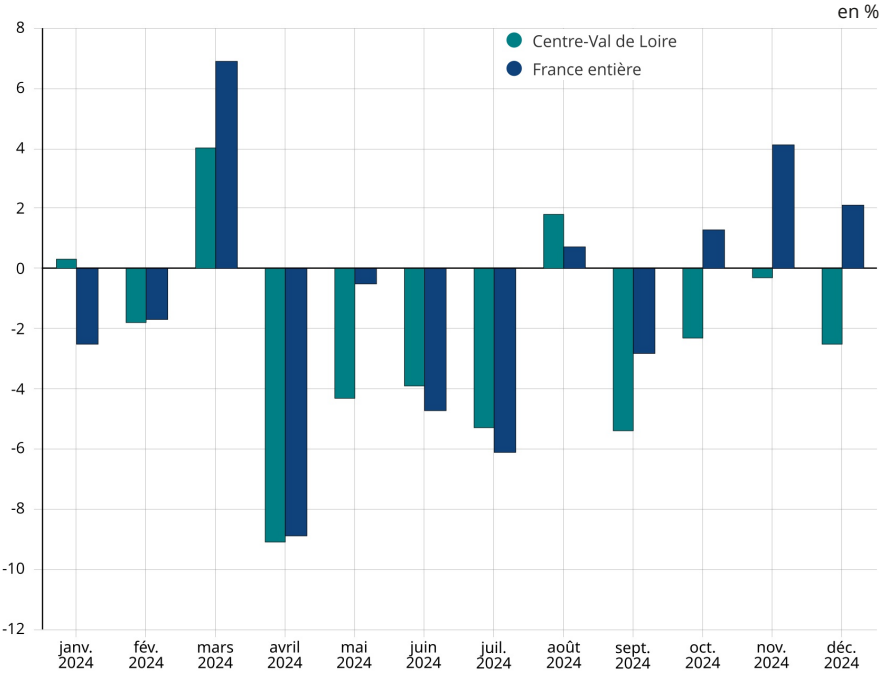
Les visiteurs non-résidents représentent une part plus importante de la clientèle des campings en Centre-Val de Loire qu'en France métropolitaine. Près de la moitié des nuitées du Loiret sont réalisées par la clientèle étrangère. Dans l'Indre, la baisse du nombre de nuitées de la clientèle française (-25,9 %) pénalise la fréquentation des campings, alors que les visiteurs non-résidents sont plus nombreux par rapport à 2023 (+14,3 %).

Cyril Coudray (Insee)

Pour en savoir plus

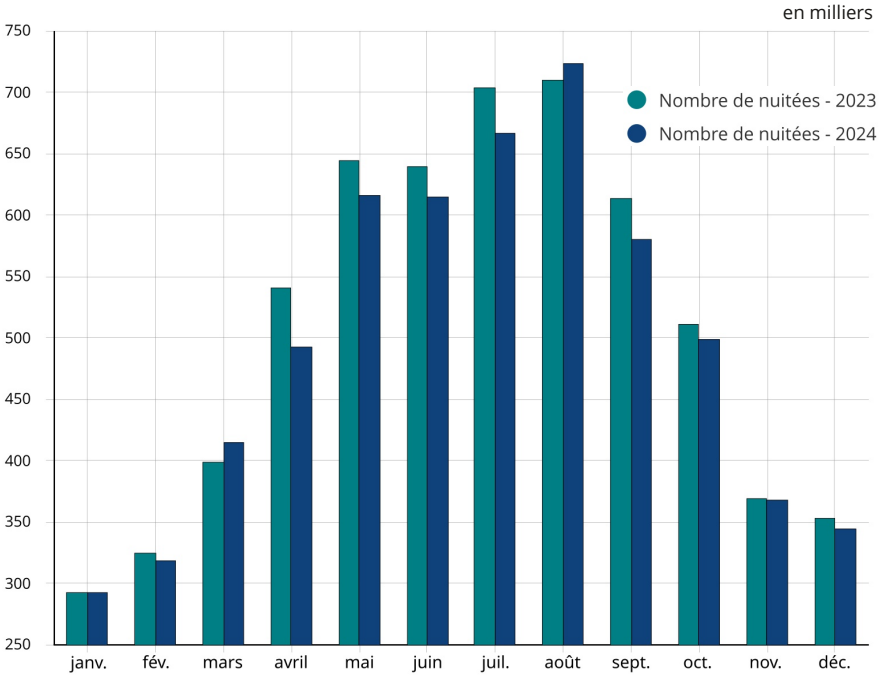
- **Diel O., Thiebaut E.**, "Jeux Olympiques et Paralympiques : en Centre-Val de Loire des impacts économiques immédiats limités et très localisés", *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 118, décembre 2024.
- **Gôme H., Diel O.**, "La fréquentation touristique estivale en Centre-Val de Loire est en retrait en 2023", *Insee flash* n° 93, novembre 2024.

3. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2024 par rapport au même mois de 2023



Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

4. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2023 et 2024 selon les mois



Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

5. Nuitées dans les hôtels par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées en 2024 par la clientèle non résidente	
	En 2024 (milliers)	Évolution entre 2023 et 2024 (%)	En 2024 (%)	Évolution entre 2023 et 2024 (points)
Cher	681	3,3	18,1	1,0
Eure-et-Loir	711	-0,7	18,9	-0,6
Indre	381	-1,3	11,2	1,4
Indre-et-Loire	1 844	-3,7	23,4	-1,3
Loir-et-Cher	1 008	-7,1	17,1	2,2
Loiret	1 307	-2,4	19,4	-0,9
Centre-Val de Loire	5 932	-2,8	19,5	-0,1
France entière	214 462	-1,4	35,9	0,5

Note : Données définitives.
Source : Insee, enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

La dégradation de la conjoncture du transport routier de marchandises se poursuit en 2024

En 2024, le secteur du transport de marchandises connaît une baisse d'activité. Conjuguée à une hausse des charges, les entreprises font face à une baisse de rentabilité et le nombre de défaillance a atteint un niveau inédit depuis 10 ans. Pour les transports de voyageurs, la situation financière s'améliore, mais les opérateurs de transports publics collectif font toujours face à des difficultés de recrutement de conducteurs. Le secteur aérien enregistre une baisse du trafic par rapport à l'an dernier.

Davantage d'entreprises de transport de marchandises en situation financière fragile

Fin 2024, la région Centre-Val de Loire compte 2 080 entreprises inscrites aux registres des transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs. Elles détiennent au total 25 680 titres de transport ► **figure 1**, soit potentiellement autant de véhicules exploités. Le volume de titres de transport se stabilise, voire diminue légèrement (-1 % par rapport à 2023), après avoir fortement augmenté entre 2019 et 2021 pour le transport de marchandises. Le nombre d'entreprises inscrites est également plutôt stable (-0,6 %). Le transport a connu en 2024 d'importantes hausses de charges (coût des salaires, véhicules...). En ce qui concerne le transport de marchandises, le contexte global de baisse d'activités a freiné la revalorisation tarifaire, entraînant une baisse de rentabilité. La proportion d'entreprises de ce secteur en situation financière fragile augmente de deux points sur un an et le nombre de défaillances atteint en 2024 son niveau le plus haut depuis dix ans, phénomène également constaté au niveau national. La conjoncture est moins défavorable pour les entreprises de transport de voyageurs, avec une amélioration de la situation financière pour celles inscrites en transport public collectif. Les difficultés de recrutement de conducteurs persistent cependant, notamment en transport scolaire.

Le trafic aérien de passagers se maintient au niveau des années pré-COVID

En région Centre-Val de Loire, où l'aéroport de Tours Val de Loire assure la quasi-totalité des transports aériens de passagers, le trafic diminue légèrement par rapport à 2023 (-7,5 %), mais se maintient au niveau des années pré-COVID ► **figure 2**. Ainsi 198 000 passagers sont recensés dans les aéroports de la région,

quand ce nombre dépassait 204 000 en 2019 et avait chuté à 51 000 pour l'année 2020 marquée par l'épidémie de COVID et les nombreux confinements et limitations de déplacements. Au niveau national, le trafic est en légère hausse par rapport à 2023 (+3,9 %) et se rapproche du niveau de 2019 (-3,9 %). ●

Aurélie Dubois, Julien Olivier (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire)

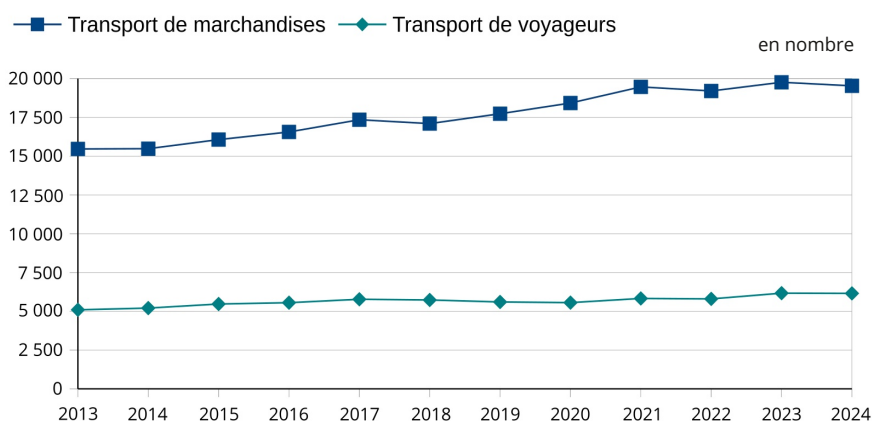
Encadré : Une baisse des immatriculations de véhicules

L'année 2024 est marquée par une légère baisse des immatriculations de véhicules neufs en région Centre-Val de Loire (-4,1 %), légèrement plus importante que celle constatée au niveau national (-2,3 %).

En Centre-Val de Loire, l'année 2024 est la 2^e année avec le moins d'immatriculations de ces dix dernières années. Le nombre d'immatriculations de véhicules particuliers baisse légèrement plus que celui de l'ensemble des véhicules (-5,1 % par rapport à 2023) ► **figure 3**.

La part des véhicules particuliers électriques continue à augmenter en 2024. Ils représentent 18,2 % des immatriculations en Centre-Val de Loire en 2023 (16,8 % au niveau national). En 2020, cette part n'était que de 7,0 % en Centre-Val de Loire (6,6 % au niveau national).

► 1. Évolution du nombre de titres de transport

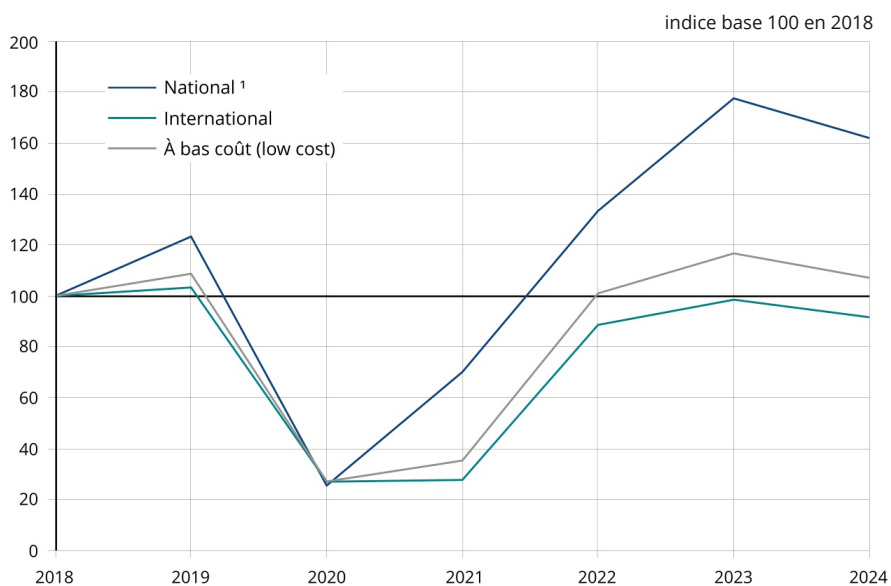


Note : Les entreprises de transport doivent détenir des titres de transport pour exercer (activité réglementée). Un titre valide doit se trouver à bord de chaque véhicule en circulation. Le nombre de titres est contingenté à la capacité financière des entreprises.

Champ : Centre-Val de Loire.

Sources : GRECO-Infocentre, DREAL Centre-Val de Loire, extraction au 02/01/2025 pour 2024.

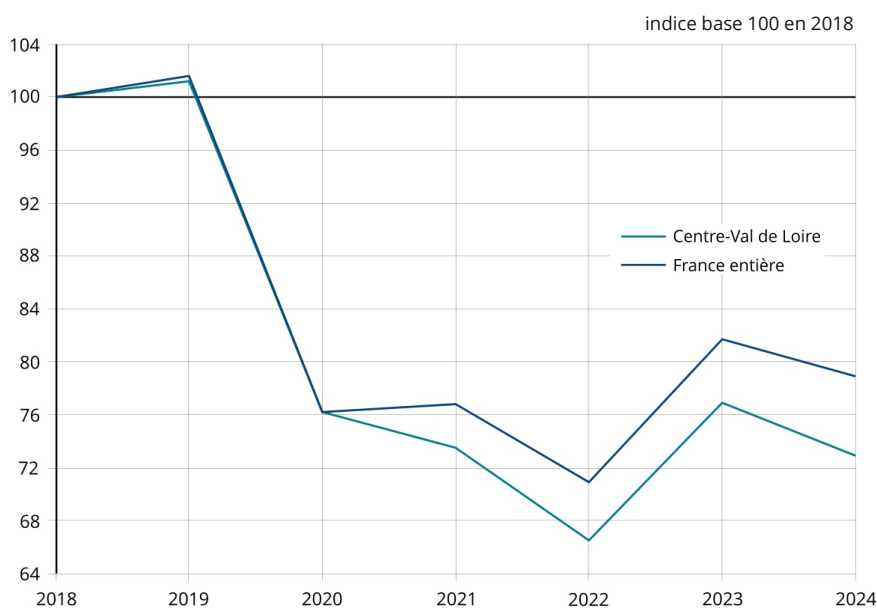
► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Centre-Val de Loire



¹ : La fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

► 3. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : Données brutes.

Champ : Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► Pour en savoir plus

- Commissariat général au développement durable (CGDD), Chiffres clés du transport : édition 2025, mars 2025.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire.
- Observatoire régional des transports Centre-Val de Loire.
- Union des aéroports français.

Définitions

Arrivées ou séjours

Arrivées : les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1^{er} jour de leur séjour, quelle que soit la durée du séjour.

Séjours : Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)

L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) est un dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par France Travail pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi.

Autres hébergements collectifs touristiques / AHCT

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs. Les résidences de tourisme et villages de vacances représentent plus de 90 % de l'ensemble des AHCT.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Commerciale (Secteurs d'activité)

Commerce de détail alimentaire : boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, fruits et légumes, supérette...

Commerce de détail en grande surface alimentaire : (GSA) hypermarché, supermarché...

Commerce de détail en équipement de la maison : appareils électroménagers, meubles et autres équipements du foyer, revêtements muraux et de sols, magasin de bricolage...

Commerce de détail en équipement de la personne : articles de voyage, chaussures, habillement, maroquinerie et textile, bijouterie, horlogerie, parfumerie, grands magasins...

Commerce de détail en culture et loisirs : articles de sport, buraliste, cycles, jouets, livres, journaux et papeterie, logiciels et ordinateurs, matériels et enregistrements audio, musicaux et vidéo, fleuriste, jardinerie.

Contrat Engagement Jeune

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrit nécessairement dans un PACEA, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un PACEA.

Contrats Uniques d'Insertion – Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE)

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- ▶ les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- ▶ les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- ▶ les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- ▶ les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Crédits à l'équipement et crédits d'investissement

Les crédits mobilisés et mobilisables accordés aux PME (hors micro-entreprises) résultent de la centralisation des risques effectuée auprès des établissements de crédit par la Banque de France. Ils recensent les concours bancaires et engagements financiers accordés par ces mêmes établissements de crédit aux PME. Les crédits mobilisés sont la partie utilisée des concours consentis aux entreprises, les crédits mobilisables la partie non utilisée des concours accordés aux entreprises.

Cumul annuel

Le cumul annuel à une date donnée correspond à la somme des observations sur douze mois (ou sur quatre trimestres) jusqu'à cette date. Le rapport de la mesure en cumul annuel entre deux dates permet d'éliminer les éventuelles variations saisonnières, et constitue un indicateur de la tendance des évolutions.

Par exemple, le glissement trimestriel du cumul annuel mesure l'évolution du cumul annuel entre un trimestre T et le précédent T-1, en rapportant le cumul annuel en T au cumul annuel en T-1.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Formalité effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié et adressée à l'Urssaf, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière dans les définitions).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / (DEFM)

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon

les catégories statistiques suivantes :

- les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

► **catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

► **catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

► **catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

- les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (non pris en compte dans ce bilan) :

► **catégorie D :** demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;

► **catégorie E :** demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Demandeurs d'emploi de longue durée / (DELD)

Les demandeurs d'emploi en catégories A, B et C depuis un an ou plus.

Dispositif des emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Encours de crédit

Les encours de crédit en fin d'année correspondent au stock des crédits figurant au bilan des établissements financiers, à destination des entreprises ou des particuliers. D'une année sur l'autre, ces encours varient positivement en fonction de la distribution de nouveaux crédits et négativement en fonction du remboursement des crédits en cours.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acosse) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » :

► l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

► le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

France Travail

France Travail est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation.

Pôle emploi est devenu France Travail à compté du 1^{er} janvier 2024.

Glissement

Une évolution en glissement compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées en général d'un an ou d'un trimestre.

Par exemple, le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4). Le glissement trimestriel est obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au trimestre précédent (T-1).

Lorsque la variable est mensuelle, le glissement annuel rapporte le niveau atteint un mois donné à celui du même mois, un an auparavant (par exemple décembre N par rapport à décembre N-1). En revanche, une évolution en moyenne annuelle compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente.

Ainsi une phrase telle que « En 2006, l'emploi salarié a augmenté de... » peut avoir deux significations : selon que l'on se réfère à la moyenne de l'emploi salarié au cours de l'année 2006 par rapport à la moyenne de 2005, ou bien qu'on compare, en glissement, la situation au 31 décembre 2006 par rapport au

31 décembre 2005.

Ces deux évolutions peuvent être très différentes. Par exemple, si l'année N-1 est fortement croissante et l'année N faiblement décroissante, alors l'évolution en moyenne annuelle peut être positive alors que l'évolution en glissement est négative.

La notion de glissement s'applique en général à des grandeurs qui ont la dimension d'un stock, mesurable à un instant donné, alors que l'évolution en moyenne est plus pertinente pour des grandeurs qui ont la dimension d'un flux (exemple : le nombre d'heures travaillées au cours d'une période).

Halo du chômage

Le halo autour du chômage est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non. Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Les hébergements classés sont évalués selon trois grands axes : la qualité de confort, la qualité des services, les bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement et d'accueil des clientèles en situation de handicap.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des

difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou à intérim « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les "fouilles en rigole" sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le dispositif auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation sociale de l'économie de 2008, et modifié en 2014 sous le titre de micro-entrepreneur. Il permet aux artisans, commerçants, et certaines professions libérales de créer leur entreprise dans un cadre simplifié de formalités administratives, et de ne payer de cotisations que s'ils génèrent un chiffre d'affaires. Pour être éligible à ce dispositif,

ils ne doivent cependant pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel en 2023, fixé à 188 700 euros pour les activités de vente de biens et d'hébergement (hors location meublée), et à 77 700 euros pour les autres prestations de service.

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- ▶ du régime fiscal de la micro-entreprise (*);
- ▶ du régime micro-social;
- ▶ d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

(*) Ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit parfois régime fiscal de la micro-entreprise), ainsi que de la catégorie des micro-entreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- ▶ les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA);
- ▶ les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- ▶ les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- ▶ les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa;
- ▶ les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise;
- ▶ le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Les micro-entrepreneurs font partie des travailleurs indépendants.

Parmi les micro-entrepreneurs, il convient de distinguer :

- ▶ ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires positif. Ils sont "économiquement actifs".
- ▶ ceux n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires pendant la période observée.

Leur activité est intermittente ou achevée sans qu'ils aient été radiés. Ils sont "administrativement actifs" sans être "économiquement actifs".

Les travailleurs indépendants (non agricoles) sont les artisans, commerçants et professions libérales (hors professions médicales conventionnées).

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév.2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée (NA, 2008)

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés "standard" : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes.

Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités

CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés "A xx"

où "xx" représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- ▶ A 10 : niveau international, regroupement de sections;
- ▶ A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de service sont regroupées.

- ▶ A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2;
- ▶ A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions;
- ▶ A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire;
- ▶ A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2;
- ▶ A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en

pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitaldel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Un **chômeur** au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- ▶ sans emploi durant une semaine donnée ;
- ▶ disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- ▶ qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Taux de couverture

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). La différence entre ces deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises

Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Tonne-kilomètre (tkm)

Unité de mesure de la quantité de transport, qui correspond au déplacement d'une tonne sur un kilomètre. Ainsi, un chargement d'une tonne transportée sur 50 km est comptabilisé comme 50 tkm ; autant qu'un chargement de 10 t transporté sur 5 km.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Transport routier national

Comprend tous les flux de marchandises effectués par voie routière dont le chargement et/ou le déchargement est effectué dans la région, non compris les flux en provenance ou à destination d'un pays tiers.

Travailleurs indépendants (non agricoles)

Ce sont les artisans, commerçants et professions libérales (hors professions médicales conventionnées).

Ralentissement généralisé

Insee Bilan Economique

Juin 2025

Les divers indicateurs mobilisés dans ce bilan économique témoignent d'un net ralentissement de la croissance en Centre-Val de Loire en 2024. Les orientations sont comparables au niveau national. L'emploi salarié se contracte (-0,2 %) en Centre-Val de Loire, tandis qu'il reste à un niveau stable en France. Le taux de chômage recule légèrement pour atteindre 6,8 % fin 2024. Le secteur de la construction connaît une nouvelle année difficile et l'emploi industriel résiste en dépit d'une légère baisse de l'activité.

L'endettement des sociétés décroît très légèrement. Les crédits à l'équipement progressent, tandis que les crédits à court terme se contractent. Les taux d'intérêt nominaux baissent, mais la croissance des prix à la consommation ralentit très nettement et l'inflation est de retour à un niveau modéré (+2,0 %) après les hausses exceptionnelles de l'ordre de 5 % par an en 2023 et 2024. Les taux d'intérêt bancaires réels redeviennent ainsi positifs pour la première fois depuis plus d'une décennie. Les coûts de production restent élevés et de nombreuses entreprises font face à des difficultés croissantes voire sont en situation de cessation de paiement. Tout cela contribue à une dégradation du niveau de trésorerie des sociétés. Les premiers indicateurs sur l'année 2025 confirment ce moindre dynamisme.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

insee.fr



ISSN 2262-5668
REF. Insee Conjoncture
Centre-Val de Loire n°54
Juin 2025